

# Le Palais du Luxembourg sous les deux Empires



**Direction de la Bibliothèque et des Archives**

**Division des Archives**

**Décembre 2019**

Couverture : Auguste COUDER, *Installation du Conseil d'État au palais du Petit-Luxembourg, le 25 décembre 1799*, huile sur toile, 1856. Photo © RMN-Grand Palais (Château de Versailles) / Hervé Lewandowski. Le peintre figure les trois consuls recevant, dans un des salons de Boffrand du Petit-Luxembourg, les serments des présidents de section du Conseil d'État. On peut apercevoir, par la fenêtre de gauche, l'aile Ouest du palais, et par la fenêtre de droite, la chartreuse.

Ce dossier a été réalisé par Xavier LACROIX, qui prépare une thèse d'Histoire à Sorbonne Université sous la direction d'Éric ANCEAU. Stagiaire à la division des Archives du Sénat, il a rédigé cette brochure avec le concours de celle-ci.

## Une visite du palais du Luxembourg sous les Napoléonides



De l'envol à la chute de l'Aigle, le Palais du Luxembourg est lié au destin de Napoléon. Foyer, au seuil de l'année 1800, de la conjuration qui permit au général Bonaparte de clore la Révolution, le Luxembourg fut aussi son logis – et celui de Joséphine – durant les premiers mois du Consulat. On y rédigea, de surcroît, la Constitution de l'an VIII.

Indissociablement lié à la geste napoléonienne, le Luxembourg subit profondément l'empreinte politique et réformatrice d'un régime dont il accueillit le Sénat, première chambre haute de l'histoire de France. À cette occasion, il fut restauré et adapté à la fonction de palais législatif, doté d'un nouvel et magistral escalier ainsi que d'un premier hémicycle. Mais, dans ces mêmes murs où la dignité impériale fut accordée à Napoléon en 1804, sa chute fut ourdie en 1814.

Quarante ans plus tard, après avoir recréé la chambre haute disparue sous la II<sup>e</sup> République, Napoléon III s'appuya tout autant sur l'institution sénatoriale pour rétablir l'Empire. Au gré des immenses réaménagements de Paris, il fit à son tour modifier plusieurs pans du palais du Luxembourg et édifier la salle des Conférences. En l'espace d'un demi-siècle, l'ancien palais princier de la Monarchie était devenu l'un des cœurs battants du Paris politique.

Résidence princière jusqu'en 1791, prison de 1793 à 1795, siège du gouvernement entre 1799 et 1800, enfin palais sénatorial depuis 1800, le Luxembourg incarne le passage du XVIII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, de l'Ancien aux nouveaux régimes, de l'accession au pouvoir puis de la chute des deux empereurs.

Fondée sur les riches ouvrages de la Bibliothèque et sur les précieux documents des Archives du Sénat, cette brochure présente les nombreux souvenirs et vestiges que les ors et la pierre du palais conservent des deux Empires.

## Parcours de la visite

<b>Première Partie : Chalgrin, restaurer et adapter .....</b>	<b>5</b>
1. Napoléon Bonaparte à l'hôtel de la Présidence .....	6
Le siège de l'Exécutif thermidorien .....	6
Un palais, des conspirations : Sieyès, Bonaparte et le 18 Brumaire .....	9
À l'époque du Consulat (1799-1804).....	10
Un palais pour la Constitution de l'an VIII... ..	12
... qui crée le Sénat conservateur .....	13
Jean-François CHALGRIN .....	17
2. La Cour d'Honneur et la réception triomphale de Bonaparte .....	18
3. L'escalier d'honneur .....	21
4. Les salles de l'aile Ouest .....	27
5. Le vestibule de Chalgrin .....	29
6. Le cœur du palais : les trois pièces formant l'aile sud.....	31
La salle de Réunion.....	31
La salle des Séances de Chalgrin .....	36
La salle de l'Empereur et la statue de Napoléon.....	48
1814 : Déchoir et effacer les traces de l'Empire .....	53
<b>Deuxième partie : Gisors, moderniser et agrandir.....</b>	<b>59</b>
1. Une nouvelle salle des Séances.....	61
Un héritage de la Restauration .....	61
La construction de l'hémicycle actuel .....	62
2. Le Sénat du Second Empire : « l'élite de la nation » .....	65
Le dépositaire du pacte fondamental .....	65
Le Sénat de « l'Empire autoritaire » à « l'Empire parlementaire ».....	67
3. La Galerie du Trône de Gisors (actuelle salle des Conférences) .....	69
Une salle des fêtes.....	69
La coupole d'Alaux .....	73
4. Le salon de l'Empereur Napoléon III (salon Victor Hugo) .....	75
5. Le salon du Roi de Rome .....	76
6. L'Annexe de la bibliothèque et son détail impérial signé Antoine-François CALLET .....	78
<b>Conclusion : La Prudence, emblème du Sénat conservateur .....</b>	<b>80</b>
<b>Archives et bibliographie sur le palais du Luxembourg et le Sénat sous les Napoléonides .....</b>	<b>83</b>

## Première Partie : Chalgrin, restaurer et adapter



Figure 1 : COUCHE Fils, LEJEUNE, *Soupers fraternels dans les sections de Paris*, gravure. Bibliothèque du Sénat, GR 185.

## 1. Napoléon Bonaparte à l'hôtel de la Présidence

*Un lien particulier, familial et personnel, relie la figure de NAPOLÉON au petit-Luxembourg. En abritant la conjuration du 18 brumaire et la rédaction de la Constitution de l'an VIII qui instaure le consulat, l'hôtel est le témoin des intrigues qui ont permis son accession au pouvoir. En outre, hébergeant Joséphine et Napoléon BONAPARTE durant les deux premiers mois où ce dernier se trouve à la tête de la France, l'hôtel constitue un lieu chargé de sens pour l'histoire napoléonienne.*

### *Le siège de l'Exécutif thermidorien*

Édifié au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, l'hôtel dit du Petit-Luxembourg est la propriété successive de plusieurs personnages illustres à l'instar de François de LUXEMBOURG, qui lui donne son nom, de la Régente Marie de MEDICIS, du cardinal de RICHELIEU, du Grand CONDE et de son fils. La princesse PALATINE, veuve de ce dernier, fait ériger entre 1709 et 1716, par l'architecte Germain BOFFRAND, l'aile qui porte aujourd'hui son nom. En 1778, Monsieur, comte de PROVENCE, frère de LOUIS XVI, ayant reçu le palais du Luxembourg en complément d'apanage, est contraint, devant l'ampleur des travaux à réaliser, de louer l'hôtel contigu du Petit-Luxembourg.

La Révolution joue un grand rôle dans le destin du palais et de l'hôtel. Confisqué et déclaré bien national en 1791, le palais, qui se situe au beau milieu du quartier révolutionnaire, est transformé sous la Terreur en prison. Après la réaction thermidorienne et la chute de ROBESPIERRE (1794), l'ensemble du palais du Luxembourg est affecté à la résidence et au siège du Directoire. Le décret de la Convention du 2<sup>e</sup> jour complémentaire de l'an III (18 septembre 1795) dispose que :

*Le Directoire exécutif sera placé au ci-devant palais du Luxembourg, son local comprendra tous les bâtiments, cours et jardins connus sous le nom de Grand et Petit-Luxembourg, et même la partie située de l'autre côté de la rue de Vaugirard.*

*Il y sera pratiqué des salles et autres pièces publiques pour les audiences ordinaires et extraordinaires et des appartements destinés au logement des membres du Directoire et de son secrétaire : le tout conformément aux plans et devis qui seront annexés à la minute du présent décret.*

*Le Directoire exécutif sera placé provisoirement dans la partie du Petit-Luxembourg et terrain adjacent<sup>1</sup>.*

À l'époque, le nouveau palais de l'Exécutif présente néanmoins un aspect désolé, dévasté par les pillages et les violences de la Terreur. De nombreuses dorures ont été dégradées, le rez-de-chaussée est moisi d'humidité et certaines fenêtres n'ont plus de carreaux<sup>2</sup>. C'est pourquoi quatre des cinq directeurs choisissent de loger dans le Petit-Luxembourg « dans les appartements du rez-de-chaussée et au premier étage de l'aile à droite<sup>3</sup> ». Ils y mènent une existence semble-t-il assez bourgeoise : quelques amis les rejoignent chaque décadi (le jour chômé de la semaine de dix jours

---

<sup>1</sup> « Loi sur le placement du conseil des Anciens, de celui des Cinq-cents, et du Directoire exécutif », 2<sup>e</sup> jour complémentaire an III (18 septembre 1795), *Les annales de la République française depuis la Constitution de l'an III*, t. 1, Paris, Laveaux imprimeur, an VII, p. 105-106.

<sup>2</sup> Louis FAVRE, *Le Luxembourg*, Paris, Paul Ollendorf, 1882, p. 174.

<sup>3</sup> Alphonse de GISORS, *Le palais du Luxembourg*, Paris, Plon, 1847, p.82.

républicaine) pour jouer aux cartes ou écouter de petits concerts dont ils sont eux-mêmes les exécutants<sup>4</sup>. Aux dires de l'un d'entre eux, LA REVEILLERE-LEPEAUX, lors de certaines réceptions d'officiels, sa femme est aux fourneaux, sa fille fait office de soubrette et lui-même passe les plats<sup>5</sup> : tous trois, dira Bonaparte, étaient des « chefs d'œuvre de laideurs<sup>6</sup> ».



Figure 2 : Jean-François CHALGRIN, extrait d'un plan du logement provisoire du Directoire exécutif. Archives du Sénat, Chalgrin 143.

<sup>4</sup> Selon le récit de Louis-Marie LA RÉVELLIÈRE-LEPEAUX, *Mémoires*, tome 1, Paris, Plon, 1895, p. 316.

<sup>5</sup> *Ibidem*

<sup>6</sup> Cité par Patrice GUENIFFEY dans *Le Dix-huit Brumaire*, Paris, Gallimard, 2019, p. 164.

Une toute autre ambiance règne chez BARRAS dont la personnalité luxueuse et grandiloquente ne se trouve satisfaite qu'au sein du palais lui-même, et pour lui tout seul. C'est dans « la partie du grand palais qui touche au musée actuel, et qui est affectée aujourd'hui aux appartements de réception du président du Sénat<sup>7</sup> » que l'homme fort du régime de thermidor s'installe avec sa suite, probablement dans les anciens appartements de Marie de MEDICIS<sup>8</sup>.

Pendant les cinq années du Directoire, la personnalité la plus en vue de la France révolutionnaire donne le ton en matière de mode lors de fêtes somptueuses et décadentes. Le Luxembourg devient le lieu privilégié des mondanités du tout-Paris de l'époque. Les témoignages ne manquent pas pour dépeindre la profusion de luxe et de débauche qui y règnent jour et nuit. Lors de ces bals fastueux et excentriques qui se tiennent sans discontinuer, l'intrigue, la galanterie, le jeu, se mêlent, du propre aveu d'un directeur, « à la débauche la plus infâme<sup>9</sup> ».

À l'emplacement actuel du cabinet de Départ et d'une partie de la salle des Conférences, BARRAS tient salon en compagnie de sa maîtresse M<sup>me</sup> TALLIEN, surnommée « Notre-Dame de Thermidor », où paraissent, outre nombre de faiseurs d'affaires, de muscadins ou d'aristocrates corrompus, les *Incroyables* aux tenues antiques les plus excentriques et les *Merveilleuses* aux robes les plus... aérées.



**Figure 3 : DUPLESSIS, BERTHAULT, *Audience du Directoire en costume*, Gravure (19,5cm x 25,5 cm), 1798.**  
On peut reconnaître au-dessus des portes les « Quatre saisons » de Louis de BOULLOGNE, qui permet de situer précisément ce salon au 1<sup>er</sup> étage des salons de Boffrand.  
Bibliothèque du Sénat, GR007.

<sup>7</sup> Ce passage de Louis Favre est rédigé en 1882. Gisors fait référence au premier étage du pavillon Ouest, sur la rue de Vaugirard, *op.cit.*, p. 82.

<sup>8</sup> Bernard MORICE, *Le palais du Luxembourg et ses métamorphoses*, Paris, Draeger, 1975, p. 23.

<sup>9</sup> Louis-Marie LA RÉVELLIÈRE-LEPEAUX, *Mémoires*, *op.cit.*, p. 338.

Notons que déjà, à cet endroit, se rattache, à tort ou à raison, la légende napoléonienne. M<sup>me</sup> TALLIEN, la reine des *Merveilleuses* ayant intégré la jeune veuve Joséphine de BEAUHARNAIS dans son salon puis dans celui de BARRAS, elle partage avec celle-ci les faveurs du directeur (qui la surnomme Yéyette). De son côté, BARRAS aurait amené avec lui BONAPARTE, ce qui fait situer à une partie de la littérature de l'époque dans ce lieu de tous les excès la première rencontre entre BONAPARTE et Joséphine de BEAUHARNAIS. Un récit entouré de bien des légendes mais néanmoins démenti par les mémoires d'Eugène et Hortense de BEAUHARNAIS<sup>10</sup>. Le mystère reste donc entier.

### *Un palais, des conspirations : Sieyès, Bonaparte et le 18 Brumaire*

Cœur du pouvoir oblige, c'est au Luxembourg qu'est ourdie la conjuration du 18 brumaire. Singulière ironie du sort, le palais qui abrite le régime moribond du Directoire héberge également dans ses murs ceux-là mêmes qui, d'abord séparés, vont se concerter pour le mettre à terre.

Avant même que BONAPARTE ne rentre d'Égypte, SIEYES, grand ennemi de BARRAS au sein du Directoire, envisage un coup de force interne. Principal juriconsulte du régime, il envisage, avec TALLEYRAND, FOUCHÉ et le général JOUBERT, un « coup d'État parlementaire » que la mort de JOUBERT en Italie compromet<sup>11</sup>. Le retour en France de BONAPARTE en octobre 1799 offre aux conjurés une occasion idéale d'utiliser l'immense popularité du vainqueur des Pyramides pour servir leur dessein. De son côté, BONAPARTE est résolu depuis plusieurs années à accéder aux plus hautes responsabilités de l'État. Le discrédit du Directoire et ses propres succès à l'extérieur comme à l'intérieur du pays l'incitent à se poser comme seul recours pour rétablir l'ordre dans le pays<sup>12</sup>. Il envisage donc de se faire coopter directeur. Aussi, après avoir semé les escadres de NELSON, débarqué à Fréjus en ignorant les ordres de quarantaine et remonté à Paris au cours d'une marche triomphale, le palais du Luxembourg est sa première destination.

BONAPARTE se rend dans les appartements du jacobin GOHIER (rez-de-chaussée de l'hôtel de la Présidence), président du Directoire, mais l'entente entre les deux hommes achoppe sur deux obstacles de taille. Tout d'abord, le directeur refuse d'intégrer BONAPARTE dans l'Exécutif car il sent venir un coup de force. Par ailleurs, durant l'absence de BONAPARTE, GOHIER a entretenu ouvertement une liaison avec Joséphine. L'entretien entre les deux hommes est donc glacial et BONAPARTE repart furieux. Par la force des choses, il entre dans la conspiration de SIEYES pour lequel il n'a néanmoins que peu de sympathie.

C'est au cours de plusieurs réunions discrètes chez Lucien BONAPARTE, rue de Miromesnil, et dans l'appartement que SIEYES occupe au Petit-Luxembourg, que ce dernier, TALLEYRAND et le général arrêtent la date et le plan du Coup d'État du 18 brumaire (le 17, initialement choisi, tombant un vendredi est refusé par Bonaparte qui est superstitieux). Le plan de SIEYES consiste à inventer une menace à Paris dans le but de faire évacuer les chambres et de les isoler. Il fonctionne dans un premier temps selon ses espérances. Pendant que les Anciens et les Cinq-Cents se réunissent au palais de Saint-Cloud, les directeurs sont, au Luxembourg, pressés de démissionner. GOHIER et

---

<sup>10</sup> Voir Jean TULARD, *Napoléon, les grands moments d'un destin*, Paris, Fayard, 2006, p. 86. D'après ceux-ci c'est chez Joséphine elle-même que BONAPARTE fit sa rencontre.

<sup>11</sup> Jean TULARD, *Napoléon, les grands moments d'un destin, op.cit.*, p. 123.

<sup>12</sup> Jacques-Olivier BOUDON, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, Paris, Perrin, 2000, p. 35.

MOULIN refusent et sont consignés dans le palais, sous la surveillance de MOREAU et de trois cent hommes<sup>13</sup>. TALLEYRAND obtient la démission de BARRAS en lui offrant deux millions de francs. Ce dernier n'en verra pourtant jamais la couleur, l'ancien évêque ayant décidé de les garder pour lui<sup>14</sup>.

À Saint-Cloud, les maladrresses de BONAPARTE dressent contre lui le Corps législatif. Il s'en faut de peu qu'il ne soit déclaré hors la loi par les Cinq-Cents, et seules l'habileté de Lucien BONAPARTE et l'intervention énergique de MURAT sauvent la mise des conjurés. L'armée balaie le pouvoir législatif, le coup d'État parlementaire de SIEYES devenant *de facto* le coup d'État militaire de BONAPARTE<sup>15</sup>.

## À l'époque du Consulat (1799-1804)

Le lendemain du coup d'État du 18 brumaire, qui confie l'Exécutif à trois consuls provisoires, BONAPARTE quitte l'hôtel de la rue de la Victoire pour rejoindre l'édifice qui symbolise le cœur du pouvoir. Il ne s'installe cependant pas « dans le somptueux appartement de BARRAS, dont sa femme ne connaît que trop tous les recoins, mais dans la maison plus modeste du Petit-Luxembourg<sup>16</sup>. » Il y prend son logis, avec Joséphine, « dans l'appartement du rez-de-chaussée, que vient d'abandonner, chassé, son occupant, le directeur GOHIER »<sup>17</sup>. D'après RÆDERER, BONAPARTE installe son salon et son cabinet en bas, sa salle à manger en haut<sup>18</sup>.

Les deux autres consuls provisoires, ROGER-DUCOS et SIEYES, prennent leurs quartiers dans le corps principal de l'édifice. Le Luxembourg reste donc palais du Gouvernement. La première réunion des consuls au Petit-Luxembourg se déroule « dans le salon de l'ancien appartement du comte de Provence<sup>19</sup> [...] ». Ils y choisissent les noms du futur personnel politique : FOUCHE et CAMBACERES sont maintenus respectivement à la Police et à la Justice, TALLEYRAND retrouve les Affaires extérieures et BERTHIER, fidèle de BONAPARTE depuis l'Italie, est nommé à la Guerre<sup>20</sup>. Les membres du Conseil d'État, instauré sur l'instance de CAMBACERES, sont conviés à dîner au Luxembourg où ils prêtent serment séance tenante, avant même de savoir réellement en quoi consiste leur nouvelle fonction<sup>21</sup>. La toile d'Auguste COUDER, reproduite en couverture, illustre précisément le serment.

---

<sup>13</sup> Thierry LENTZ, *Le Grand Consulat*, Paris, Fayard, 1999, p. 69.

<sup>14</sup> Jean TULARD, *Napoléon, les grands moments d'un destin*, *op.cit.*, p. 133.

<sup>15</sup> Jean TULARD, *op.cit.*, p. 140. D'autres historiens, à l'instar de Jacques-Olivier BOUDON, jugeant que c'est BONAPARTE qui s'est servi de Sieyès comme caution parlementaire.

<sup>16</sup> Jacques HABERT, *Le palais du Luxembourg sous la Révolution française*, actes du III<sup>e</sup> colloque international de l'Association internationale des docteurs des universités de France, à la Société de Géographie, Paris, p. 161, Bibliothèque du Sénat, cahier 84-90, coffre 1939.

<sup>17</sup> Bernard MORICE, *Le palais du Luxembourg et le destin des hommes*, Paris, France-Empire, 1971, p. 112.

<sup>18</sup> Pierre-Louis RÆDERER, *Notice de ma vie pour mes enfants*, tome 3, Paris, Firmin Didot frères, 1846, p. 304-305.

<sup>19</sup> *Idem*, p. 113.

<sup>20</sup> Jacques-Olivier BOUDON, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, *op.cit.*, p. 55.

<sup>21</sup> Laurence CHATEL DE BRANCION, *Cambacérès*, Paris, Perrin, 2009, p. 255.



## Un palais pour la Constitution de l'an VIII...

*Le palais abrite la gestation, du 20 novembre au 13 décembre 1799, de la Constitution de l'an VIII qui, au terme de discussions rapides mais intenses, est promulguée le 22 frimaire (25 décembre 1799).*

Deux commissions intérimaires de vingt-cinq membres chacune (l'une formée d'anciens membres du conseil des Anciens et l'autre de celui des Cinq-Cents) sont constituées le 19 brumaire (9 novembre 1799) au soir pour rédiger la nouvelle Constitution. Les commissions se réunissent le lendemain dans le salon de Joséphine, au Petit-Luxembourg. Dépassées par l'ampleur de la besogne, elles s'en remettent largement à SIEYES, l'âme du Coup d'État, qui fait alors figure de meilleur « théoricien de l'organisation constitutionnelle<sup>22</sup> ». Les travaux prennent pour base le projet mûri par l'ancien abbé qui envisage d'établir à la tête de l'État un Grand Électeur, flanqué de deux sous-consuls, chargé de nommer fonctionnaires et députés. Le pouvoir largement honorifique de cette figure, au poste de laquelle SIEYES propose de placer BONAPARTE, serait totalement contrôlé par quatre assemblées parmi lesquelles un Sénat gardien de la Constitution<sup>23</sup>.

Dès les premières réunions, le schéma d'un gouvernement d'assemblée prôné par SIEYES, où domineraient *de facto* les notables, est vivement critiqué par BONAPARTE qui prétend défendre la souveraineté populaire et entend établir un « pouvoir stable et fort ». Le général, fort d'une grande popularité dans l'opinion accrue par son refus du poste de Grand Électeur, passe désormais pour le défenseur du peuple et prend l'ascendant, dans les commissions, sur le juriste. « Le consul, note Jean TULARD, convoqua chez lui les commissaires chargés de rédiger la Constitution. Les séances de travail eurent lieu, onze soirs de suite, dans un salon du Luxembourg. »<sup>24</sup> C'est alors que BONAPARTE, malgré son inexpérience en matière de droit constitutionnel, parvient à imposer ses vues aux commissaires en prolongeant les séances jusque tard dans la nuit. De guerre lasse, ces derniers préfèrent lâcher du lest. La table de travail de BONAPARTE serait celle-là même qu'utilise encore, de nos jours, le président du Sénat<sup>25</sup>.

Le 13 décembre 1799, le travail est achevé, débouchant sur un système où le premier Consul, investi d'un mandat décennal, dispose de l'essentiel du pouvoir. Le suffrage censitaire est aboli au profit d'un retour au suffrage universel. Le 3 nivôse an VIII (25 décembre 1799), la Constitution est promulguée... puis présentée par plébiscite au peuple qui l'approuve par 3 011 007 voix contre 1 562.

---

<sup>22</sup> Claude GOYARD, « Constitution de l'an VIII », in Jean TULARD (dir.), *Dictionnaire Napoléon*, Paris, Fayard, t.1, p. 519-524. SIEYES a joué un rôle déterminant dans la rédaction de la Constitution libérale de l'an III (qui fonde le Directoire) et a prononcé par la suite plusieurs discours à propos de modifications constitutionnelles.

<sup>23</sup> Le Sénat aurait le pouvoir de démettre le Grand Électeur si celui-ci s'avérait représenter un risque de tyrannie (Jean TULARD, *Napoléon ou le mythe du sauveur*, op.cit. p. 116).

<sup>24</sup> Jean TULARD, op.cit., p. 117.

<sup>25</sup> Bernard MORICE, *Le palais du Luxembourg et le destin des hommes*, op.cit., p. 115.

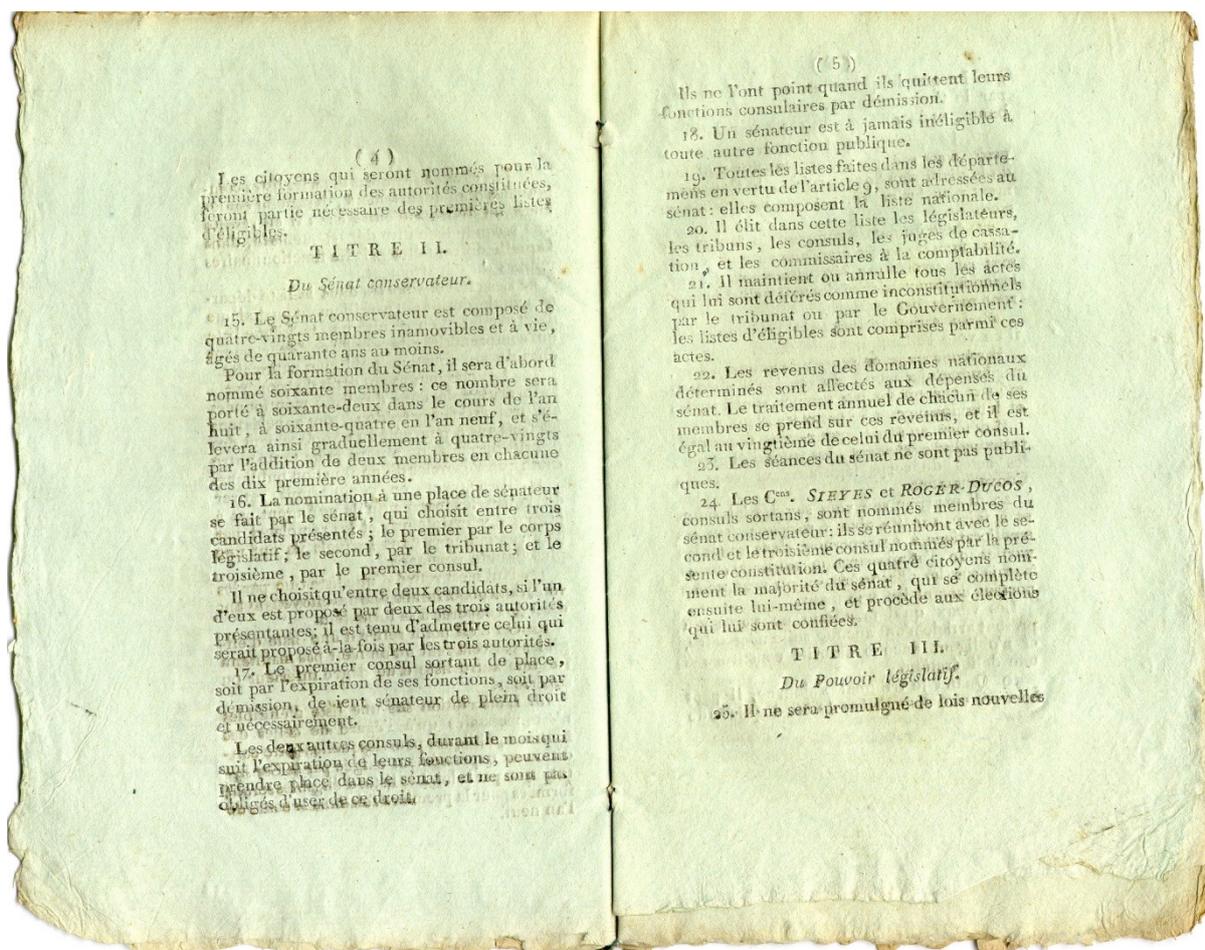


Figure 5 : L'article 15 de la Constitution de l'an VIII instaure le Sénat conservateur, Bibliothèque du Sénat, RFP1092.A.

### ... qui crée le Sénat conservateur

BONAPARTE remodèle considérablement la partie « exécutive » du projet de SIEYES en conférant au premier des consuls une grande prééminence par rapport aux deux co-consuls et aux assemblées. Il juge moins utile de modifier en profondeur la facette législative. Aussi, les nombreuses attributions du Sénat conservateur (le conservateur de la Constitution) ainsi que sa nature originale sont le fruit du débat d'idée entre la conception verticale du pouvoir de BONAPARTE et la vision parlementariste de SIEYES.

Parmi les quatre assemblées qu'institue la Constitution, Corps législatif, Conseil d'État, Tribunal et Sénat conservateur, ce dernier, particulièrement cher à SIEYES, a une importance capitale. Le nom même du Sénat, qui fait explicitement référence à la Rome antique, en dit long sur le rôle que SIEYES lui impartit. S'il n'est pas doté du pouvoir législatif, attribut du Corps législatif et du Tribunal, le Sénat conservateur, composé de soixante membres qui deviennent rapidement quatre-vingt, (ils seront cent vingt à la fin de l'Empire) a deux fonctions.

La première, essentielle, qui explique son appellation, consiste à veiller à la conservation de la Constitution de l'an VIII. Dans les faits, le Sénat est juge de la constitutionnalité des actes des

autres assemblées qu'il peut invalider (article 21). Mais paradoxalement, comme le fait remarquer Jacques de MENDITTE, le Sénat ne « conservera » la Constitution de l'an VIII que deux ans et cinq mois, celle de l'an X (1802) que deux ans et huit jours, celle de l'an XII (1804) certes dix ans mais celle du 6 avril 1814 pas même deux mois<sup>26</sup>.

Néanmoins le Sénat conservateur incarne une chambre « fondatrice » du système consulaire. Les sénateurs élisent non seulement les consuls mais aussi les membres du Corps législatif, du Tribunat, les juges de cassation et les sept commissaires aux comptes<sup>27</sup>. En somme, le Sénat coopte l'ensemble du personnel supérieur de la République consulaire. Signe qu'ils appartiennent à une institution au-dessus et à l'écart de la conjoncture électorale, ses membres délibèrent à huis clos, sont inamovibles et désignés à vie.

La Constitution, qui attribue un pouvoir et une influence immenses au Sénat, notamment la faculté de désigner les consuls, les lui confisque pourtant immédiatement. En effet, son article 20 désigne nommément les nouveaux consuls : BONAPARTE, CAMBACERES et LEBRUN. En outre, le pouvoir de la chambre haute dans la nomination des membres des autres corps, s'il est réel, se trouve dans les faits largement soumis au pouvoir consulaire qui propose les listes de candidats.



Figure 6 : D'après Alain DI STEFANO, *Insignes et médailles des sénateurs*, Paris, Public-réalizations, p. 48.

---

<sup>26</sup> Jacques de MENDITTE, *Une porte ouverte sur le palais du Luxembourg*, Nice, Altaïr, 1988, p. 107.

<sup>27</sup> Claude GOYARD, « Constitution de l'an VIII », in TULARD Jean (dir.), *Dictionnaire Napoléon*, op.cit. p. 522.

Les deux premiers sénateurs, nommés par la Constitution, sont les anciens consuls provisoires SIEYES et ROGER-DUCOS. En cooptant le reste des membres du Sénat, celui-ci acquiert une légitimité plébiscitaire découlant directement de la nation. « Collège sacré de la République consulaire », le Sénat conservateur constitue dès lors « l'un des ressorts essentiels de ce régime : la cooptation du personnel politique et administratif par l'oligarchie issue du plébiscite constituant<sup>28</sup> ». D'où son nom qui fait explicitement référence à l'institution fondamentale de la Rome antique.



Figure 7 : JEUFFROY graveur, *bustes des trois consuls en habits brodés*. Celui de BONAPARTE est en haut du champ, LEBRUN à droite, CAMBACERES à gauche. Médaille frappée le 30 floréal an X (20 mai 1802) par le Corps législatif à l'occasion de la promulgation du traité d'Amiens, Archives du Sénat, 2M792.

Notons que le Conseil d'État occupe, du 25 décembre 1799 au 19 février 1800, le Petit-Luxembourg. C'est lors de sa première séance extraordinaire, tenue dans un des salons de Boffrand, qu'il adopte son premier règlement<sup>29</sup>. C'est ici également que ses trois premiers présidents de section jurent fidélité à la Constitution devant les consuls<sup>30</sup>. Il quittera l'hôtel en même temps que les Consuls, en février 1800, pour les suivre aux Tuileries.

Fin février 1800, lors de l'une des dernières réunions des Consuls dans le cabinet de BONAPARTE<sup>31</sup>, ceux-ci décident en effet de s'installer avec le Conseil d'État au palais des Tuileries, ancienne résidence royale. Ils laissent le palais du Luxembourg au Sénat, tandis que le Tribunal s'établit au Palais-Royal et le Corps législatif au Palais-Bourbon. L'article 7 alinéa 1 de *la loi sur la mise*

<sup>28</sup> *Idem*, p. 522-523.

<sup>29</sup> Emmanuelle FLAMENT-GUELFUCCI, Isabelle CHAVE (dir.), *Guide de recherche dans les archives du Conseil d'État*, Paris, DILA, 2018, p. 17.

<sup>30</sup> Cf. l'huile sur toile d'Auguste COUDER : *Installation du Conseil d'État au palais du Petit-Luxembourg le 25 décembre 1799*, datant de 1856 (reproduite en couverture).

<sup>31</sup> Laurence CHATEL DE BRANCION, *Cambacérès*, Paris, Perrin, 2009, p. 255.

en activité de la Constitution du 3 nivôse an VIII (24 décembre 1799), affecte officiellement « le palais du Luxembourg au Sénat conservateur<sup>32</sup> ».

Dans l'attente de l'hémicycle que l'architecte Jean-François CHALGRIN est chargé de construire, les sénateurs siègent durant quatre ans dans le grand salon de Boffrand, aile orientale du Petit-Luxembourg, où se tenaient jusqu'alors les séances publiques du Directoire. Pour le traitement des sénateurs, la réparation et l'entretien du palais et des jardins et les dépenses de toutes sortes du Sénat, le sénatus-consulte du 14 nivôse an XI lui affecte une somme de quatre millions à prendre « sur le produit des forêts nationales<sup>33</sup> ».

### **Acheter une fidélité : les sénatoreries**

Dans les premiers temps du système consulaire, l'indépendance des sénateurs est protégée par leur inamovibilité à vie (article 15 de la Constitution de l'an VIII). Pour les soustraire à la critique, les séances ne sont pas publiques, seuls des comptes rendus étant publiés dans le *Moniteur* (article 23). Enfin, pour s'assurer de tout risque de concussion et de corruption, l'article 22 leur octroie le plus important traitement de la République immédiatement après ceux des consuls, égal au vingtième de celui du Premier Consul, soit 25 000 francs de traitement annuel.

Au cours du processus de monarchisation du consulat, BONAPARTE met en place un système encore plus généreux susceptible de consolider l'attachement des membres du Sénat à son égard. Le sénatus-consulte du 14 nivôse an XI (4 janvier 1804) accorde ainsi à chaque sénateur la dotation à vie d'une sénaterie, c'est-à-dire d'un domaine « doté d'une maison et d'un revenu annuel, en domaines nationaux, de vingt à vingt-cinq mille francs<sup>34</sup> ». Par souci d'équilibre géographique et d'enracinement de cette élite, le texte prévoit qu'il y aura une sénaterie par arrondissement de tribunal d'appel (art. 1) et que leur nouveau propriétaire sera tenu « d'y résider au moins trois mois chaque année » (art. 3). Pour autant, à la fin de l'Empire, moins d'une quarantaine de sénatoreries seront effectivement instituées et distribuées.

### **L'organisation interne et les finances du Sénat**

Le titre II du sénatus-consulte du 14 nivôse an XI porte le règlement de l'administration économique et financière du Sénat. L'article 8 prévoit ainsi que l'institution disposera de « deux préteurs, un chancelier et un trésorier, tous pris dans son sein », nommés pour six ans, pouvant être réélus et habitant dans l'enceinte du palais du Luxembourg<sup>35</sup>. Les préteurs sont chargés de « tous les détails relatifs à la garde du Sénat, à la police et à l'entretien de son palais, de ses jardins et du cérémonial » et disposent, pour cette tâche, de l'aide de deux messagers, six huissiers et six brigades de gardes<sup>36</sup>.

Les Archives sont placées sous l'autorité d'un chancelier. La Bibliothèque a la garde des sceaux du Sénat et les appose sur tous les actes qui en émanent.

---

<sup>32</sup> Jean-Baptiste DUVERGIER, *Collection complète des lois, décrets ordonnances, règlements et avis du Conseil d'État*, tome 12, Paris, A. Guyot, 1826, p. 49.

<sup>33</sup> Article 17, in Jean-Baptiste DUVERGIER, *idem*.

<sup>34</sup> Sénatus-consulte du 14 nivôse an XI, article 2, in Jean-Baptiste DUVERGIER, *Collection complète des lois, décrets ordonnances, règlements et avis du Conseil d'État*, tome 12, Paris, A. Guyot, 1826, p. 79.

<sup>35</sup> Jean-Baptiste DUVERGIER, *Collection complète des lois, décrets ordonnances, règlements et avis du Conseil d'État*, *op.cit.*, 1826, p. 79.

<sup>36</sup> *Ibid.*, p. 80.

Pour financer une telle maison, outre les quatre millions de francs prélevés sur le produit des forêts des domaines nationaux, sont alloués au Sénat des biens nationaux afferchés pour un revenu annuel d'un million. Le Sénat est chargé de l'administration de ces biens<sup>37</sup>. Parmi eux, le théâtre de l'Odéon, victime d'un incendie en 1799, reconstruit à l'identique par CHALGRIN.

### *Jean-François CHALGRIN*

Au tournant des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, le tourbillon des événements de la période révolutionnaire et impériale n'a pas épargné le palais du Luxembourg. Pour autant, celui-ci, fort mal en point à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, sort architecturalement rénové de cette époque tandis que son statut s'élève de celui de résidence princière à celui de palais législatif. Il doit en grande partie cette nouvelle jeunesse à l'architecte CHALGRIN.

Né à Paris le 22 octobre 1739, Jean François Thérèse CHALGRIN entreprend des études d'architecture comme élève de Giovanni Niccolo SERVANDONI (1695-1766) puis d'Étienne-Louis BOULLEE. Il obtient à dix-neuf ans le grand prix d'architecture pour son « programme d'un pavillon de plaisance » et séjourne entre 1759 et 1763 à l'Académie de France à Rome. Il s'y imprègne sans aucun doute du cachet italien qu'il n'abandonnera jamais et dont le palais du Luxembourg porte maintes traces architecturales. Employé, à son retour en France, comme inspecteur des travaux de la ville de Paris, il se fait connaître pour ses nombreuses réalisations telles que l'hôtel de Saint-Florentin ou l'église Saint-Philippe-du-Roule (1774-1784). Selon Jacques PATUREAU, « le nom de CHALGRIN apparaît pour la première fois au Luxembourg, ou plus précisément au Petit-Luxembourg, en 1770, lors de la construction en matériaux provisoires, d'une salle de bal demandée<sup>38</sup> » à l'occasion du mariage du futur LOUIS XVI et de MARIE-ANTOINETTE.

Après avoir été reçu à l'Académie royale d'architecture en 1770, CHALGRIN est nommé intendant des bâtiments puis premier architecte du comte de PROVENCE. Ses projets concernent alors essentiellement le palais du Luxembourg et ses dépendances, devenus en 1779, propriété de ce dernier. Dès 1781, l'architecte propose un premier projet pour améliorer le Palais et agrandir le jardin.

CHALGRIN est nommé par le Directoire, en décembre 1795, l'un des trois membres du nouveau Conseil des Bâtiments civils<sup>39</sup>. Resté au même poste sous le Consulat puis sous l'Empire, CHALGRIN donne au Luxembourg les attributs du palais législatif : un vaste escalier d'honneur et un hémicycle flanqué de deux salles d'apparat.

Auteur des plans de l'Arc de triomphe de l'Étoile, dont il ne verra jamais la réalisation complète, il meurt le 21 janvier 1811, son ami Thomas Pierre BARAGUEY (1748-1820), ancien contrôleur des bâtiments lui succédant.

---

<sup>37</sup> *Idem.*

<sup>38</sup> Jacques PATUREAU, « Chalgrin, auteur du premier Sénat » in *Chalgrin et son temps*, textes réunis par Basile BAUDEZ et Dominique MASSOUNIE, Willam Blake & Co, 2016, p. 69.

<sup>39</sup> PATUREAU Jacques, article cité, p. 70.

## 2. La Cour d'Honneur et la réception triomphale de Bonaparte

*Si l'on débute la visite du palais du Luxembourg en entrant par la Cour d'Honneur, on peut suivre la chronologie de la relation entre NAPOLEON et l'édifice. Il convient de faire un petit retour en arrière, en 1797.*

C'est en effet dans cette cour d'Honneur que survient la première visite officielle de NAPOLEON au palais du Luxembourg.

Le 10 décembre 1797, à l'occasion de son retour victorieux de la première campagne d'Italie, BONAPARTE est reçu en grande pompe dans la cour d'honneur qui a été pour l'occasion magistralement pavoisée et réorganisée. « Les murs de la cour [sont] ornés de tentures tricolores et de trophées militaires<sup>40</sup>. » Une vaste estrade est adossée à l'entrée du vestibule actuel, au pied de ce monument typiquement révolutionnaire qu'on nomme autel de la patrie et qui, sous la forme d'une colonne antique, constitue le symbole de la nation française révolutionnaire et célèbre les cultes nouveaux. La colonne, surmontée « des statues de la Liberté, de l'Égalité et de la Paix », est décorée de drapeaux conquis par l'armée d'Italie<sup>41</sup>.

L'estrade à plusieurs niveaux, pompeusement appelée autel, accueille dans sa partie inférieure les membres du corps diplomatique qui sont surplombés, à l'étage supérieur, par les ministres. Au sommet de cette étonnante pyramide trônent les cinq directeurs. Ceux-ci sont drapés « dans le grand costume dessiné par DAVID : habit bleu couvert de broderies, ceinture tricolore, manteau nacarat [rouge orangé], col de dentelle, culotte blanche, glaive à la romaine, souliers à bouffettes et, couvrant le tout, énorme chapeau surmonté de plumes aux couleurs nationales<sup>42</sup>. » Sont présents sur les côtés les membres des conseils des Cinq-Cents et des Anciens ainsi que l'Institut, le Conseil de Paris et une multitude de généraux, de diplomates et de personnalités.

Suivant un cérémonial qui est un supplice pour BONAPARTE, en simple habit de campagne, TALLEYRAND s'avance au-devant de lui et prononce un discours pompeux. Après une concise réponse du général, BARRAS prend la parole pour une péroraison qui emplît plusieurs colonnes du *Moniteur*<sup>43</sup>. La remise, par BONAPARTE, du traité de Campoformio aux directeurs constitue le clou du spectacle, suivie d'une canonnade qui peine à surmonter les acclamations frénétiques de la foule et la symphonie jouée par le conservatoire de musique<sup>44</sup>. Un banquet est ensuite donné devant l'église Saint-Sulpice (temple de la Victoire) durant lequel Bonaparte, par crainte d'être empoisonné, se fait apporter son propre pain et sa bouteille de vin.

---

<sup>40</sup> *Le Moniteur universel*, 12 décembre 1797.

<sup>41</sup> *Le Moniteur universel*, 12 décembre 1797. À l'instar des autres autels de la patrie érigés dans de nombreuses communes de France, celui-ci sera détruit sous l'Empire.

<sup>42</sup> Jacques HABERT, *Le palais du Luxembourg sous la Révolution française, op.cit.*, p. 159 ; article consultable à la Bibliothèque du Sénat, cahier 84-90.

<sup>43</sup> Patrice GUENIFFEY, *Le Dix-huit Brumaire, op. cit.*, p. 161.

<sup>44</sup> *Le Moniteur universel, idem.*

Pour Jacques PATUREAU, la réception de BONAPARTE est déterminante pour la rénovation du palais du Luxembourg<sup>45</sup>. En effet, entre 1795 et décembre 1797, malgré l'état lamentable du palais, les plans de travaux proposés par l'architecte Jean-François CHALGRIN avaient été systématiquement repoussés. Cette réception grandiose ouvre les yeux des directeurs sur la nécessité de donner au palais de l'Exécutif un lustre propre à sa destination.

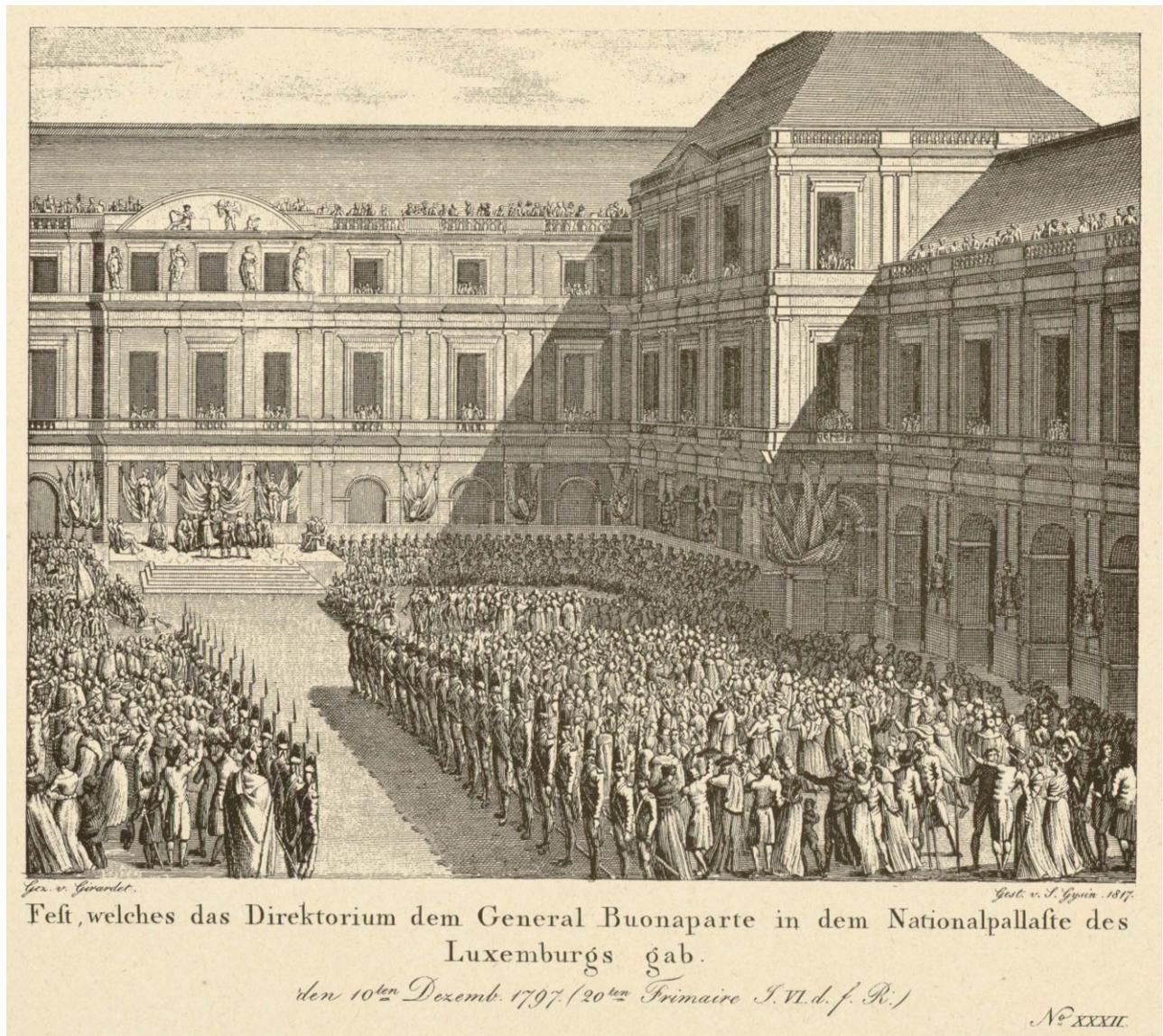


Figure 8 : GYSIN et GIRARDET, *Fête donnée en l'honneur du général Bonaparte dans le palais du Luxembourg, 1817*, Bibliothèques du Sénat, GR118.

Plusieurs erreurs figurent sur la gravure ci-dessus, il est vrai exécutée en 1817, soit vingt ans après l'évènement. Elle omet de représenter, outre la vaste tente qui s'étend sur l'ensemble, la terrasse que CHALGRIN n'enlèvera qu'au changement de destination du palais lorsqu'il construira l'escalier d'honneur en 1803 et 1804<sup>46</sup>. L'architecte ayant fait de la galerie ouest l'entrée principale

<sup>45</sup> Jacques PATUREAU, article cité, p. 71.

<sup>46</sup> *Le Moniteur*, 12 décembre 1797.

du bâtiment, la suppression de la terrasse est rendue nécessaire par la modification de l'équilibre de la Cour. Désormais, les voitures de sénateurs peuvent déposer ceux-ci au pied même du bâtiment dont les perrons ont été agrandis de quelques marches. Pour faciliter la communication entre l'intérieur et l'extérieur du palais, CHALGRIN fait ouvrir des avant-corps à colonnes dans les ailes est et ouest (l'une donnant sur le grand-escalier, l'autre sur le jardin). Hormis ces quelques changements, l'aspect extérieur de la cour est demeuré peu ou prou inchangé.

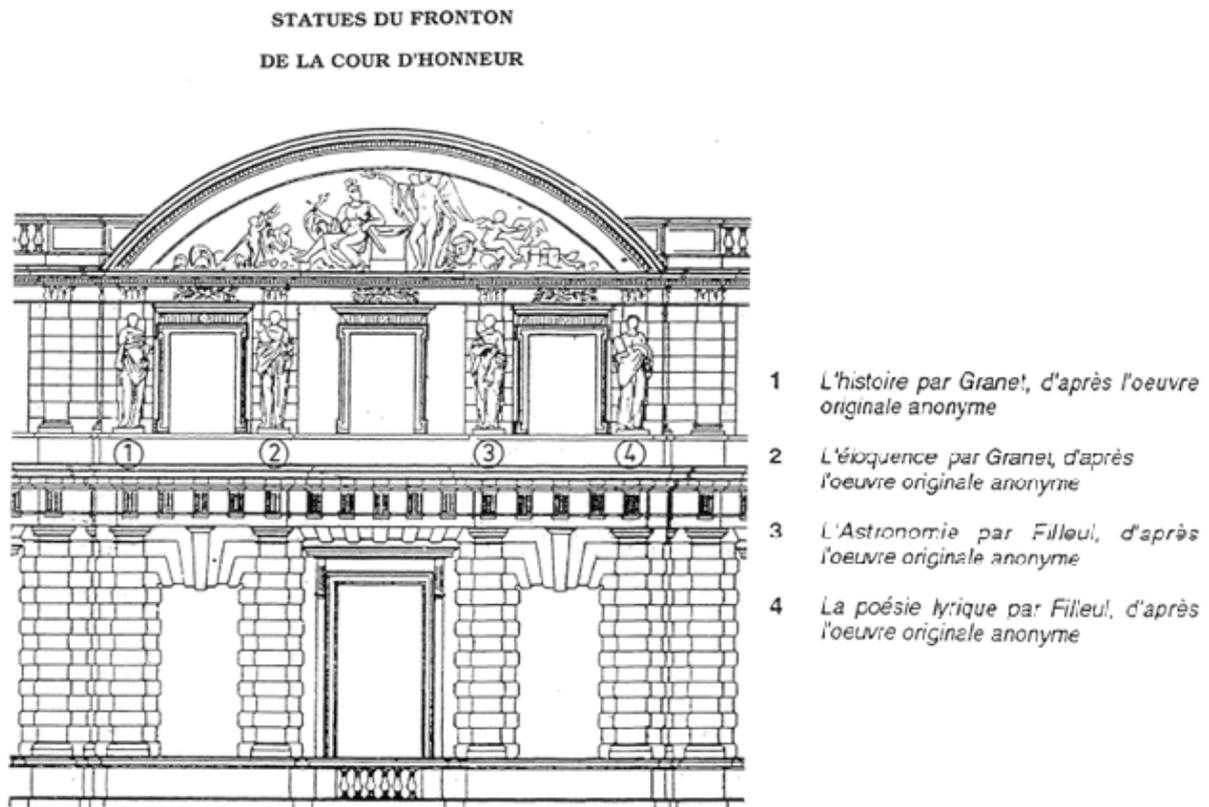


Figure 9 : Statues du fronton de la Cour d'Honneur ;  
Service de l'Architecture, des bâtiments et des jardins du Sénat, *Les sculptures du palais du Luxembourg*, 1996.

Les quatre statues de muses, *l'Histoire*, *l'Éloquence*, *l'Astronomie* et la *Poésie lyrique* (Clio, Terpsichore, Uranie et Polymnie) qui ornent la façade intérieure de la Cour d'Honneur, tout comme les huit allégories du pourtour du dôme de Tournon, sont attribuées à Guillaume BERTELOT<sup>47</sup> (1580-1648), sculpteur favori de Marie de MEDICIS. Très dégradées au XIX<sup>e</sup> siècle (des morceaux de pierre se détachaient, rendant dangereuse l'entrée dans le bâtiment), elles sont descendues en 1899 et restituées par les sculpteurs GRANET et FILLEUL, en 1907 pour la cour d'Honneur, en 1910 pour le dôme<sup>48</sup>.

Les bustes dans les niches, installés en 1809 par CHALGRIN figurent, à gauche, Marc Aurèle et, à droite, Septime Sévère (sculpteurs inconnus).

<sup>47</sup> Normand né au Havre, il exerce à Rome ses talents dans un atelier de sculpture pour des commanditaires princiers influents (les princes BORGHESE) ou ecclésiastiques (le pape PAUL V, pour lequel il exécute notamment deux anges et une Vierge pour la basilique Sainte-Marie-Majeure). Le goût italianisant de Marie de MEDICIS lui offre l'occasion de travailler, une fois nommé sculpteur ordinaire de la reine, à orner le palais du Luxembourg.

<sup>48</sup> Emily RAWLINSON-MAZERI, « Bertelot et Kulikowski au Luxembourg. Conservation d'un exceptionnel ensemble de moulages », *In Situ* [En ligne], 28 | 2016, mis en ligne le 11 mars 2016, consulté le 02 octobre 2019.

### 3. L'escalier d'honneur

Après que le Coup d'État du 18 brumaire (9 novembre 1799) a été ourdi au cœur du palais du Luxembourg et que les trois consuls en ont fait leur résidence temporaire, le palais est dévolu, en janvier 1800, au nouveau Sénat conservateur<sup>49</sup>. Pour les gardiens de la Constitution qui ont créé la République consulaire, il fallait une porte d'entrée digne du nouveau siècle. Or le grand escalier bâti par Salomon de BROSSE pour Marie de MEDICIS, par lequel on accédait jusqu'alors au cœur de l'édifice, était jugé « triste et pesant<sup>50</sup> », « sombre et massif ». Sa modification offre l'une des premières réalisations intérieures de CHALGRIN qui s'affirme comme l'un des maîtres du néoclassicisme<sup>51</sup> français. Non content de supprimer le vieil escalier, l'architecte ne le remplace que par un vestibule à colonnes doriques du plus pur style néoclassique.

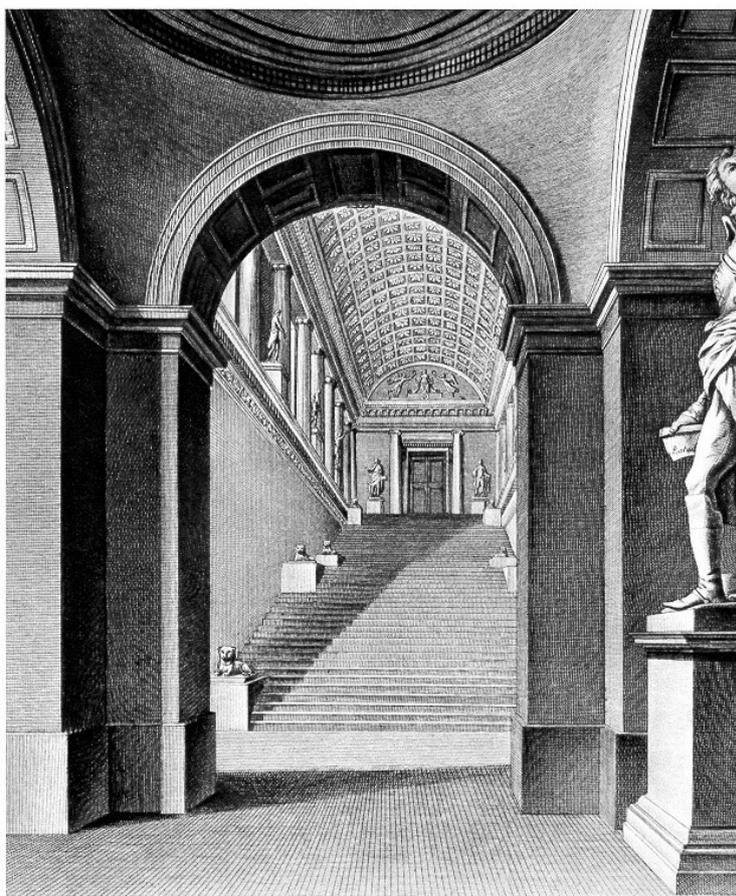
Le nouvel escalier, dit Escalier d'Honneur ou Grand Escalier, érigé dans l'aile ouest voisine, compte parmi les ouvrages les plus marquants du palais du Luxembourg. De dimension théâtrale au point de prendre toute la largeur de la galerie, il interrompt la communication entre les façades nord et sud de ce côté du bâtiment. Magistrale, d'aspect dépouillé et toute en hauteur, cette nouvelle entrée des sénateurs donne le ton du style solennel et antique qui s'impose désormais dans tout le palais.

---

<sup>49</sup> L'article 15 de la Constitution de l'an VIII crée, le 13 décembre 1799, le Sénat conservateur. L'article 7 alinéa 1 de « *la loi sur la mise en activité de la Constitution* » du 3 nivôse an VIII (24 décembre 1799), affecte officiellement « le palais du Luxembourg, au Sénat conservateur. » DUVERGIER Jean-Baptiste, *Collection complète des lois, décrets ordonnances, règlements et avis du Conseil d'État*, tome 12, Paris, A. Guyot, 1826, p. 24 et 49.

<sup>50</sup> Antoine Chrysostome QUATREMÈRE DE QUINCY, *Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. de Chalgrin*, Paris, 1816, p. 10.

<sup>51</sup> Rejetant les excès foisonnants du style rococo, le néoclassicisme célèbre un retour à la « vertu » et à la simplicité, prenant pour modèle l'épure de l'antique.



Cliché Jean-Claude Morin

Escalier d'honneur de Chalgrin.  
*Escalier réalisé par suppression au premier étage du plancher de l'ancienne galerie des Rubens.  
 Cette galerie était sans « plats fonds ».*

**Figure 10 : L'Escalier d'honneur de Chalgrin, gravure,  
 dans GRIVAUD DE LA VINCELLE, Notice sur le palais de la chambre des Pairs ;  
 On aperçoit les statues encore en place sur le pourtour de l'escalier,  
 ainsi que les deux lions supérieurs, en haut des marches.  
 Bibliothèque du Sénat, AA 003844.**

### **Des travaux d'édification sous le Directoire et le Consulat**

Débutés vers 1797, les premiers travaux consistent en la destruction de l'ancien escalier dont les matériaux sont réutilisés pour le nouveau chantier. L'espace ainsi libéré au premier étage de l'aile sud est destiné à l'aménagement des salles du cœur du palais. Devant donner à l'édifice les commodités de palais du Gouvernement, CHALGRIN envisage plusieurs projets établissant deux escaliers symétriquement installés dans les ailes est et ouest, voire un troisième à l'endroit même de celui de Salomon de BROUSSE. Le premier chantier est entamé dans l'aile ouest aux dépens de la galerie de RUBENS<sup>52</sup>. La section méridionale de cette dernière est détruite tandis que la partie opposée doit accueillir les appartements d'un directeur.

---

<sup>52</sup> Longue de 60 m, elle abritait jusqu'en 1790 les 24 tableaux commandés à RUBENS par Marie de MEDICIS, lesquels sont aujourd'hui exposés dans l'aile Richelieu du musée du Louvre.

Le coup d'État de brumaire et le changement de destination du palais interrompent provisoirement les travaux. CHALGRIN, reconduit dans ses fonctions, modifie son projet de siège de l'Exécutif pour celui de palais législatif. L'idée d'un escalier unique s'impose alors. L'architecte réalise des aménagements à l'édifice : deux avant-corps à colonnes sont ouverts au milieu des ailes est et ouest, l'un permettant d'accéder à la base de l'Escalier d'Honneur, l'autre donnant sur le jardin.

Poursuivis tout au long du Consulat, les travaux prennent fin en décembre 1805 par l'installation d'une rampe, disparue de nos jours, dont la main courante, représentant un érable, était ornée de huit pommes de pin en cuivre ciselé et doré.

Somme toute, selon Claude GRIVAUD DE LA VINCELLE, qui publie en 1818 le premier ouvrage sur la palais rénové, « les changements de régies, les travaux d'agrandissement qui seront réalisés au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, entraîneront des modifications dans la décoration de l'escalier d'honneur, mais en respectant toutefois l'aspect architectural originel<sup>53</sup> ».

### Les caractéristiques de l'escalier d'honneur :

- **48 marches** chacune faite d'un seul morceau de pierre de presque 7 m de largeur, séparées en deux par un palier de repos.
- Orné de **8 lions de Nubie** en pierre de Conflans de part et d'autre de l'escalier, dont les deux plus hauts, enlevés en 1854 par GISORS, ont été remis en place depuis lors. Leurs sculpteurs sont Jean-Antoine TALAMONA et Benoît GELE, inspirés par les lions des fontaines romaines de la Piazza del Popolo et du Campidoglio, ce qui explique la présence étrange d'une amorce de tuyau dans leur gueule.
- Les murs de l'escalier lui-même sont ornés d'une **frise sculptée** par Jean-Thomas MOSMANN très richement exécutée : « Elle se compose de trépieds soutenus par des griffons dont les queues forment des enroulements en feuille d'acanthé et s'entrelacent avec ceux des vases qui alternent les griffons<sup>54</sup> » : encore un thème antique des animaux orientaux ou fabuleux, mélange d'influences esthétiques grecque et romaine ajoutées à des éléments de l'Égypte ancienne.
- **Voûte sculptée** et arrondie soutenue par 28 colonnes ioniques (lisses à l'origine, les cannelures datent de 1854). Long de 29 m, le plafond est orné de 308 caissons et rosaces de 6 modèles différents<sup>55</sup> du sculpteur Pierre-Joseph BOICHARD. Aux deux extrémités, deux grands bas-reliefs de 8 m de longs des sculpteurs Claude RAMEY et François-Joseph DURET, figure Minerve et deux génies lui présentant des couronnes de chêne et de laurier<sup>56</sup>.
- À la place des tapisseries actuelles qui comblent les intervalles entre les colonnes, sont installées des **statues de figures** de grands hommes de la Révolution et de l'Empire. Ayant pris l'avis des artistes, CHALGRIN propose, dans un rapport examiné par les prêteurs le 9 ventôse an XII (28 mars 1804), que les statues soient réalisées, par souci d'économie et pour gagner du temps, non pas en pierre de Tonnerre comme il était prévu, mais en plâtre à creux perdu<sup>57</sup>.

---

<sup>53</sup> Claude Madeleine GRIVAUD DE LA VINCELLE, *Notice sur le palais de la Chambre des Pairs de France*, Népveu, Paris, 1818, p. 1.

<sup>54</sup> *Idem*, p. 20.

<sup>55</sup> Clauses et conditions de diverses parties de sculptures sur pierre et plâtre à faire pour décorer le grand escalier du palais du Sénat conservateur, 20 décembre 1802, Archives du Sénat, carton 573 S 17, liasse « Sénat conservateur : ameublement, Bas-reliefs, éclairage, etc. ».

<sup>56</sup> *Rapport à la commission administrative du Sénat* par CHALGRIN, le 9 floréal an XI (29 avril 1803), Archives du Sénat, carton 573 S 17, liasse « Sénat conservateur : ameublement, Bas-reliefs, éclairage, etc. ».

<sup>57</sup> Leur prix passe ainsi de 6 000 francs chacune à 2 000, pour le même effet produit.

- À droite en montant : *général Caffarelli* par CORBET, *Mirabeau* par ESPERCIEUX, *général Marceau* par DUMONT, *Thouret* par DESEINE.
- À gauche en montant : *Chapelier* par LORTA, *Général Dugommier* par LESUEUR, *Condorcet* par PETITOT, *Desaix* par GOIS fils.
- En haut côté galerie Vernet : *Barnave* par BEAUVALLET, *Joubert* par STOUF.
- De chaque côté de la porte vers la salle des Conférences : *Beauharnais* par BOICHOT, *Hoche* par DUPASQUIER<sup>58</sup>.
- Certaines de ces statues sont enlevées sous la Restauration et remplacées par huit trophées. Ceux-ci sont supprimés à leur tour après 1870 et remplacés à la fin du siècle par douze tapisseries de la manufacture des Gobelins. Disposées dans l'escalier d'honneur en 1890 après avoir été présentées à l'Exposition universelle de 1889, elles sont inspirées d'une tapisserie du XVII<sup>e</sup> siècle, « *L'enlèvement d'Élie* », de Simon VOUET. Deux d'entre elles, situées sur le palier du haut de l'escalier, n'ont pas été remplacées après la Première Guerre mondiale, cédant la place aux deux plaques commémoratives entourant l'entrée vers la salle suivante.



Figure 11 ; Quatre des six modèles de rosaces ornant la voûte de l'escalier d'honneur.  
Notice sur l'escalier d'honneur, site internet du Sénat.

À compter de 1836, Alphonse de GISORS effectue d'importants travaux d'agrandissement du palais qu'il poursuit jusque sous le Second Empire. L'architecte se penche en 1845 sur la question de l'escalier d'Honneur qu'il souhaite mettre en harmonie avec les salles nouvellement créées<sup>59</sup>. À cette époque, en effet, la communication est complètement interrompue au premier étage entre les deux extrémités de l'escalier. Le roi LOUIS-PHILIPPE, venu visiter la chambre des Pairs, regrette que « pour continuer la visite du premier étage du palais on soit obligé, après avoir parcouru le Musée, de revenir sur ses pas pour arriver dans les salles de réunion<sup>60</sup> ». Il suggère d'ouvrir une galerie de communication en haut de l'escalier en rognant sur les piédestaux et les colonnes. Ce projet est finalement exécuté par GISORS au début du Second Empire (1854) en supprimant les deux lions supérieurs, en enlevant les vingt statues et trophées et en rognant les colonnes (transformées en

<sup>58</sup> *Statues de la salle des Séances, du grand escalier et au bas dudit*, ventôse an XII, Archives du Sénat, carton 573 S 17, liasse « Sénat conservateur : ameublement, Bas-reliefs, éclairage, etc. ».

<sup>59</sup> *Idem*, p. 18.

<sup>60</sup> État des travaux d'appropriation et de grosses réparations à exécuter aux Bâtiments et au jardin public de la Chambre des Pairs, 1847.

colonnes rainurées à cette occasion<sup>61</sup>). La largeur de la communication étant jugée insuffisante pour y circuler sans danger, la balustrade actuelle richement décorée est installée, coiffée d'un « bel acajou de Saint-Domingue<sup>62</sup> ».

### **Quelques critiques :**

Si les réalisations de CHALGRIN ont été de son vivant largement fêtées, la Restauration voit poindre quelques remarques négatives dont l'escalier est le principal point de mire. QUATREMÈRE DE QUINCY, après avoir écrit que « l'escalier composé par M. Chalgrin est un des plus magnifiques [escalier] que l'on puisse citer » regrette néanmoins « d'avoir sacrifié à une simple montée une aile entière du palais »<sup>63</sup>.

L'escalier d'honneur porte pleinement l'empreinte napoléonienne par sa proportion grandiose, ses figures épiques de l'épopée impériale et ses références antiques et égyptiennes. C'est d'ailleurs, avec le vestibule, le seul ouvrage marquant qui, datant du premier Empire, n'a pas – ou très peu – été modifié par la suite.

---

<sup>61</sup> Les mêmes colonnes sont placées sur le péristyle qui donne sur la rue de Tournon.

<sup>62</sup> Service de l'Architecture, des Bâtiments et des Jardins du Sénat, *L'escalier d'honneur*, 1995, p. 23.

<sup>63</sup> Antoine Chrysostome QUATREMÈRE DE QUINCY, *Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. de Chalgrin*, *op.cit.*, p. 10.



Figure 12 : TELLIER et DURANT, Son Excellence M. Rouher monte l'escalier d'honneur pour aller occuper le fauteuil de la présidence, gravure, Bibliothèque du Sénat, GR012.

## 4. Les salles de l'aile Ouest

Une fois gravi l'escalier d'honneur, trois salles en enfilades font la jonction entre la montée des marches et l'aile sud où se situe l'hémicycle, au centre de l'actuelle salle des Conférences. D'une traite, le sénateur traverse la salle des Gardes, le salon des Huissiers et le salon des Messagers d'État pour déboucher, sur sa gauche, dans la salle de Réunion.

La première de ces trois salles dédiées au personnel du palais, est la plus restreinte. Principal ameublement de cette salle des Gardes, deux trophées signés RAMEY et DURET disposés « à gauche et à droite de la porte de communication à la salle des garçons de salle, [...] composés chacun d'un grand faisceau auquel seront adaptés des boucliers, des casques des carquois, lances, couronnes et drapeaux<sup>64</sup> ». GRIVAUD DE LA VINCELLE ajoute que « des boucliers ronds, avec des épées en sautoir, ornent les panneaux de cette salle ; les murs sont peints en granit, le plafond en chêne, les portes en bronze, et l'architecture des portes et croisées en bleu turquin. »<sup>65</sup>



Figure 13 : Jean-François CHALGRIN, *Salle des Gardes, détail sur les trophées*, Archives du Sénat, Chalgrin 648.

S'ensuit le salon des Garçons de salle, qui remplace l'ancien *cabinet des Muses* de la régente Marie de MEDICIS. CHALGRIN l'a peint de faux marbres, disposant, à droite, un *Épaminondas* par DURET, ainsi qu'un *Miltiade* par BOIZOT, entre les croisées. Enfin, figure un *Hercule couché* de PUGET envoyé depuis au Louvre<sup>66</sup>.

---

<sup>64</sup> Détails, clauses et conditions des travaux dans la salle des gardes par Ramey et Duret, signé le 1<sup>er</sup> mars 1804, Archives du Sénat, carton 573 S 17, liasse « Sénat conservateur : ameublement, Bas-reliefs, éclairage, etc. ».

<sup>65</sup> Claude Madeleine GRIVAUD DE LA VINCELLE, *Notice sur le palais de la Chambre des Pairs de France*, Nepveu, Paris, 1818, p. 22.

<sup>66</sup> Note de Philippe MARTIAL, Bibliothèque du Sénat, classeur 1 à 8.

Les plafonds de la salle des Gardes et des Huissiers (à l'époque appelés les Garçons de salle) sont peints en « compartiment d'appareils en couleur marbre blanc veiné avec moulures peintes<sup>67</sup> ».

Le salon des Messagers d'État, tirant son nom de ces intermédiaires institués par la Constitution de l'An VIII et chargés de la transmission des plis officiels entre les pouvoirs publics, est l'ancienne antichambre de la Régente. Salle d'ordre corinthien selon le goût de CHALGRIN, elle est ornée de huit colonnes de marbre antique qui soutiennent, à chaque porte, des chapiteaux avec entablement.

Entre les deux fenêtres, l'architecte a fait placer la statue en marbre blanc d'*Harpocrate*, dieu du secret ou du silence, signée Louis-Philippe MOUCHY (1734-1801), présentée au salon de 1789. Le décor pictural contemporain, essentiellement repeint par GISORS sous le règne de LOUIS-PHILIPPE, ne conserve aucune trace du Premier Empire. Notons cependant, datant du Second Empire, le médaillon « Portrait du roi de Rome », peint par Théophile VAUCHELET en 1857, représentant le fils de Napoléon I<sup>er</sup> et de Marie-Louise, proclamé roi de Rome à sa naissance en 1811 et mort en 1832 à vingt et un ans.



Figure 14 : Théophile VAUCHELET, *Portrait du roi de Rome*, 1857, Salon des Messagers d'État.  
En légende, « *Napoléon II, XX mars MDCCCXI* »,  
Sénat, © Gérard Butet.

---

<sup>67</sup> Rapport de STURLER aux préteurs pour les peintures dans les salles neuves, « Rapport à Messieurs les Préteurs, membres du Sénat », le 5 thermidor an XII, Archives du Sénat, carton 573 S 17, liasse « 1<sup>er</sup> établissement ans XI et XII ».

## 5. Le vestibule de Chalgrin

Bâti sur les ruines de l'ancien escalier de Salomon de BROUSSE qui menait aux appartements et à la chapelle de Marie de MEDICIS, le vestibule actuel est l'un des derniers témoignages des travaux d'intérieur de CHALGRIN. Hormis le grand escalier, l'empreinte intérieure de ce dernier a été presque en totalité remplacée par les agencements de GISORS sous la Monarchie de Juillet et le Second Empire.

Vraisemblablement en projet sous le comte de PROVENCE, le vestibule est construit durant le Directoire et le Consulat, à la même époque que l'escalier d'honneur, entre 1798 et 1800.

Il est empreint du néoclassicisme cher à CHALGRIN qui se traduit par un aspect général dénudé et sévère, avec :

- sa voûte sculptée en caissons et rosaces sur le modèle de l'escalier d'honneur et de la salle des Séances de la même époque ;
- le cul-de-four terminant le vestibule surmontant la porte donnant aujourd'hui sur la salle René COTY mais qui ouvrait à l'époque sur le jardin, puisque « de part et d'autre du cul-de-four se trouvaient des galeries ouvertes »<sup>68</sup> ;
- ses douze colonnes ioniques ;
- et les deux frontons rectangulaires des portes latérales.

Insatisfait de la longueur de l'ensemble qu'il juge insuffisante pour donner de la dignité à cette entrée secondaire, CHALGRIN a recours à une illusion d'optique pour l'allonger. Disposant les colonnes de plus en plus resserrées à mesure qu'on avance, l'architecte parvient à faire paraître allongé le vestibule aux yeux du visiteur, comme on le voit sur le plan infra.

---

<sup>68</sup> *Le Patrimoine du Sénat*, Attique éditeur, 2007, p. 67.

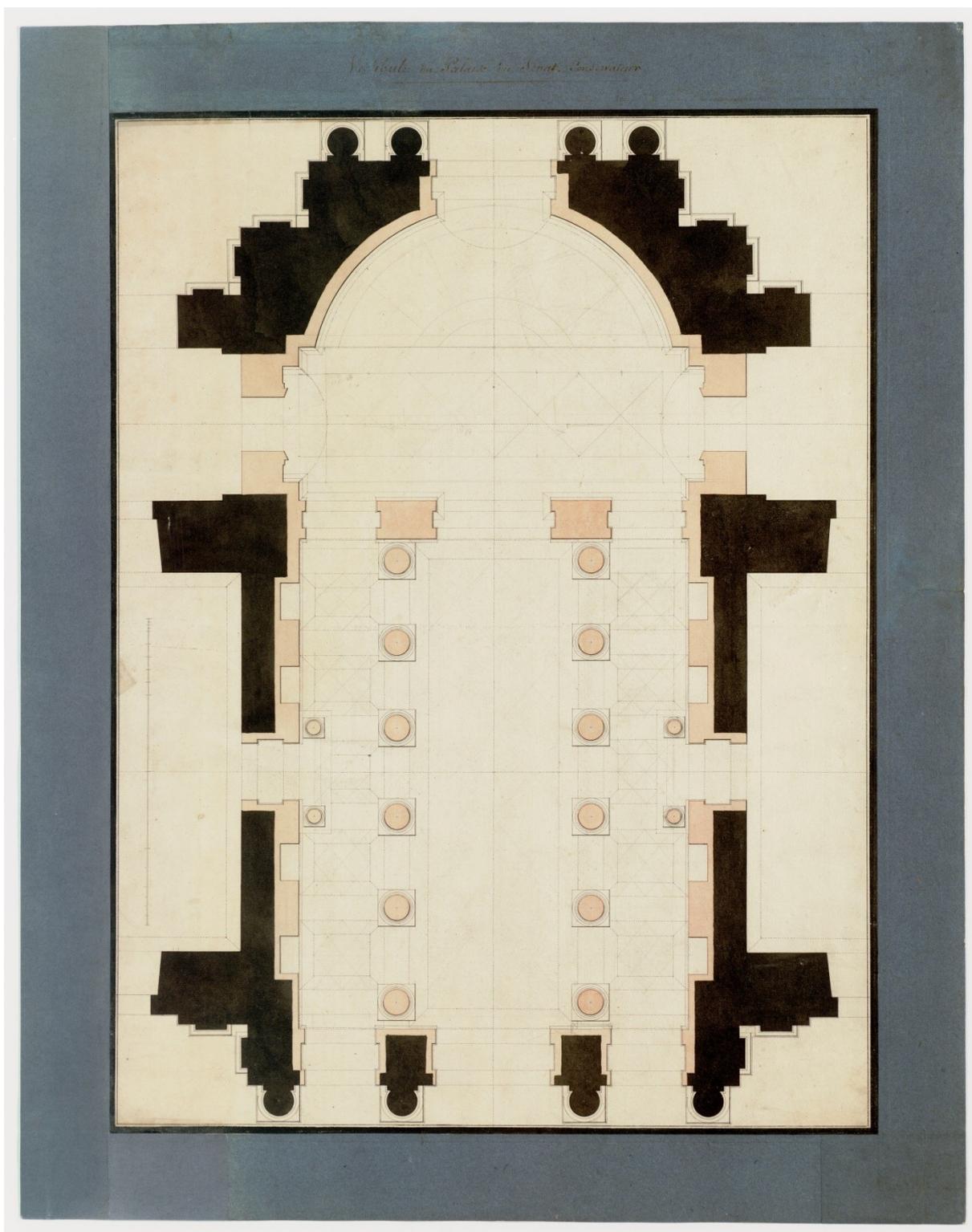


Figure 15 : Jean-François CHALGRIN, *Plan du vestibule*.  
On observe que l'écartement entre les colonnes diminue vers le fond.  
Archives du Sénat, Chalgrin 37.

## 6. Le cœur du palais : les trois pièces formant l'aile sud

La salle des Conférences qui, de nos jours, jouxte l'hémicycle, ne présente sa forme actuelle que depuis le début du règne de NAPOLEON III. Auparavant, cet espace était formé de trois salles en enfilade. Deux de forme carrée situées de part et d'autre d'une plus grande qui constituait l'hémicycle du Sénat conservateur.

Corps principal du palais jusqu'alors en grande partie occupé par l'ancienne cage d'escalier de Salomon DE BROUSSE, l'aile sud du palais du Luxembourg se trouve être la partie de l'édifice la plus travaillée par CHALGRIN. Vers 1798, celui-ci en évide totalement le premier étage pour le transformer en trois salles de taille inégale. Une grande au centre qui tient lieu de salle des Séances et prend la forme d'un amphithéâtre semi-circulaire, et deux autres pièces sensiblement plus petites de part et d'autre, l'une dédiée aux sénateurs et l'autre à l'Empereur.

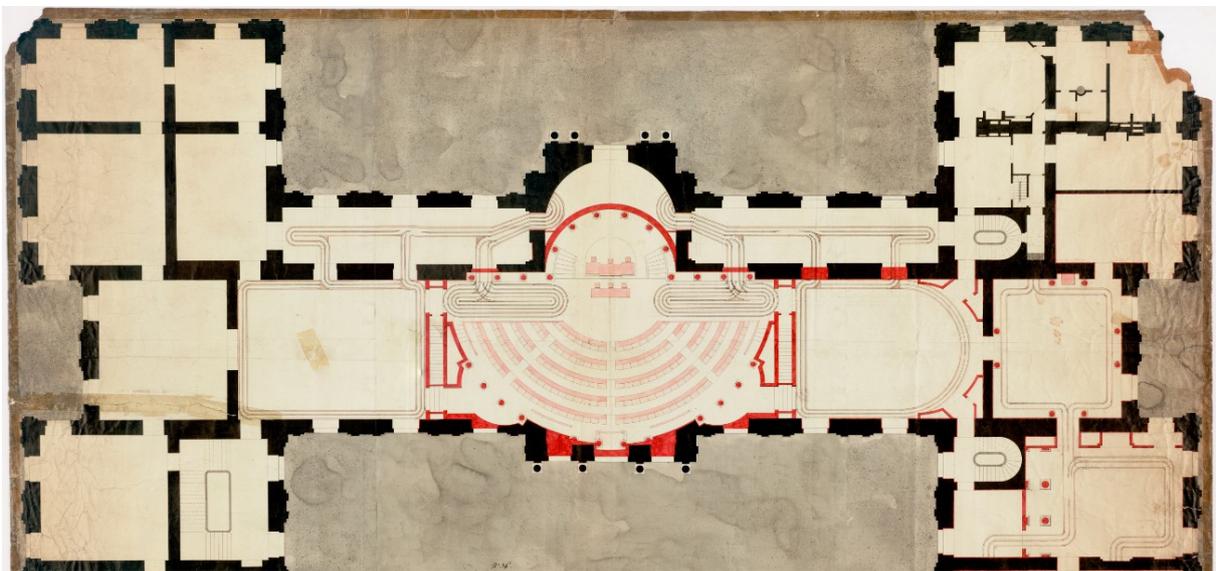


Figure 16 : Jean-François CHALGRIN, *Plan à grande échelle du 1er étage, extrait.*  
Plan montrant le découpage de l'aile sud en trois parties dont, en rouge, la salle des Séances.  
À sa droite, la salle de réunion des sénateurs, à gauche celle de l'Empereur ;  
Archives du Sénat, Chalgrin 649.

### *La salle de Réunion*

Suivons l'itinéraire d'un visiteur de l'époque impériale entré dans le palais par l'Escalier d'Honneur. Après avoir traversé les salons des Huissiers et des Messagers d'État, il débouche dans la salle de Réunion qui se trouve aujourd'hui à l'extrémité Est de la salle des Conférences. Elle est vouée à l'introduction des sénateurs qui peuvent y échanger avant l'ouverture de la séance<sup>69</sup>. Achevé en 1804, son décor a initialement pour objet de représenter de concert le Premier Consul de la République ainsi que son Sénat conservateur<sup>70</sup>. Finalement, seront largement glorifiés les exploits de BONAPARTE.

<sup>69</sup> Jacques PATUREAU, « Chalgrin, auteur du premier Sénat » *op.cit.*, p. 76.

<sup>70</sup> Rapport de CHALGRIN à la commission administrative du Sénat conservateur dans lequel il indique, le 10 thermidor an XI, que deux bas-reliefs, signés Louis-Simon BOIZOT (1743-1809), au-dessus des portes

Selon le témoignage unanime des visiteurs ayant pu l'observer avant sa destruction par GISORS en 1852, cette salle présente un aspect magnifique par la fraîcheur et l'élégance de sa décoration. Son ornement dessiné par CHALGRIN est toujours dans le même ton antique mais, à la différence des pièces précédentes assez sobres, celui-ci est d'ordre corinthien plus orné. De plan carré mais dotée d'un mur de forme circulaire du côté du salon des Messagers d'État, la pièce prend jour par deux fenêtres donnant sur la cour d'honneur<sup>71</sup>. Selon GRIVAUD DE LA VINCELLE, la partie circulaire, voûtée « en cul de four, avec rosaces et caissons, imite le marbre blanc. Le soubassement de la salle est peint en albâtre oriental ; le corps, au-dessus, en albâtre fleuri et la corniche en blanc veiné, ainsi que l'architecture des cinq portes qui y sont pratiquées<sup>72</sup> ». Une grande frise très richement sculptée borne la partie inférieure du plafond.

Le programme iconographique, d'autant plus majestueux que la salle couvre des dimensions humaines, est confié à trois grands artistes : Jean-Simon BERTHELEMY, Antoine-François CALLET et Jean-Baptiste REGNAULT.

CHALGRIN confie la voûte à BERTHELEMY qu'il juge un « artiste de mérite, qui vient [d'exécuter un dessin] dans une des salles du Muséum, qui lui fait le plus grand honneur<sup>73</sup> ». BERTHELEMY lui-même décrit la voûte en ces termes :

*« On propose de peindre, dans le plafond de la salle de réunion du Sénat conservateur, un sujet allégorique composé de la Prudence, qui présente le Livre des Lois émanées du Sénat ; elle tient en sa main au-dessus de ce livre, le miroir qui est son emblème caractéristique dont l'éclat donne la principale lumière pour éclairer la composition totale ; de l'autre côté du livre est la Justice, portant ses attributs qui sont le glaive et la balance ; la Force, sous les traits d'une femme revêtue des dépouilles d'un lion est appuyée sur la justice et tient d'une main la massue et de l'autre une couronne de chêne.*

*Ce groupe est surmonté par la Gloire qui le couronne avec l'emblème de l'immortalité. On pourrait placer au-dessous un autre groupe représentant la Paix et l'Abondance qui sont le résultat de la sagesse des lois.*

*Dans les quatre angles extérieurs du plafond on placera quatre figures représentant l'Agriculture, le Commerce, les Beaux-arts et l'Éloquence. Les figures seront peintes en bas-reliefs et adossées contre des écussons en losange sur lesquels seront gravés des chiffres et emblèmes du Sénat<sup>74</sup>. »*

---

représenteront les qualités du Sénat : la Sagesse et la Vérité d'une part, la Morale et la Vigilance d'autre part. « Il en sera ajouté au milieu de chacune un bouclier sur lequel sera le chiffre du Sénat. », Archives du Sénat, carton 573 S 17, liasse « Sénat conservateur : ameublement, bas-reliefs, éclairage, etc. ».

<sup>71</sup> Arthur HUSTIN, *Le palais du Luxembourg ses transformations, son agrandissement, ses architectes, sa décoration, ses décorateurs*, Paris, P. Mouillot, 1904, p. 72.

<sup>72</sup> Claude Madeleine GRIVAUD DE LA VINCELLE, *Notice sur le palais de la Chambre des Pairs de France, op.cit.*, p. 27.

<sup>73</sup> Rapport de CHALGRIN à la commission administrative du Sénat conservateur sur le plafond de la salle de Réunion, le 25 germinal an XI. Archives du Sénat, carton 573 S 17, liasse « Sénat conservateur : ameublement, Bas-reliefs, éclairage, etc. ».

<sup>74</sup> Datée du 22 germinal an XI (12 mai 1803), Archives du Sénat, carton 573 S 17, liasse « Sénat conservateur : ameublement, Bas-reliefs, éclairage, etc. ».

Cette peinture est terminée quelques mois avant la proclamation de l'Empire. Sans avoir à la modifier, on lui trouve le nom d'*Allégorie des Qualités et des Vertus qui font la force d'un Empire*.

Jean-Baptiste REGNAULT est chargé de représenter, sur le mur de droite lorsqu'on pénètre dans la pièce par le salon des Messagers d'État, une immense composition allégorique qui occupe toute la face du mur, soit neuf mètres de long et quatre mètres soixante de haut<sup>75</sup>. Intitulée *L'Avènement de Napoléon*, d'après Brigitte GALLINI<sup>76</sup> ou bien *Marche triomphale de l'Empereur Napoléon vers le temple de l'Immortalité*, d'après Jacques de MENDITTE<sup>77</sup>, la fresque est éclairée par le jour provenant des deux fenêtres dans son vis-à-vis et réfléchi par une grande glace disposée entre ces deux fenêtres. La composition comporte, selon l'habitude de REGNAULT, un grand nombre d'allégories. Au centre, « L'Empereur y est représenté le front ceint de lauriers, assis sur un char de triomphe traîné par quatre chevaux, sa main droite s'appuyant sur un sabre que lui présente Mars, dieu de la Guerre, sa main gauche posée sur les Tables de la Loi. Au-dessus de lui plane la Renommée, une couronne d'étoiles à la main<sup>78</sup>. »



Figure 17 : Jean-Baptiste REGNAULT, *Marche triomphale de l'Empereur Napoléon vers le temple de l'Immortalité*, 1804, Huile sur papier marouflé sur toile. 20 5/8 x 36 5/8 in (52.4 x 93 cm) frame; 16 1/2 in x 30 3/8 in (41.91 cm x 77.15 cm) canvas Muséum purchase, 1978.44 Courtesy of The Fralin Muséum of Art at the University of Virginia

<sup>75</sup> Jacques de MENDITTE, *Une porte ouverte sur le palais du Luxembourg*, Nice, Altaïr, 1988, p. 113.

<sup>76</sup> Brigitte GALLINI, « La participation d'Antoine-François Callet au décor peint du Sénat, 1803-1807 », dans *Société d'Histoire de l'Art français*, séance du 25 janvier 1992, p. 169-178.

<sup>77</sup> Jacques de MENDITTE, *Une porte ouverte sur le palais du Luxembourg*, *op.cit.*, p. 113.

<sup>78</sup> *Idem*, p. 113-114. Outre le dessin préparatoire du tableau présenté supra, il existe un modèle réduit de la composition de REGNAULT. Il a été présenté à l'exposition « La Maison de l'Empereur », mise en exergue à l'étape de Fontainebleau sous la forme reconfigurée « Servir et magnifier Napoléon Ier », en 2019, non reproduite dans le catalogue par Sylvain Cordier (dir.), Christophe Beyeler, et alii. : *Napoléon. La Maison de l'Empereur*, Montréal, musée des Beaux-Arts, et Paris, Hazan, 2017.

Après la destruction des trois salles de CHALGRIN remplacées par la galerie du Trône édiflée par GISORS sous le règne de NAPOLÉON III, il n'existe plus d'espace assez vaste pour accueillir une toile de telles dimensions. Roulée, elle est expédiée au Louvre jusqu'en 1901 puis dans les réserves du château de Versailles où elle se trouve depuis lors<sup>79</sup>.

Sur le mur contigu à la salle des Séances, Antoine-François CALLET exécute un bas-relief monochrome représentant la *Bataille de Marengo*. Robert LEFEVRE (1755-1830), portraitiste très prisé de la famille impériale et ancien disciple de REGNAULT, est à l'origine du *Portrait du Premier Consul* (bientôt modifié en *Portrait de l'Empereur*) prenant place en-dessous du bas-relief et donc en face de l'entrée<sup>80</sup>. Les trois artistes font preuve d'une grande célérité puisque la décoration de la pièce est achevée à la fin de 1804, à l'époque du couronnement de NAPOLÉON I<sup>er</sup>.

---

<sup>79</sup> Toujours d'après MENDITTE, la toile est conservée « sous le rouleau numéro 30, numéro d'inventaire MV 5579 ».

<sup>80</sup> Il est possible que cette peinture corresponde à celle aujourd'hui exposée à côté de la plaque d'Elchingen dans l'un des salons Boffrand du Petit-Luxembourg. Mais deux éléments conduisent à s'interroger sur la véracité de ce récit. Tout d'abord la date du tableau, qui est terminé en 1806 alors que la salle de Réunion est achevée deux ans plus tôt, en 1804. Par ailleurs, on sait que la peinture de la salle de Réunion a été fortement retouchée, la tête de NAPOLÉON étant repeinte en LOUIS XVIII sous la Restauration. Or le tableau du salon de Boffrand semble inaltéré. Robert LEFEVRE, qui a peint plus d'une quarantaine de portraits de NAPOLÉON, a très bien pu être sollicité plusieurs fois pour orner le Luxembourg de la figure impériale. (Voir *Le Patrimoine du Sénat*, Attique éditeur, 2007, p. 83.)



**Figure 18 : La salle de Réunion, gravure ;**  
 La salle des Réunions jouxtant sous l'Empire l'hémicycle du Sénat conservateur, détruite en 1852 pour être fondue avec celui-ci au sein de la vaste galerie du Trône voulue par NAPOLEON III.  
 Source : Arthur HUSTIN, *Le Palais du Luxembourg ses transformations, son agrandissement, ses architectes, sa décoration, ses décorateurs*, Paris, Mouillot, 1904, p. 66.

Si les trois artistes ont fait preuve d'une extrême diligence, certains reviennent pourtant à la tâche une décennie plus tard puisque « la Restauration s'empessa d'effacer les inopportuns souvenirs napoléoniens<sup>81</sup> ». Ainsi, REGNAULT transforme lui-même son *Avènement de Napoléon* en *Retour du Roi* (voir la 2<sup>e</sup> partie de cette brochure), LEFEVRE recouvre le *Portrait de l'Empereur* par celui de Louis XVIII tandis que *La Bataille de Marengo* est modifiée en *Saint Louis combattant les*

---

<sup>81</sup> Brigitte GALLINI, « La participation d'Antoine-François Callet au décor peint du Sénat, 1803-1807 », *op.cit.*, p. 169-170.

*infidèles*<sup>82</sup>. Mais si ces deux derniers tableaux subsistent jusqu'à la Monarchie de Juillet, celui de REGNAULT, trop abîmé par les surcouches successives après les Cent-Jours, disparaît au profit d'une allégorie d'Émile SIGNO, *Législateurs sous l'inspiration évangélique*.

La voûte de BERTHELEMY et la *Bataille de Marengo* sont détruits lors de la fusion des trois salles en une grande galerie du Trône en 1852.

## La salle des Séances de Chalgrin

### A. L'hémicycle et son programme décoratif

Au centre de l'actuelle salle des Conférences se trouve, entre 1804 et 1852, la salle des Séances du Sénat conservateur, cœur politique et symbolique du palais. Chalgrin, avant le début des travaux, propose plusieurs plans d'agencement pour cette salle dont l'un sur le modèle de la chambre des Communes (voir infra).

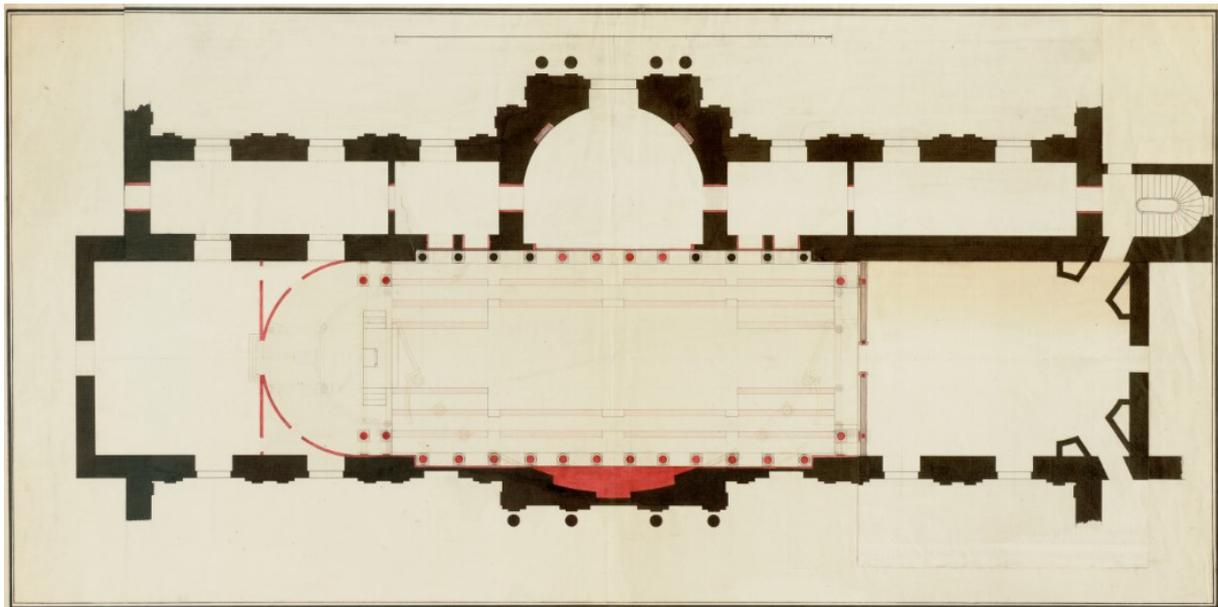


Figure 19 : Jean-François CHALGRIN, *Projet non retenu d'une salle des Séances dans la longueur, avec les bancs face-à-face et les tribunes du public dans le prolongement.*  
Archives du Sénat, Chalgrin 727.

L'architecte dote finalement la salle des Séances d'un hémicycle de style néoclassique. L'amphithéâtre de 24 mètres de diamètre se présente sous la forme de deux hémicycles se faisant face, l'un grand et l'autre petit. Dans le plus vaste, aux longues tables épurées et aux fauteuils très rapprochés, siègent les sénateurs, tandis que le petit est occupé par un monumental dais abritant le trône de l'Empereur.

Maintes représentations artistiques ainsi que de très nombreux dessins exécutés par CHALGRIN et son atelier permettent d'imaginer l'agencement de cette pièce aujourd'hui fusionnée

---

<sup>82</sup> *Ibid.*

avec ses deux voisins dans la salle des Conférences. Des documents comptables, à l'instar des lettres de soumission du mobilier par les frères JACOB à CHALGRIN et BARAGUEY, donnent en outre une idée précise de l'agencement exact de la salle des Séances au temps de NAPOLEON.



**Figure 20 : Lithographie de Charles MOTTE, dessin de DAVID, La salle des Séances du Sénat conservateur lors de la remise de la couronne d'Italie par les délégués italiens à Napoléon, en mars 1805, Bibliothèque du Sénat, Gr-061.**

La lithographie signée Charles MOTTE (supra), donne un précieux aperçu de la pièce. Le style antique s'y exprime dans toute son envergure, notamment par le grand nombre de colonnes corinthiennes (vingt-six, en marbre) qui encadrent la pièce semi-circulaire. L'hémicycle, bien plus petit que l'actuel, permet à cent vingt sénateurs de prendre place<sup>83</sup>. La gravure laisse d'ailleurs à penser que les sénateurs devaient être assez serrés. On note en outre que la déclivité semble moins forte que dans l'hémicycle actuel.

---

<sup>83</sup> Le sénatus-consulte organique du 16 thermidor an X (4 août 1802) porte à cent-vingt le nombre des membres du Sénat, initialement fixé à quatre-vingt par la Constitution de l'an VIII.

La disposition de la salle des Séances en dit long sur la relation entre NAPOLEON et l'institution sénatoriale. Les sénateurs, sur leurs simples fauteuils, siègent immédiatement de face ou quelque peu de biais en vis-à-vis de l'imposante impériale qui les surplombe de toute sa hauteur.

De part et d'autre de la « niche » impériale, plusieurs statues d'un registre encore une fois antique figurent des héros militaires, orateurs ou légistes dont la représentation est désormais familière au palais du Luxembourg. À droite : *Aristide*, par CARTELLIER, *Léonidas*, par LEMOT, *Phocion*, par DELAISTRE, *Démosthène*, par PAJOU, *Camille*, par BRIDAN ; à gauche : *Cincinnatus*, par CHAUDET, *Périclès*, par MASSON, *Scipion l'Africain*, par RAMEY, *Caton d'Utique*, par CLODION et *Lycurgue* (fondateur du Sénat de Sparte), par FOUCOU. À l'opposé de ces illustres personnages, veillent *Solon*, par ROLAND et *Cicéron*, par HOUDON à l'arrière de la salle<sup>84</sup>. Les statues de Scipion et Caton se trouvent aujourd'hui à l'entrée de la Buvette des Parlementaires, au 1<sup>er</sup> étage du palais.

Il ne faut pas moins de cinq sculpteurs pour décorer la partie supérieure de la salle des Séances. La voûte magistrale, dessinée par CHALGRIN, est exécutée par le peintre Jérôme Martin LANGLOIS<sup>85</sup> (1779-1838), élève de DAVID. Elle reprend les allégories de toutes sortes qui symbolisent les vertus et caractéristiques d'un bon gouvernement. Les 300 rosaces et 300 médaillons ainsi que la corniche sont, eux, signés Jean Antoine TALAMONA tandis que la frise de 75 mètres de pourtour, ornée d'enfants, a pour auteur MOSSMANN<sup>86</sup>. Le cul-de-four du petit hémicycle formé de 78 rosaces en plâtre est l'œuvre de Pierre-Joseph BOICHARD (1783-1850), auteur de la voûte de l'escalier d'honneur.

---

<sup>84</sup> *Idem*, p. 77-78.

<sup>85</sup> Détail, clauses et conditions des travaux de peinture en décor à exécuter dans le voûte de la salle des Séances du palais du Sénat conservateur, approuvé par les questeurs, 4 mai 1804, Archives du Sénat, carton 573 S 17, liasse « Sénat conservateur : ameublement, Bas-reliefs, éclairage, etc. ».

<sup>86</sup> *Soumission de sculptures d'ornement pour les salles des Séances et de réunion au palais du Sénat*, fructidor an XII (août/septembre 1804), Archives du Sénat, carton 573 S 17, liasse « Sénat conservateur : ameublement, Bas-reliefs, éclairage, etc. ».

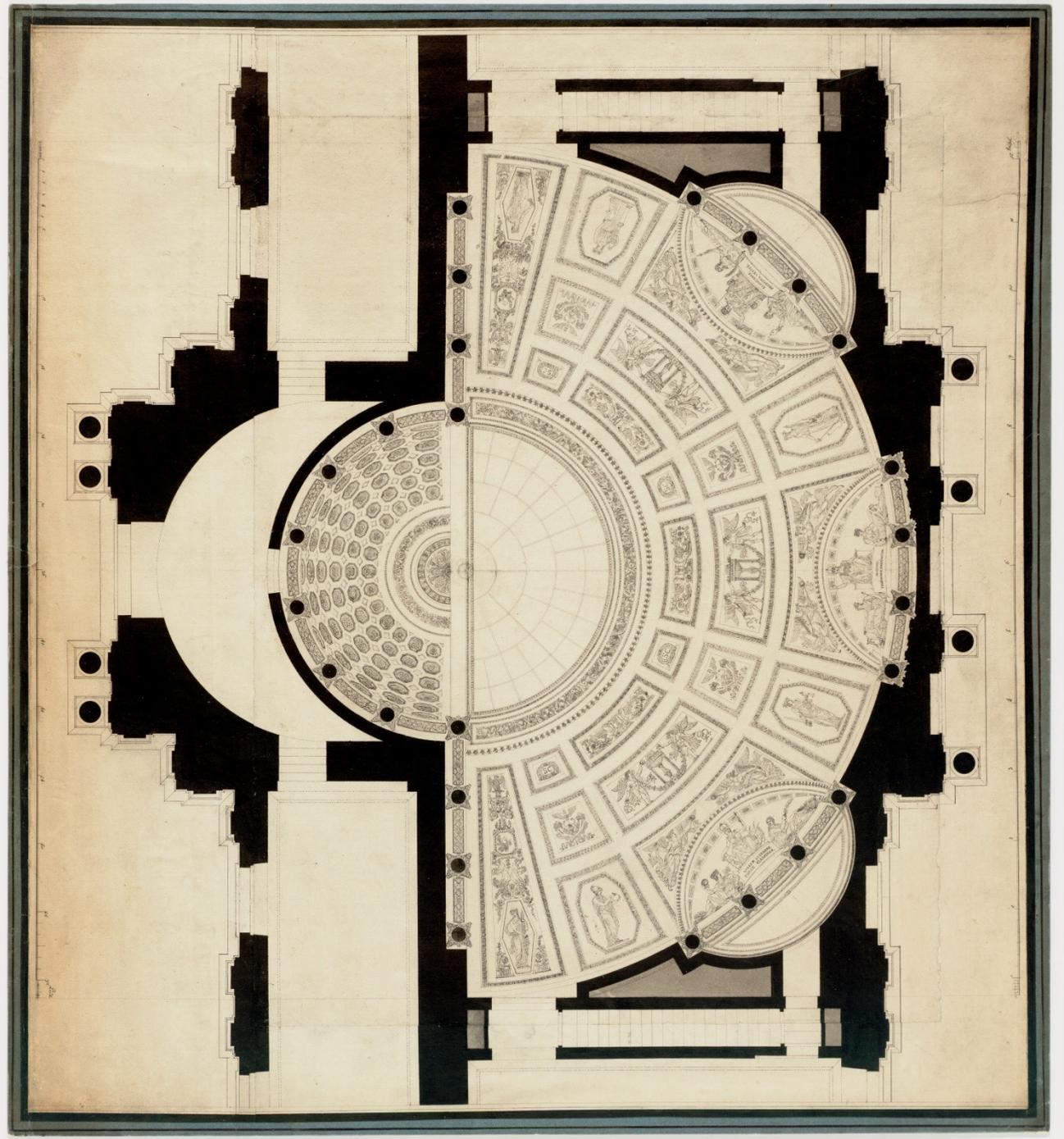


Figure 21 : Jean-François CHALGRIN, *Plafond de l'hémicycle de la Salle des Séances du Sénat conservateur*, dessin ; exécuté par le peintre Jérôme Martin LANGLOIS (1779-1838), Archives du Sénat, Chalgrin 108.

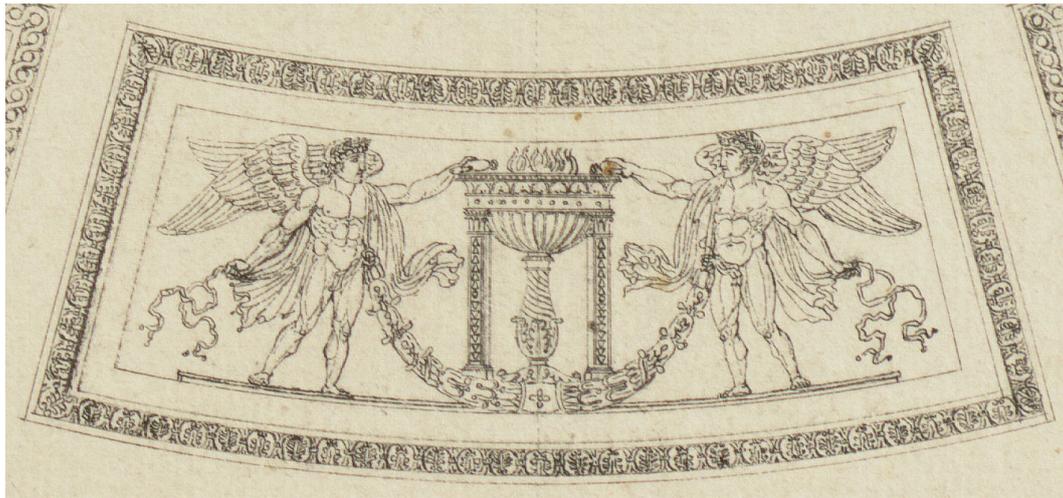


Figure 22 : Détail, Chalgrin 108.

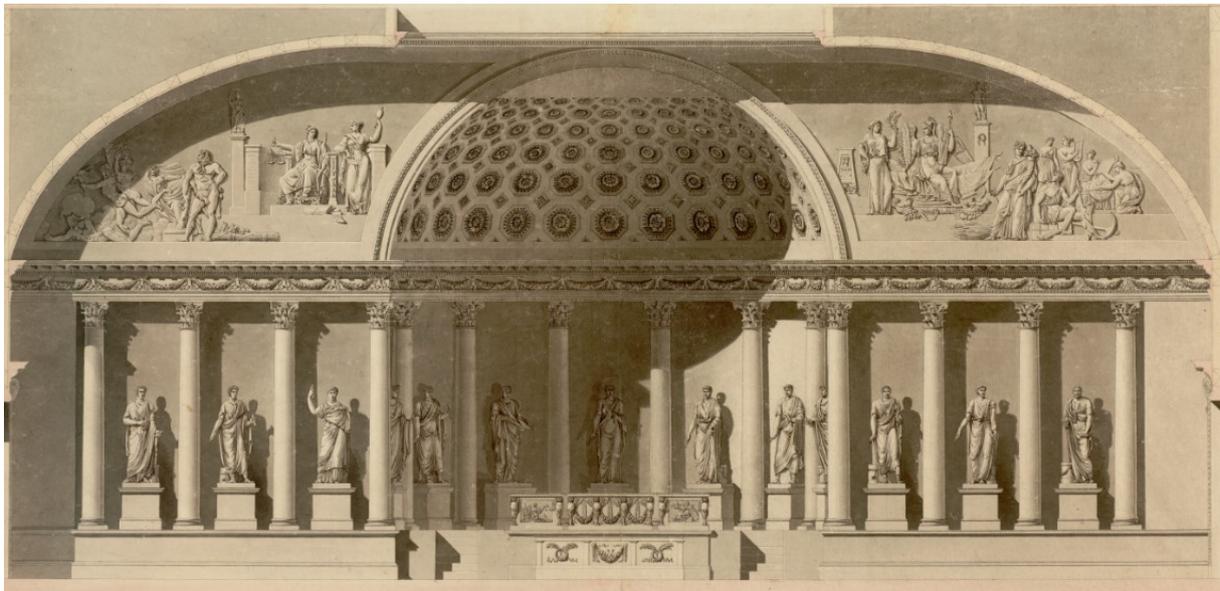


Figure 23 : Jean-François CHALGRIN, *Projet pour la salle des Séances*, 1803.

La réalisation des trois bureaux des Consuls sera abandonnée après la proclamation de l'Empire le 2 décembre 1804, remplacés par le trône et le dais impériaux.

Archives du Sénat, Chalgrin 096.

Comme l'illustre le dessin de CHALGRIN (supra), le haut du petit hémicycle était flanqué, de part et d'autre, de deux bas-reliefs de dimensions magistrales signés Charles MEYNIER (1768-1832). L'artiste, qui les exécuta en quatre mois et demi, en donne la description suivante :

*[À gauche] « Hercule, symbole de la Vertu héroïque, après avoir vaincu les ennemis d'un gouvernement juste, se repose sur sa massue et tourne son regard et son bras protecteur des Vertus vers le tribunal sur lequel siègent la Justice, la Prudence, la Sagesse et le Secret ; à ses pieds est la Vengeance terrassée à son*

*aspect, la Discorde, la Jalousie, l'Hypocrisie, l'Ignorance et le Fanatisme fuient épouvantés ; près du héros est un autel à la Valeur et aux Vertus. »*

*[À droite] « La France, assise sur les trophées, fruits de ses victoires, accueille la divinité qui préside à la paix ; elle lui présente l'olivier ; près de la France est le génie tutélaire qui veille sur la prospérité ; il tient en ses mains des armes et les drapeaux qu'il est prêt à déployer pour repousser les ennemis. L'Abondance et le Commerce se tiennent par la main et se présentent à elle pour recevoir les bienfaits qu'elle leur procure, tandis que les Sciences, les Lettres et les Arts s'occupent en silence des divers ouvrages qui ont pour but, le bonheur et le Gloire du gouvernement qui les protège<sup>87</sup>. »*

## **B. Le trône de Napoléon et son dais**

Quatre trônes ont été construits pour NAPOLEON. Ils étaient respectivement placés à Fontainebleau (puis à Saint-Cloud), aux Tuileries, au Corps législatif et au Sénat conservateur.

Dessiné par CHALGRIN dans la même veine antique qui l'a inspiré pour l'intérieur du palais, le siège – et futur trône – est exécuté en 1804 par deux ébénistes de renom, Georges JACOB et son fils François-Honoré-Georges JACOB-DESMALTER. Loin d'être une commande spéciale pour la personne de BONAPARTE, le fauteuil de celui qui n'est encore que le Premier Consul accompagne l'achat de deux sièges pour les deuxième et troisième consuls, d'un autre pour le vice-président et des cent-vingt fauteuils destinés aux sénateurs<sup>88</sup>. Pour réduire les coûts, CHALGRIN et BARAGUEY privilégient le bois d'acajou par rapport au bronze doré. Le prix du siège passe ainsi de 9 000 à 4 000 francs, alors que les sièges des deux co-consuls coûtent chacun 2 200 francs. Le trône de NAPOLEON ne représente donc, financièrement parlant, qu'une portion raisonnable du coût total du mobilier de l'hémicycle.

Presque achevé au moment de la proclamation de l'Empire, le 2 décembre 1804, le fauteuil du Premier Consul est livré en même temps que l'ensemble du mobilier de l'hémicycle, en juillet 1805<sup>89</sup>. Dorénavant trône impérial, (l'Empire a été proclamé le 18 mai 1804 par sénatus-consulte) il se compose « de deux chimères à tête de femmes aux ailes développées jusqu'à la hauteur du dossier. Sa partie supérieure est décorée d'une branche d'olivier, en bronze ciselé et doré. Il est recouvert d'un velours de soie cramoisi dont l'éclat est rehaussé » par des broderies d'or sur lesquelles figure l'abeille, emblème personnel de NAPOLEON<sup>90</sup>.

Trône oblige, le siège est accompagné d'un dais de forme circulaire, élevé dans le plus petit des deux hémicycles, rehaussé de quelques marches par rapport au grand. Le dais est soutenu par six cariatides de plus de deux mètres de hauteur en plâtre doré, drapées à l'antique, tenant des couronnes de chêne, de laurier et d'olivier<sup>91</sup>. Exécutées par les sculpteurs Claude RAMEY, François-

---

<sup>87</sup> Programme des bas-reliefs de la salle des Séances par MEYNIER, le 25 décembre 1803, Archives du Sénat, carton 573 S 17, liasse « Sénat conservateur : ameublement, Bas-reliefs, éclairage, etc. ».

<sup>88</sup> Projet de soumission des ébénistes JACOB pour l'architecte CHALGRIN à propos du mobilier de la salle des Séances, daté du 10 germinal an XII, Archives du Sénat, carton 573 S 17, liasse « Sénat conservateur : ameublement, Bas-reliefs, éclairage, etc. ».

<sup>89</sup> *Idem*. Ce qui signifie que l'hémicycle n'est pas inauguré avant cette date...

<sup>90</sup> Note du service de l'Architecture, des Bâtiments et des Jardins, non datée, Bibliothèque du Sénat, classeur 20-33, coffre 1939.

<sup>91</sup> *Cariatides et couronnement de l'Impériale du trône*, soumission de DURET, RAMEY et MOSSMANN, le 7 thermidor an XII (26 juillet 1804), Archives du Sénat, carton 573 S 17, liasse « Sénat conservateur : ameublement, Bas-reliefs, éclairage, etc. ».

Joseph DURET et MOSSMANN, elles sont posées sur des piédestaux en marbre bleu turquin<sup>92</sup>. Il n'est désormais plus question de faire des économies puisque le projet de soumission des marbres des piédestaux comporte l'annotation suivante de CHALGRIN, pourtant précédemment fort économe : « [Ce marbre] sera de la plus belle qualité et du plus beau choix<sup>93</sup> ». Les cariatides – colonnades présentant la forme de femmes antiques – dorées par STURLER, supportent un entablement en bois très richement décoré<sup>94</sup>. « Sur le devant de l'impériale et pour son couronnement se trouvent les armes de l'Empire accompagnées à droite et à gauche d'une corne d'abondance<sup>95</sup> [ces dernières sont finalement remplacées par des allégories de femmes ailées]. »

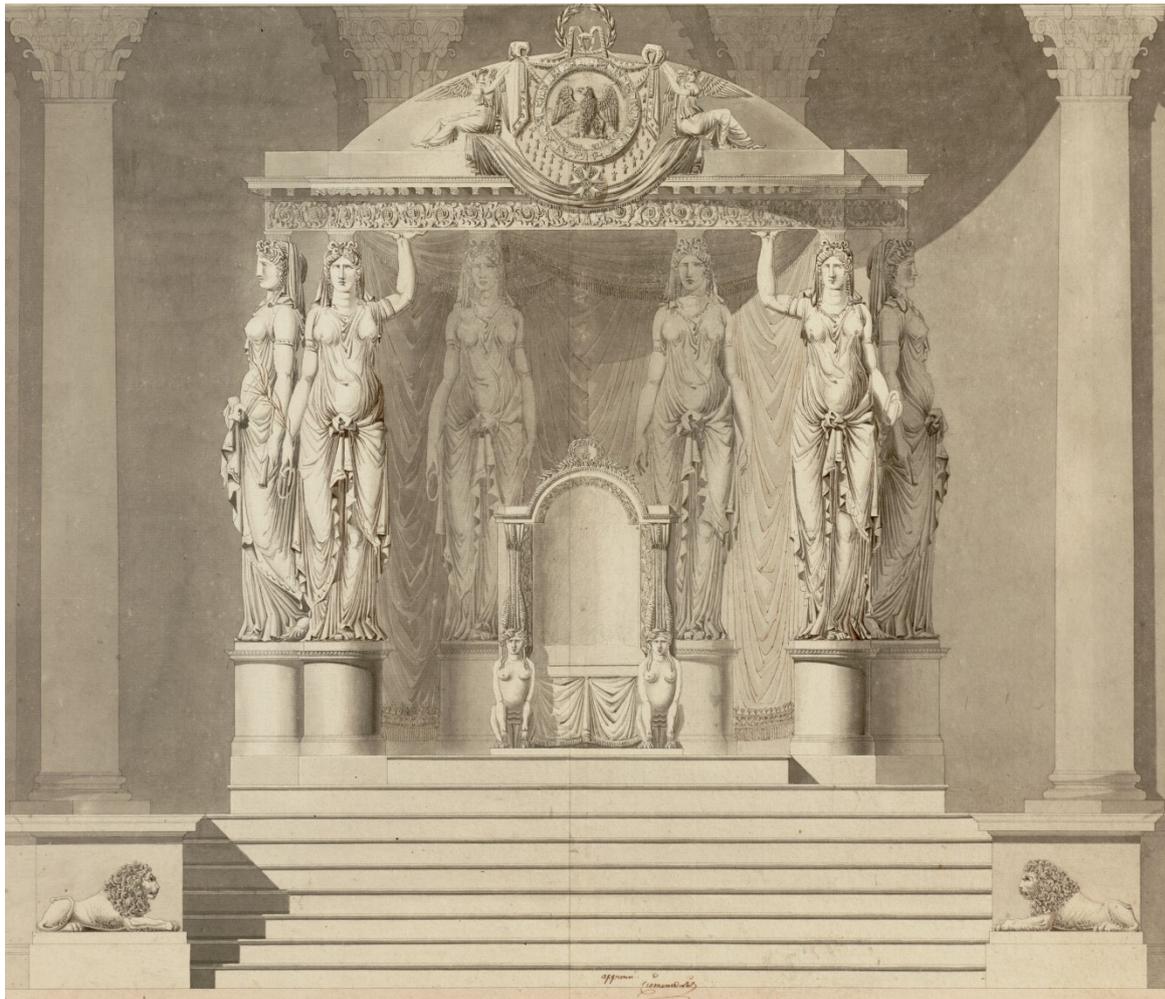


Figure 24 : Jean-François CHALGRIN, *l'Impériale abritant le trône de Napoléon, servant à RAMEY, DURET et MOSSMANN pour son exécution, Archives du Sénat, Chalgrin 112.*

<sup>92</sup> *Le Patrimoine du Sénat*, Attique éditeur, 2007, p. 77.

<sup>93</sup> *Détail, clauses et conditions des travaux de marbrerie à faire pour les six piédestaux qui porteront les cariatides du trône*, par CHALGRIN, 27 juillet 1804, carton 573 S 17, liasse « Sénat conservateur : ameublement, Bas-reliefs, éclairage, etc. », Archives du Sénat.

<sup>94</sup> *Détail, clauses et conditions des travaux de dorure à faire pour l'établissement du trône dans la salle des Séances du Sénat conservateur*, par STURLER, le 18 fructidor an XII (5 septembre 1804), Archives du Sénat, carton 573 S 17, liasse « Sénat conservateur : ameublement, Bas-reliefs, éclairage, etc. ».

<sup>95</sup> Note du service de l'Architecture, des Bâtiments et des Jardins, *Idem*.

### C. Les sénateurs et la tribune

Dans le grand hémicycle, le mobilier de chaque sénateur est plus simple que celui du petit, quoique de très bonne facture<sup>96</sup>. Chacun des cent-vingt fauteuils de sénateur, en acajou massif, de forme carrée au dossier rond et débillardé<sup>97</sup>, est doté entre les pieds d'un panneau découpé pour glisser le chapeau<sup>98</sup>. Les bureaux des sénateurs sont constitués de tables également en acajou massif dotées d'un tiroir devant chaque emplacement.

Après la Restauration, « le dais fut déposé, le trône transporté dans l'ancien salon de l'Empereur rebaptisé salon du Roi (actuelle salle des Conférences) et présenté dans une niche carrée composée de deux colonnes de marbre vert antique. Le velours semé d'abeilles fit place à un velours brodé de fleurs de lys<sup>99</sup>. »

Selon la configuration des premières salles de l'Assemblée nationale sous la Révolution, la tribune de l'orateur, en bois d'acajou, signée des JACOB père et fils, se situe à l'arrière de l'hémicycle. Ainsi, l'orateur s'exprime dans le dos des sénateurs mais face au président de séance qui peut être, quand il assiste aux délibérations, l'Empereur lui-même. À partir de 1806, derrière la tribune est exposée la plaque d'Elchingen, aujourd'hui dans les salons de Boffrand (voir illustrations ci-dessous).



**Figure 25 : Jean-François CHALGRIN, *Vue plus large de l'arrière de l'hémicycle et de la tribune ; Identification des voussures allégoriques. À gauche (à l'ouest), Valeur et Force. Au centre (au nord) Sagesse, Tolérance, Modération. À droite (à l'est) Prudence et Vérité, Archives du Sénat, Chalgrin 093.***

---

<sup>96</sup> CHALGRIN écrit, dans un rapport destiné aux préteurs et à propos du mobilier du Sénat conservateur : « L'ameublement de la salle des Séances est un travail de longue haleine non seulement parce qu'il est considérable mais encore par les soins et la précision qu'il faut apporter dans son exécution ». Rapport daté du 23 ventôse an XII, Archives du Sénat, carton 573 S 17, liasse « Sénat conservateur : ameublement, Bas-reliefs, éclairage, etc. ».

<sup>97</sup> Débillarder : tailler une pièce de bois (ou une pierre) en diagonale pour lui donner la forme désirée (généralement une forme courbe).

<sup>98</sup> Leur achat groupé auprès des JACOB a coûté 30 000 francs. Archives du Sénat, carton 573 S 17, liasse « Sénat conservateur : ameublement, Bas-reliefs, éclairage, etc. ».

<sup>99</sup> Frédérique FAUBLÉE, « Les trônes de Napoléon Ier : un symbole, quatre destins », *In Situ* [En ligne], 2016, mis en ligne le 21 juillet 2016, consulté le 10 octobre 2019.

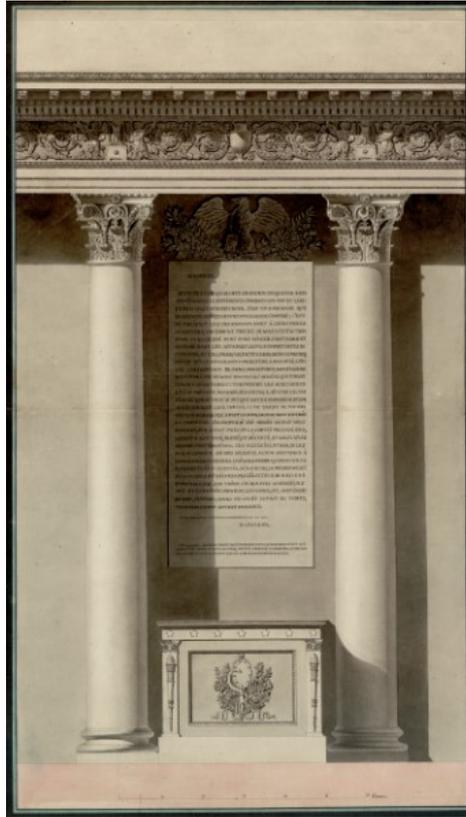


Figure 26 : Jean-François CHALGRIN, de *l'arrière de la salle des Séances*, détail ;  
 Y figure la plaque d'Elchingen accompagnant les quarante drapeaux pris par Napoléon durant la campagne d'Allemagne.  
 Devant, la tribune de l'orateur ;  
 Archives du Sénat, Chalgrin 100.

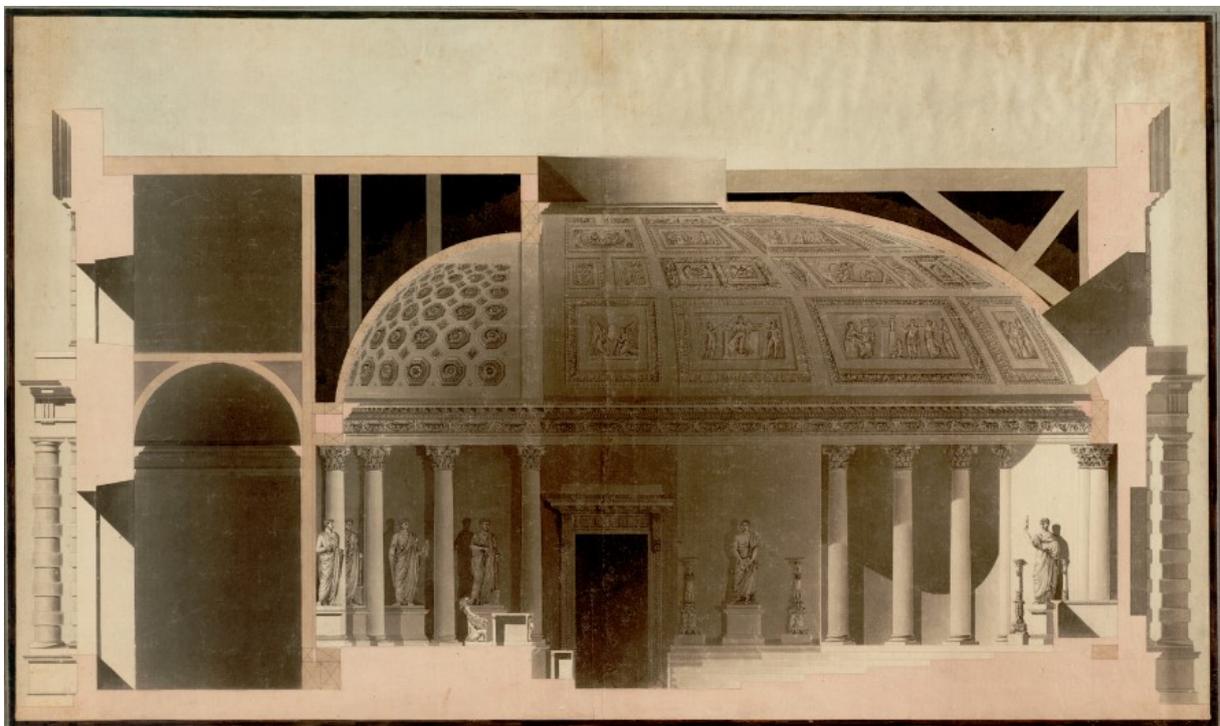


Figure 27 : Jean-François CHALGRIN, vue en coupe de la salle des Séances du Sénat conservateur montrant la déclivité de l'hémicycle,  
 Archives du Sénat, Chalgrin 107.

L'hémicycle de CHALGRIN est inversé par rapport à celui de GISORS. Les sénateurs tournent désormais le dos au jardin alors que sous Napoléon I<sup>er</sup>, ils lui faisaient face.

#### D. La remise des drapeaux pris à l'ennemi : plaque et commémoration

La peinture de Nicolas-François REGNAULT<sup>100</sup> (infra) présentant la remise des drapeaux d'Elchingen pris par NAPOLEON durant la campagne d'Allemagne de l'automne 1805 est importante à plus d'un titre. Elle figure la lecture de l'adresse solennelle de NAPOLEON, immédiatement gravée sur la fameuse table de marbre, exposée aujourd'hui dans le salon Napoléon, au premier étage de l'hôtel Boffrand.



Figure 28 : Jean-Baptiste REGNAULT (1754-1829), *Le Sénat français reçoit les drapeaux pris dans la campagne d'Autriche, 1<sup>er</sup> janvier 1806*, huile sur toile, 390 x 559 cm, 1811,  
Photo © RMN-Grand Palais (Château de Versailles) / Daniel Arnaudet.

---

<sup>100</sup> Peut-être terminée par un disciple, la toile est datée de 1811 alors que Regnault semble être mort en 1810. Commandée par Napoléon pour orner le palais du Luxembourg, elle est aujourd'hui conservée à Versailles. Voir le catalogue des collections du château de Versailles, [collections.chateauversailles.fr](http://collections.chateauversailles.fr).

Vainqueur des Autrichiens en octobre 1805 (bataille d'Elchingen et reddition d'Ulm), NAPOLÉON fait expédier au Sénat quarante drapeaux ennemis accompagnés d'une adresse solennelle<sup>101</sup>. En l'absence de l'Empereur, qui pourchasse l'armée autrichienne, le Tribunat est chargé de remettre aux sénateurs les trophées et de lire les paroles de NAPOLÉON. La cérémonie a lieu le 1<sup>er</sup> janvier 1806, quelques semaines après une nouvelle victoire de l'Empereur qui écrase à Austerlitz les armées austro-russes réunies<sup>102</sup>.

La remise des drapeaux est accompagnée d'une adresse solennelle de NAPOLEON, immédiatement gravée sur une vaste table de marbre exposée dans l'hémicycle de CHALGRIN, (voir supra), derrière la tribune de l'orateur. Elle se trouve aujourd'hui dans le salon Napoléon, au 1<sup>er</sup> étage du restaurant du Sénat.

La peinture de REGNAULT illustre l'apparat du Sénat lors des événements d'importance. Les sénateurs sont reconnaissables à leur cape à revers doré tandis que les membres du Tribunat ont une étoile blanche. Peinte en 1811, la toile représente le décor mais aussi les dimensions finalement assez restreintes de l'hémicycle de CHALGRIN.

Sur le côté droit du tableau, on reconnaît les deux statues qui se trouvent de nos jours dans l'antichambre de la buvette des parlementaires. À droite, *Caton d'Utique*, par CLODION, commandée en 1804 pour 3500 francs<sup>103</sup>. Il tient d'une main un livre qui peut être une loi, en référence à son amour de la République et du *Mos Majorum*<sup>104</sup>, et de l'autre un glaive qui peut tout autant symboliser sa lutte acharnée contre César que l'arme avec laquelle il se donne la mort après la défaite de Thapsus face aux Césariens. À gauche *Scipion l'Africain* par Claude RAMEY, vers 1803<sup>105</sup>. SCIPION, vainqueur d'HANNIBAL à Zama, tient d'une main un plan de bataille tout en méditant sur la ruine de Carthage que figure la pierre à son pied.

Cette peinture constitue une énigme. Le peintre a représenté en hauteur une tribune d'où des spectateurs assistent à la scène. Un doute subsiste néanmoins quant à son existence bien qu'Arthur HUSTIN affirme l'existence de plusieurs tribunes, qui sont du reste signalées par l'abbé CANCELLIERI dans sa description de la salle des Séances en 1804 (voir infra). D'une part, aucun plan de CHALGRIN ne mentionne ou ne figure ces tribunes, et pour cause, la Constitution de l'an VIII portait que les délibérations des sénateurs se feraient à huis clos. La gravure de Charles MOTTE, qui a certes un point de vue inverse, ne représente pas davantage de tribune. Enfin, selon GISORS, c'est sous la Restauration que « la publicité des séances nécessita l'établissement de tribunes provisoires<sup>106</sup> ».

Les drapeaux de la salle des Séances de 1806 sont enlevés en 1840. Transférés à Saint-Louis des Invalides pour le retour des cendres, ils y sont restés depuis lors.

---

<sup>101</sup> Datée du XXVI vendémiaire an XIV, (18 octobre 1805), elle est signée du camp d'Elchingen.

<sup>102</sup> De fait, malgré le chiffre de « quarante drapeaux » que mentionne l'adresse, l'ajout de ceux pris à Austerlitz porte leur nombre à cinquante-deux présentés au Sénat lors de la cérémonie.

<sup>103</sup> *Catalogue des sculptures du Palais du Luxembourg*, Direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins, édition 2018, p. 207.

<sup>104</sup> En l'absence d'une constitution écrite, l'ensemble tacite de principes qui forment le *Mos Majorum* fait office de code non écrit de lois de la République romaine.

<sup>105</sup> *Idem*, p. 49.

<sup>106</sup> Alphonse de GISORS, *Le palais du Luxembourg*, Paris, Plon, 1847, p. 95.

## La plaque d'Elchingen :

### SENATEURS

JE VOUS ENVOIE QUARANTE DRAPEAUX CONQUIS PAR MON ARMÉE DANS LES DIFFÉRENTS COMBATS QUI ONT EU LIEU DEPUIS CELUI DE WERTINGEN. C'EST UN

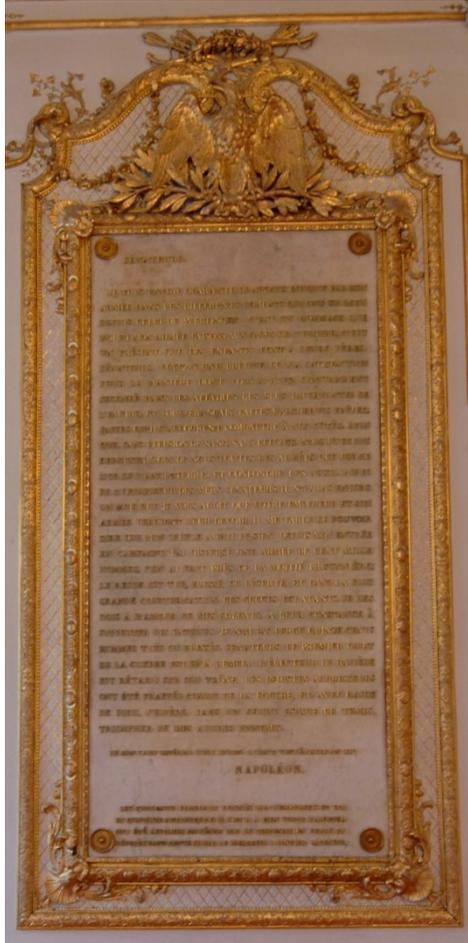


Figure 29 : La plaque d'Elchingen  
©Sénat

HOMMAGE QUE MOI ET MON ARMÉE FAISONS AUX SAGES DE L'EMPIRE. C'EST UN PRÉSENT QUE DES ENFANTS FONT À LEURS PÈRES SÉNATEURS. VOYEZ-Y UNE PREUVE DE MA SATISFACTION POUR LA MANIÈRE DONT VOUS M'AVEZ CONSTAMMENT SECONDÉ DANS LES AFFAIRES LES PLUS IMPORTANTES DE L'EMPIRE, ET VOUS, FRANÇAIS, FAITES MARCHER VOS FRÈRES, FAITES QU'ILS ACCOURENT COMBATTRE À NOS CÔTÉS, AFIN QUE, SANS EFFUSION DE SANG, SANS EFFORTS, NOUS PUISSIONS REPOUSSER LOIN DE NOUS TOUTES LES ARMÉES QUE FORME L'OR DE L'ANGLETERRE, ET CONFONDRE LES AUXILIAIRES DE L'OPPRESSEUR DES MERS. SÉNATEURS, IL N'Y A PAS ENCORE UN MOIS QUE JE VOUS AI DIT QUE VOTRE EMPEREUR ET SON ARMÉE FEROIENT LEUR DEVOIR ; IL ME TARDE DE POUVOIR DIRE QUE MON PEUPLE A FAIT LE SIEN. DEPUIS MON ENTRÉE EN CAMPAGNE J'AI DISPERSÉ UNE ARMÉE DE CENT MILLE HOMMES ; J'EN AI FAIT PRÈS DE LA MOITIÉ PRISONNIÈRE, LE RESTE EST TUÉ, BLESSÉ, OU DÉSSERTÉ, ET DANS LA PLUS GRANDE CONSTERNATION. CES SUCCÈS ÉCLATANTS, JE LES DOIS À L'AMOUR DE MES SOLDATS, À LEUR CONSTANCE À SUPPORTER LES FATIGUES. JE N'AI PAS PERDU QUINZE CENTS HOMMES TUÉS OU BLESSÉS. SÉNATEURS, LE PREMIER OBJET DE LA GUERRE EST DÉJÀ REMPLI : L'ÉLECTEUR DE BAVIÈRE EST RÉTABLI SUR SON TRÔNE, LES INJUSTES AGGRESSEURS ONT ÉTÉ FRAPPÉS COMME DE LA FOUDRE, ET AVEC L'AIDE

DE DIEU, J'ESPÈRE, DANS UN COURT ESPACE DE TEMPS, TRIOMPHER DE MES AUTRES ENNEMIS.

DE MON CAMP IMPÉRIAL D'ELCHINGEN. LE XXVI VENDEMAIRE AN XIV.

NAPOLÉON

LES QUARANTE DRAPEAUX DONNÉS PAR L'EMPEREUR ET ROI ET QUATORZE AUTRES QUE S[A] M[AJESTÉ] I[MPÉRIALE] ET R[OYALE] A BIEN VOULU Y AJOUTER ONT ÉTÉ APPORTÉS AU SÉNAT PAR LE TRIBUNAT EN CORPS ET DÉPOSÉS DANS CETTE SALLE LE MERCREDI 1 JANVIER MDCCCVI.

## La salle de l'Empereur et la statue de Napoléon

Après la salle des Séances et la salle de Réunion, une troisième pièce fut bâtie à l'emplacement d'une partie de l'actuelle salle des Conférences, du côté du salon Victor Hugo. Elle ne fut terminée qu'en 1808 ou 1809, bien après les deux salles précédentes. Abrisant une magistrale statue de NAPOLEON, de plus de deux mètres de haute, elle reçut le nom de salle de l'Empereur.

Réalisation de Claude RAMEY (1754-1838), cette statue – aujourd'hui conservée au Louvre – figurait *Napoléon en costume de sacre*, avec ses divers ornements dont le collier de la Légion d'Honneur. Commandée à la suite d'un concours en 1806, que RAMEY emporta sur ESPERCIEUX, DESEINE et CORBET, il semble qu'elle ne fut terminée qu'en 1813.

Le prêtreur Dominique CLÉMENT DE RIS formulait ainsi la commande à RAMEY <sup>107</sup> :

*Le Sénat nous ayant chargé de faire exécuter en marbre pour être placée dans l'intérieur de son palais, la statue de Sa Majesté l'Empereur et Roi, nous avons cru devoir appeler à concourir à l'exécution d'un monument aussi important, quelques-uns des artistes les plus distingués dont les ouvrages ornent déjà nos salles. Vous êtes de ce nombre, Monsieur, et nous aimons à croire que vous justifierez encore une fois, notre choix.*

*Nous demandons que l'Empereur soit représenté debout revêtu des habits impériaux qui ont servi au Sacre et que la ressemblance des traits ainsi que la vérité du costume soient fidèlement observées [...].*

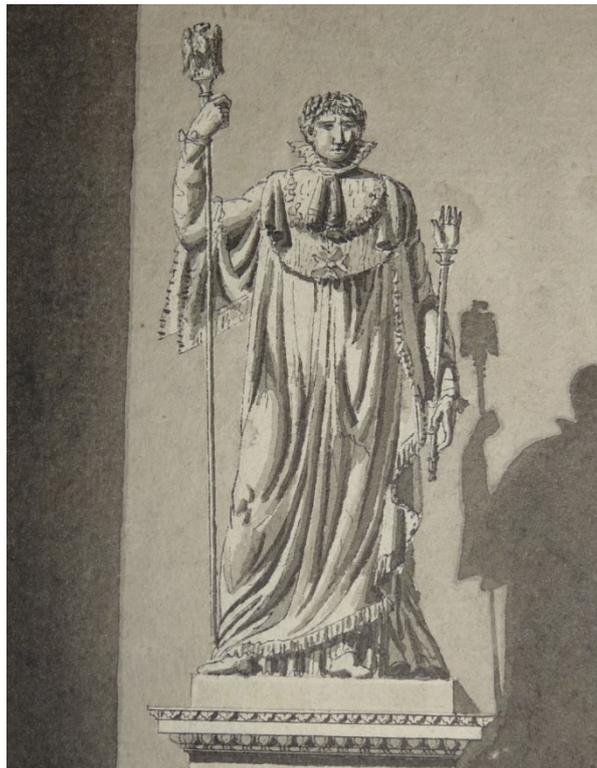


Figure 30 : Jean-François CHALGRIN, *Salon de l'Empereur* (détail).  
CHALGRIN dessine la statue telle qu'elle sera sculptée par Ramey en 1813.  
Archives du Sénat, Chalgrin 101.

---

<sup>107</sup> Lettre signée à Claude RAMEY, datée du 26 mai 1806, vendue par le ministère de l'étude Conan, Paris, catalogue de la vente du 23 mai 2019.

Avant même sa livraison, la statue posa problème à CHALGRIN qui ne savait où la disposer du fait de ses dimensions et de son sujet. Pour lui, elle « ne serait pas décemment placée dans la principale cour du palais ; elle ne peut être dans la salle de Réunion, d'autant plus qu'il y a déjà un portrait de Sa Majesté, et que cette pièce ne peut être considérée, dans les moments de cérémonie, que comme un passage puisque c'est là où se tiennent les personnes qui ne peuvent être admises aux séances ; dans la salle d'assemblée elle ne peut pas non plus y être convenablement, attendu que le seul endroit où on pourrait la mettre c'est à la place de la tribune<sup>108</sup> ».

Aussi CHALGRIN suggéra-t-il de placer la statue dans la troisième pièce qui prenait place dans l'aile sud, à la suite de la salle des Séances et encore dépourvue de destination définie. Il proposa aux prêteurs de décorer cette salle, outre la statue, des victoires de NAPOLEON et de la nommer « salle de l'Empereur ou des victoires de Napoléon le Grand<sup>109</sup> ».



Figure 31 : Jean-François CHALGRIN, *Projet de salle (ou salon) de l'Empereur, jouxtant la salle des séances.*  
 À l'emplacement du fauteuil et du dais verts prendra place en 1813 la statue en pied de NAPOLEON par RAMEY.  
 Au-dessus de la porte de gauche, une allégorie de la Force. Au-dessus de la porte de droite, une allégorie de la Prudence  
 Au-dessus du dais, l'Abondance.  
 Archives du Sénat, Chalgrin 101.

<sup>108</sup> *Rapport à messieurs les prêteurs membres du Sénat*, Chalgrin, le 4 février 1807, carton 573 S 17, liasse « Rapport », Archives du Sénat.

<sup>109</sup> *Ibidem*.

Le dessin de CHALGRIN ci-dessus présente la niche dans laquelle se trouvait, à partir de 1813, la statue de l'Empereur, avant l'installation de celle-ci. La niche se situait à l'opposé de la salle des Séances (emplacement actuel de la porte du salon Victor Hugo). Les colonnes de 16 pieds de haut, soit près de cinq mètres, étaient, d'après GRIVAUD DE LA VINCELLE, de couleur vert antique. En outre, le mobilier de la pièce comprenait une trentaine de chaises, fauteuils et canapés.

Le programme pictural est, ici aussi, très fourni. Deux principaux artistes mettent en scène les peintures murales ayant pour thème les victoires napoléoniennes. Antoine-François CALLET (1741-1823) reçoit commande en 1807 et réalise, entre juillet et décembre de la même année, deux allégories : *Mars et la Victoire* devant faire pendant à *La Paix et l'Abondance* dans chacune des sous-voussures se trouvant aux extrémités du plafond. Confié à Jean-Simon BERTHELEMY (1743-1811) et terminé en même temps que les tableaux de CALLET, il représente, à la voûte, *l'Apothéose de Napoléon* qui sera transformée sous la Restauration en *Apothéose d'Henri IV*<sup>110</sup> : « Le monarque s'élève dans les cieux, sur un char traîné par deux coursiers blancs ; il laisse à la Terre, pour la consoler, un rameau d'olivier ; la Victoire plane au-dessus de lui ; l'aigle du maître des dieux le suit, en tenant dans ses serres le foudre embrasé, et deux Renommées le précèdent<sup>111</sup>. »

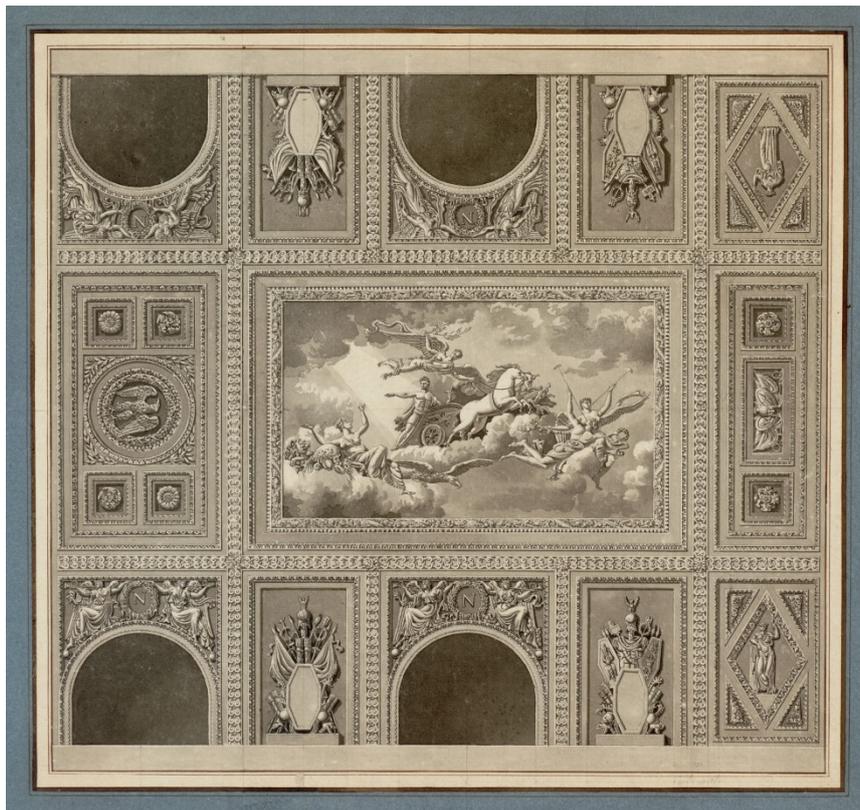


Figure 32 : Jean-François CHALGRIN, *Détail du plafond de la salle de l'Empereur.*  
 Au milieu, *l'Apothéose de Napoléon* par BERTHELEMY,  
 Archives du Sénat, Chalgrin 111.

<sup>110</sup> Brigitte GALLINI, « La participation d'Antoine-François Callet au décor peint du Sénat, 1803-1807 », dans *Société d'Histoire de l'Art français*, séance du 25 janvier 1992, p. 169-178.

<sup>111</sup> Claude Madeleine GRIVAUD DE LA VINCELLE, *Notice sur le palais de la Chambre des Pairs de France*, Nepveu, Paris, 1818, p. 38.

Ces décors peints sont mis en valeur par un grand nombre de bas-reliefs aux thèmes variés : végétaux, allégories et trophées de drapeaux<sup>112</sup>. La corniche est sculptée de neuf ornements dont : feuilles de persil, oves, Maie-de-cœur, euticules, chapelets de perles, modillons avec palmettes, abeilles et chiffre impérial<sup>113</sup>.

Les dépenses relatives à l'aménagement de la pièce se présentent comme suit<sup>114</sup> :

- 5 000 francs pour la maçonnerie de M. LETROSNE ;
- 2 200 francs pour la serrurerie ;
- 5 600 francs pour la marbrerie de CORBEL ;
- 4 212 francs pour celle de MONOT ;
- 10 000 francs pour la peinture de BERTHELEMY ;
- 5 500 francs pour la peinture de CALLET ;
- 30 000 francs pour la statue de l'Empereur signée RAMEY ;
- 12 200 francs pour les sculptures d'ornement de DURET et MOSMANN ;
- 5 500 francs pour la peinture en décor de LANGLOIS ;
- 11 384 francs pour la peinture d'impression de VAVIN.

---

<sup>112</sup> Mémoire de LANGLOIS à CHALGRIN et BARAGUEY, 25 mai 1808, Archives du Sénat, carton 573 S 17, liasse « Salle de l'empereur et 2 salles pour les bustes des sénateurs morts ».

<sup>113</sup> Devis soldé de VAVIN pour la décoration de la salle de l'empereur, le 12 décembre 1808, Archives du Sénat, carton 573 S 17, liasse « Salle de l'Empereur et 2 salles pour les bustes des sénateurs morts ».

<sup>114</sup> Archives du Sénat, carton 573 S 17 liasse « Salle de l'Empereur et 2 salles pour les bustes des sénateurs morts ».



Figure 33 : Jean-François CHALGRIN, *Projet de décoration du salon de l'Empereur côté salle des Bustes*, Archives du Sénat, Chalgrin 102.

L'Empereur a-t-il seulement siégé rien qu'une fois au Luxembourg depuis la proclamation de l'Empire ? On l'ignore mais on sait que les deux chambres, à l'inverse du Conseil d'État, perdent au fil du temps une grande partie de leur influence sur le cours des événements. Jean TULARD va même jusqu'à dire que « le Sénat et le Corps législatif ne comptent plus, du moins entre 1804 et 1814<sup>115</sup> ». Durant cette période, le Sénat se distingue par ses votes tout à fait dociles aux volontés de NAPOLÉON, notamment en validant chaque levée supplémentaire de troupes demandée par l'Empereur. Le Sénat est donc largement cantonné à son rôle officiel de gardien de la Constitution et le palais à celui de lieu de réunion des fidèles du régime. C'est ainsi que le Sénat reçoit, le 23 avril 1805 un hôte de marque en la personne du pape PIE VII qui a passé l'hiver à Paris à l'occasion de son voyage en France suivant le couronnement de NAPOLÉON (2 décembre 1805). Il visite précisément le musée installé dans l'actuelle Annexe de la Bibliothèque et constate que, parmi les tableaux présentés, figurent en majorité des thèmes religieux<sup>116</sup>. L'abbé Francesco CANCELLIERI, membre de la

<sup>115</sup> Jean TULARD, *Napoléon et 40 millions de sujets*, Paris, Tallandier, 2014, p. 11.

<sup>116</sup> Jean-Marc TICCHI, *Le voyage de Pie VII à Paris pour le sacre de Napoléon (1804-1805). Religion, politique et diplomatie*, Paris, Honoré Champion, 2013, p. 175.

Le *Catalogue des tableaux, statues, bustes, etc. composant la galerie du Sénat Conservateur*, datant de 1808, figure à la Bibliothèque du Sénat sous la cote RPF1168.B.

suite du pape, auteur d'un journal du voyage pontifical en France, fournit à cette occasion une description du palais du Luxembourg indiquant que celui-ci est :

« [...] conçu d'après [le palais] Pitti de Florence en 1516 par Marie de MÉDICIS, veuve d'HENRI IV. C'est le plus vaste de tous après celui du Louvre. C'est la résidence du Sénat qui tient ses séances dans une grande salle où se trouve le trône impérial. Sur les côtés sont deux tribunes où montent les orateurs. En face et en bas se trouvent, comme au parterre d'un théâtre, les sièges de velours [bleu] turquin (turchino) des sénateurs. La galerie contigüe a une collection de grands tableaux de RUBENS qui étaient dans les Flandres et qui représentent les faits les plus illustres de Marie de MÉDICIS, avec d'autres de RAPHAËL, du CORRÈGE, de LE BRUN et d'autres excellents auteurs. La galerie se termine par la collection des toiles peintes par M. LE SUEUR qui y montre la vie de saint BRUNO et qui y ont été transportés depuis la Chartreuse de Grenoble [sic, recte Paris]. [...] Au milieu de la salle se trouve un buste de Le SUEUR, le Raphaël français, monté sur un piédestal. Dans tout ce magnifique appartement on admire les originaux de Joseph VERNET, dans lesquels il a peint la série de tous les ports de France qui a été gravée de façon parfaite sur tant d'eaux fortes. Avec une partie du trésor de la Chartreuse et du jardin de Vendôme on a étendu la vue de ce palais replanté sur un nouveau dessin et embelli par un grand nombre de statues. Désormais, c'est une des plus belles et plaisantes promenades de Paris »<sup>117</sup>.

## 1814 : Déchoir et effacer les traces de l'Empire

En 1814, l'Empire s'effondre sous les coups de boutoir des armées alliées. Au mois de mars, malgré la série de victoires de NAPOLÉON durant la campagne de France, les coalisés atteignent les portes de Paris tandis que l'Empereur, à l'extérieur avec son armée, refuse de négocier. Au terme d'un coup d'État mené tambour battant dont le Sénat est le protagoniste et TALLEYRAND l'instigateur, la déchéance de NAPOLÉON est prononcée. Quelques précisions conviennent d'être apportées sur la chute de celui-là même que le Sénat avait proclamé Empereur des Français.

### La chute

Le 31 mars 1814, l'Empereur ayant ordonné à la Cour et aux grands dignitaires d'évacuer la capitale, une délégation parisienne apporte au tsar ALEXANDRE I<sup>er</sup> la capitulation de la ville. Le lendemain à midi, les alliés conduits par le tsar – CASTLEREAGH et METTERNICH étant bloqués à Dijon<sup>118</sup> – entrent dans Paris par la porte de Pantin, au milieu d'une foule nombreuse et curieuse. Les coalisés exigent d'entrer en rapport avec une autre que celle de NAPOLÉON pour négocier, le départ de l'impératrice, de CAMBACERES, archichancelier d'Empire, et de Joseph BONAPARTE. La voie est ouverte pour un coup d'État dont le prince de Bénévent est l'organisateur<sup>119</sup>.

---

<sup>117</sup> Texte original en italien reproduit dans Jean-Marc TICCHI, « De Rome à Paris à la suite de Pie VII : La visite de l'abbé Cancellieri en France lors du sacre de Napoléon I<sup>er</sup> (1804-1805) d'après son journal de Voyage » dans *Benedictina*, 51-2 (juil. déc. 2004), p. 394-395.

<sup>118</sup> Emmanuel de WARESQUIEL, *Talleyrand, le prince immobile*, Paris, Fayard, 2003, p. 441.

<sup>119</sup> Thierry LENTZ, *Nouvelle histoire du Premier Empire*, t.2, Paris, Fayard, 2004, p. 563.

Le 1<sup>er</sup> avril, TALLEYRAND convoque le Sénat, illégalement car il n'en est pas le président. Soixante-quatre sénateurs sur quatre-vingt-dix présents à Paris gagnent néanmoins le palais du Luxembourg<sup>120</sup>. Tous n'ont d'ailleurs pas attendu la convocation pour conspirer. Une vingtaine d'entre eux, majoritairement d'anciens révolutionnaires comme LANJUINAIS et GRÉGOIRE, se réunissaient depuis quelques jours en secret chez leur collègue LAMBRECHTS<sup>121</sup>.

Le 1<sup>er</sup> avril à trois heures et demie de l'après-midi, le palais du Luxembourg est de nouveau, comme en 1804, le théâtre d'un changement de régime. Cette fois, TALLEYRAND a remplacé CAMBACÉRÈS à la manœuvre. Présidant la séance en lieu et place de François BARTHÉLÉMY qui lui laisse la place, il prend la parole :

« *Sénateurs,*

*La lettre que j'ai eu l'honneur d'adresser à chacun d'entre vous, pour les prévenir de cette convocation, leur en fait connaître l'objet. Il s'agit de vous transmettre des propositions. Ce seul mot suffit pour indiquer la liberté que chacun de vous apporte dans cette assemblée. Elle vous donne les moyens de laisser prendre un généreux essor aux sentiments dont l'âme de chacun de vous est remplie, la volonté de sauver votre pays, et la résolution d'accourir au secours d'un peuple délaissé.*

*Sénateurs, les circonstances, quelques graves qu'elles soient, ne peuvent être au-dessus du patriotisme ferme et éclairé de tous les membres de cette assemblée, et vous avez sûrement senti tous également la nécessité d'une délibération qui ferme la porte à tout retard, et qui ne laisse pas écouler la journée sans rétablir l'action de l'administration, le premier de tous les besoins, pour la formation d'un gouvernement dont l'autorité formée pour le besoin du moment, ne peut qu'être rassurante. »*<sup>122</sup>

En quelques heures de délibérations durant lesquelles l'ancien ministre des Relations extérieures mobilise toute sa force de persuasion, les sénateurs se prononcent pour former un nouvel exécutif. Afin d'éviter toute opposition, l'ancien évêque d'Autun a habilement accepté que le Sénat et le Corps législatif soient conservés dans la prochaine Constitution<sup>123</sup>. À l'issue de la séance, en début de soirée, un gouvernement provisoire est formé. Constitué de cinq membres, TALLEYRAND, qui le préside, y place ses partisans : les sénateurs Pierre de BEURNONVILLE et François de JAUCOURT, le conseiller d'État Joseph de DALBERG<sup>124</sup> et, pour ménager les royalistes, l'abbé et député François-Xavier de MONTESQUIOU<sup>125</sup>.

La première étape du plan de TALLEYRAND s'achève. Il occupe le pouvoir. Reste à proclamer la déchéance de l'Empereur et à rappeler les Bourbons. Dans cette seconde manche, le prince de Bénévent dispose, en la personne du tsar, d'un appui de poids. Aussi, le soir même, quelques sénateurs vont dîner en compagnie du tsar qui loge à l'hôtel de TALLEYRAND, rue Saint-Florentin<sup>126</sup>. À la fin du repas, ALEXANDRE I<sup>er</sup>, que le prince de Bénévent a acquis à l'idée d'une restauration de l'ancienne dynastie, porte un toast à la santé de LOUIS XVIII.

---

<sup>120</sup> *Idem*, p. 565.

<sup>121</sup> Emmanuel de WARESQUIEL, *Talleyrand, le prince immobile, idem*, p. 444.

<sup>122</sup> *Le Moniteur universel*, 2 avril 1814.

<sup>123</sup> Thierry LENTZ, *Nouvelle histoire du Premier Empire, op.cit.*, p. 565.

<sup>124</sup> *Ibidem*.

<sup>125</sup> Emmanuel de WARESQUIEL, *Talleyrand, le prince immobile, op.cit.*, p. 445.

<sup>126</sup> Édifié par CHALGRIN vers 1760.

Le 2 avril à midi, les sénateurs se réunissent de nouveau dans l'hémicycle de CHALGRIN, sous la présidence du comte BARTHÉLÉMY. Charles LAMBRECHTS, ancien ministre de la Justice du Directoire, évoque ouvertement la déchéance de NAPOLÉON. Les sénateurs acquiesçant mais n'étant pas d'accord sur la formulation à employer, une commission spéciale, formée de LAMBRECHTS, BARBÉ-MARBOIS, FONTANES, GARAT et LANJUINAIS examine et reformule le projet de déclaration<sup>127</sup>. À quatre heures, les commissaires étant de retour dans l'hémicycle, les sénateurs passent au vote. Quelques-uns quittent la salle en signe de protestation, mais la majorité vote la motion.

L'article 1 dispose que « Napoléon Bonaparte est déchu du trône, et le droit d'hérédité établi dans sa famille, est aboli. » Un long réquisitoire publié dans le *Moniteur* du lendemain l'accuse pêle-mêle d'avoir « déchiré le pacte qui l'unissait au peuple français », « inconstitutionnellement rendu plusieurs décrets portant peine de mort », « anéanti la responsabilité des ministres, confondu tous les pouvoirs et détruit l'indépendance des corps judiciaires »<sup>128</sup>.

Le lendemain, on expose les motifs de la déclaration qui, entre temps, a été adoptée à son tour par le Corps législatif. Enfin, le 6 avril, une nouvelle constitution rédigée en quatre jours dispose en son article 2 que « le peuple français appelle librement au trône de France Louis-Stanislas-Xavier de France, frère du dernier roi, et après lui les autres membres de la maison de Bourbon, dans l'ordre ancien. »

Les sénateurs n'ont pas omis de se mettre en sécurité. L'article 6 de la Constitution, entièrement dédié à la nouvelle organisation de la Chambre Haute, prévoit que « les sénateurs actuels, à l'exception de ceux qui renonceraient à la qualité de citoyen français, sont maintenus et font partie de ce nombre. La dotation actuelle du Sénat et des sénatoreries leur appartient. »

Le procès-verbal de la déchéance de NAPOLÉON, sur lequel on voit les différents ajouts et réécritures effectués au cours des délibérations, est reproduit page suivante.

---

<sup>127</sup> *Le Moniteur universel*, 2 avril 1814.

<sup>128</sup> *Idem*, 4 avril 1814.



### ***Damnatio memoriae***

L'entrée des Alliés dans Paris et la restauration de la monarchie commandent de dissimuler, dans le palais du Luxembourg, les signes les plus évidents du régime impérial. Dans les années qui suivent la Restauration, chiffres impériaux, Aigles, « N » sont supprimés ou remplacés par la fleur de lys ou le chiffre de LOUIS XVIII.

Mais à l'époque de l'entrée des armées alliées dans Paris, le Sénat, instance qui fut jusqu'au vote de la déchéance, fidèle à l'Empereur, figure comme cible de choix pour les contre-révolutionnaires. De fait, le palais du Luxembourg est truffé de marques impériales. Il abrite des signes éminents et précieux de son allégeance à NAPOLÉON dont, en premier lieu, les drapeaux ennemis et les fresques à l'effigie de l'Empereur. Le comte Charles-Louis de SEMONVILLE (1759-1839), sénateur et président de la commission administrative, prend en main l'urgente question et se dévoue pour dissimuler la cinquantaine de drapeaux pris à Elchingen et Austerlitz, jusqu'alors disposés en trophées dans l'hémicycle. Avec la complicité de l'architecte BARAGUEY, il fait enlever deux des marches qui, dans l'hémicycle, mènent au dais impérial et glisser dans l'espace sous le petit-hémicycle, les drapeaux ennemis. Ceux-ci échappent ainsi aux Alliés et reprennent leur place au grand jour en 1830<sup>129</sup>.

L'*Avènement de Napoléon*, de Jean-Baptiste REGNAULT, situé dans la salle de Réunion, fait également les frais du changement de régime. De dimensions trop vastes pour être enlevée, la toile doit pourtant être protégée. La commission administrative décide donc de substituer le visage de LOUIS XVIII à celui de NAPOLÉON assis dans son char. Un peintre, appelé en toute hâte, effectue tant bien que mal la modification, la tête de LOUIS XVIII étant bien plus large que celle de NAPOLÉON. Quelques mois plus tard, l'Empereur revenant d'exil, l'on se trouve forcé de rétablir la figure originelle. La modification est faite en sacrifiant la netteté de cette partie, pourtant centrale, de la composition. Mais l'abdication définitive du vaincu de Waterloo, rebat une fois de plus les cartes et le problème se pose dans les mêmes termes qu'un an auparavant. Le visage successivement repeint ne peut supporter un barbouillage supplémentaire. On se contente donc de peindre les traits, nécessairement vagues, d'une jeune fille figurant la France<sup>130</sup>.

### **Le procès et l'exécution du maréchal NEY :**

Le palais du Luxembourg, peu après la seconde abdication, est le théâtre tragique d'un épisode de l'épopée napoléonienne. C'est en son sein qu'est condamné puis exécuté le plus fidèle compagnon de NAPOLÉON, Michel NEY, duc d'Elchingen, prince de la Moskova, maréchal d'Empire.

Durant les Cents-jours, le maréchal NEY se rallie à NAPOLÉON. Retrouvé, après la seconde Restauration, dans sa retraite du château de Bessonies, il est mis aux arrêts et conduit à Paris, d'abord incarcéré dans la Conciergerie puis, en décembre 1815, au palais du Luxembourg, sa prison et son tribunal. La chambre des Pairs, après un jugement et une délibération de quinze heures, vote la mort du maréchal par 159 voix contre 1 (le duc de BROGLIE) et une abstention (LANJUINAIS). Parmi les votants, nombre d'anciens compagnons du maréchal : MARMONT, VICTOR, KELLERMANN, SERURIER, LA TOUR-MAUBOURG, LAURISTON, etc.

---

<sup>129</sup> Jacques de MENDITTE, *Une porte ouverte sur le palais du Luxembourg*, Nice, autoédité chez Altaïr, 1988, p. 114-115.

<sup>130</sup> Louis FAVRE, *Le Luxembourg*, Paul Ollendorf, Paris, 1882, Archives du Sénat, p. 260-261 ; Jacques de MENDITTE, *idem*, p. 115-116.

Le maréchal est gardé dans une petite pièce commune « contiguë à la galerie des Archives située au second étage du palais<sup>131</sup> » dont une plaque conserve aujourd'hui le souvenir. Le 7 décembre au matin, il descend l'escalier du pavillon de l'est au milieu d'une double haie de soldats et monte dans un fiacre qui l'attend. Celui-ci s'arrête à la grille de l'avenue de l'Observatoire où les autorités, craignant un mouvement populaire, ont décidé d'exécuter le condamné. Refusant d'avoir les yeux bandés, le *brave des braves* met sa main au cœur et dit calmement au peloton d'exécution : « Soldats, droit au cœur ! ». Il tombe, frappé par six balles. En 1853, une statue du maréchal signée François RUDE est disposée à l'endroit de l'exécution, au carrefour de l'Observatoire, entre les boulevards Saint-Michel, de Port-Royal et du Montparnasse, et commémore l'évènement.



Figure 35 : Évolution du costume des membres de la Chambre Haute entre 1795 et 1870.  
De gauche à droite, Directoire (Conseil des Anciens), Empire (Sénat conservateur),  
Restauration et Monarchie de Juillet (Chambre des Pairs) et Second Empire (Sénat impérial) ;  
Fonds iconographique de la Bibliothèque et des Archives du Sénat.

---

<sup>131</sup> Louis FAVRE, *Le Luxembourg*, op. cit., note p. 284.

## Deuxième partie : Gisors, moderniser et agrandir

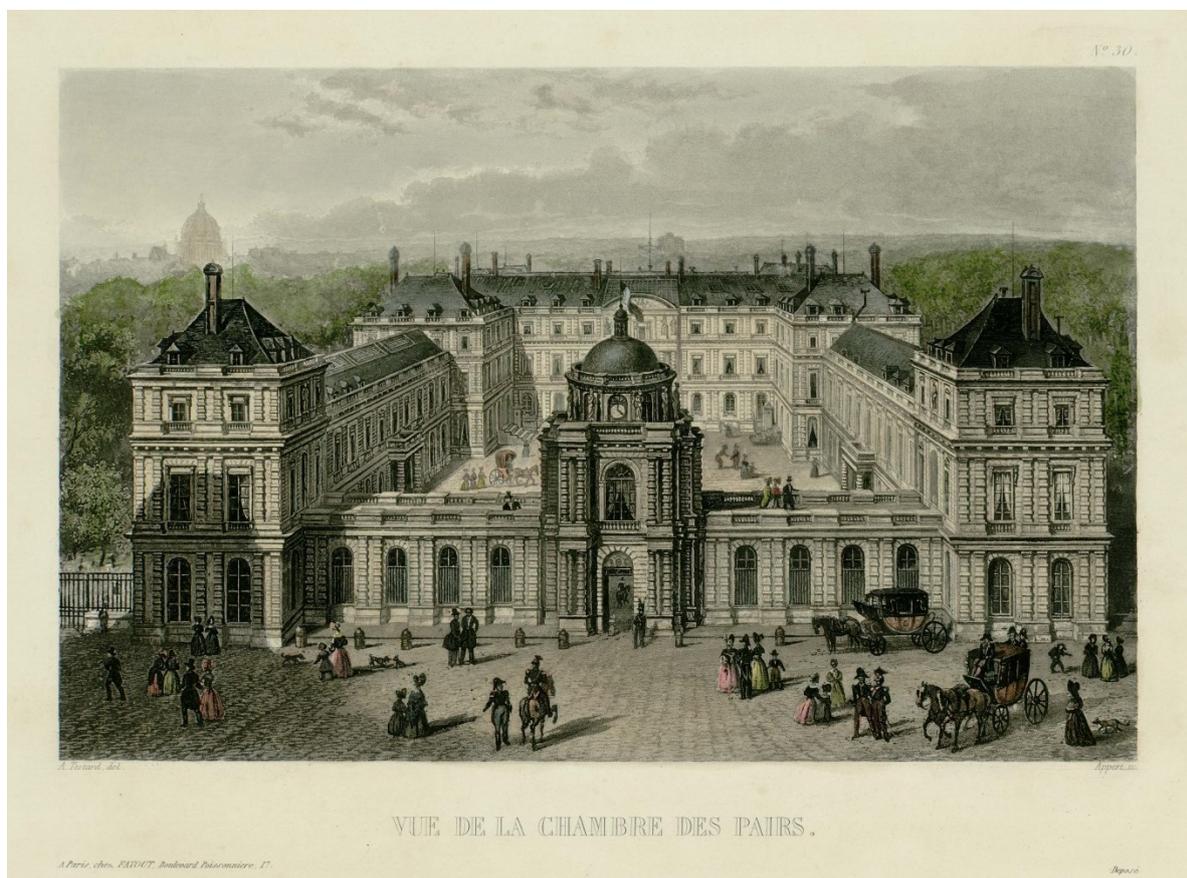
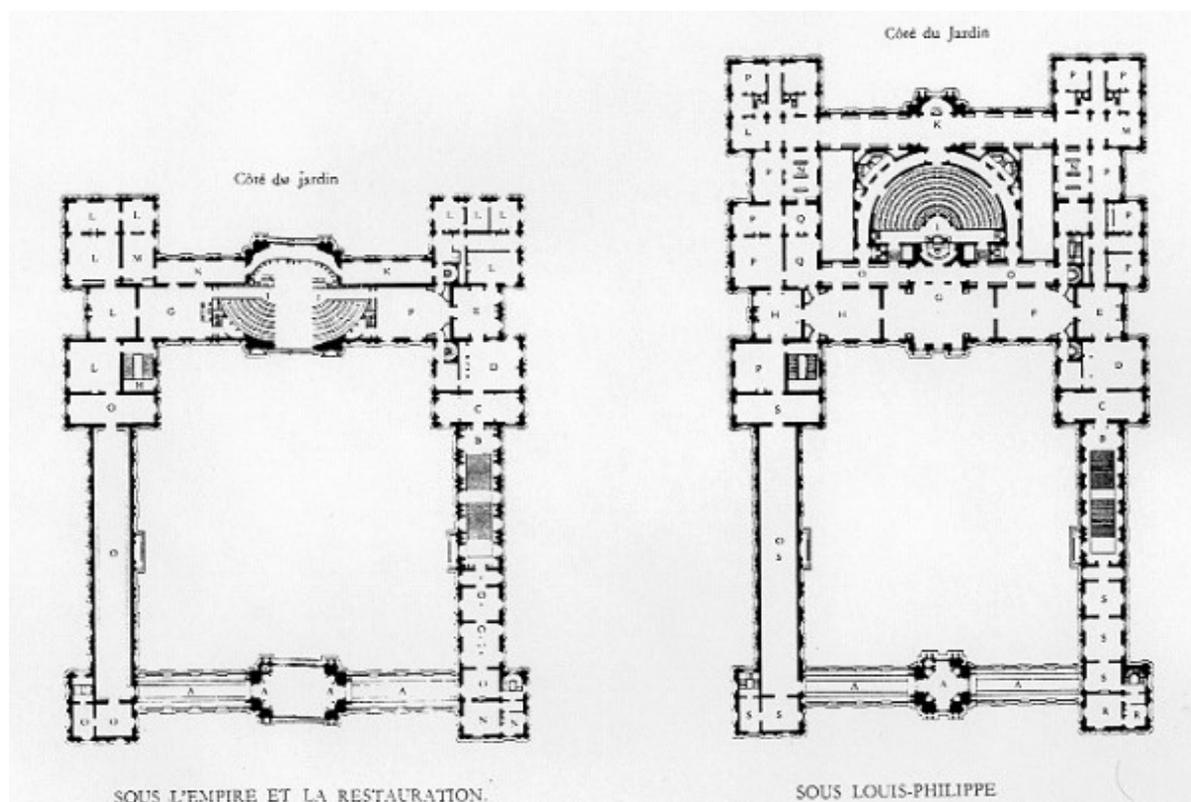


Figure 36 : TESTARD et APPERT, *Vue de la chambre des pairs*,  
Bibliothèque du Sénat, GR 015.

## Alphonse de Gisors

Neveu de l'architecte Alexandre Jean-Baptiste Guy de GISORS (1762-1835), Alphonse de GISORS (1796-1866) entre à l'École nationale supérieure des beaux-arts en 1814, devient le disciple de Charles PERCIER (1764-1838) et remporte en 1823 le second prix de Rome. Son empreinte marquée par « l'italianisme de l'architecture publique française de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>132</sup> » caractérise l'ensemble de son œuvre architecturale. Mis à part les hôtels de ville d'Ajaccio et de Laval, ses réalisations se situent toutes dans la capitale : contributions et rénovations de la bibliothèque Sainte-Geneviève, du bâtiment de l'École normale de la rue d'Ulm ou encore de la façade d'entrée de l'École de Médecine<sup>133</sup>. Dès le début de sa carrière, en 1834, il est nommé Architecte des bâtiments civils et chargé l'année suivante de construire la nouvelle salle des Séances du palais du Luxembourg pour la chambre des Pairs.

Les travaux de GISORS au Luxembourg, dans l'hémicycle comme dans la galerie du Trône, sont en totale discordance avec la majeure partie de son œuvre connue pour être d'une « grande austérité, avec des masses murales nues<sup>134</sup> ». Pour la chambre des Pairs, l'architecte conçoit une salle visuellement opulente, dotée d'une abondante décoration. Plus tard, répondant au désir de NAPOLEON III, il édifie la grande galerie du Trône bâtie entre 1852 et 1854, modèle du style grandiose et orné du Second Empire.



<sup>132</sup> Jean-Philippe GARRIC, « La culture italienne d'un élève de Charles Percier. Le recueil de calques d'Alphonse de Gisors dessiné sous la Restauration », dans Antonio BRUCCULERI et Sabine FROMMEL, *Renaissance italienne et architecture au XIX<sup>e</sup> siècle. Interprétations et restitutions*, Rome, Campisano editore, 2016, p. 113-122.

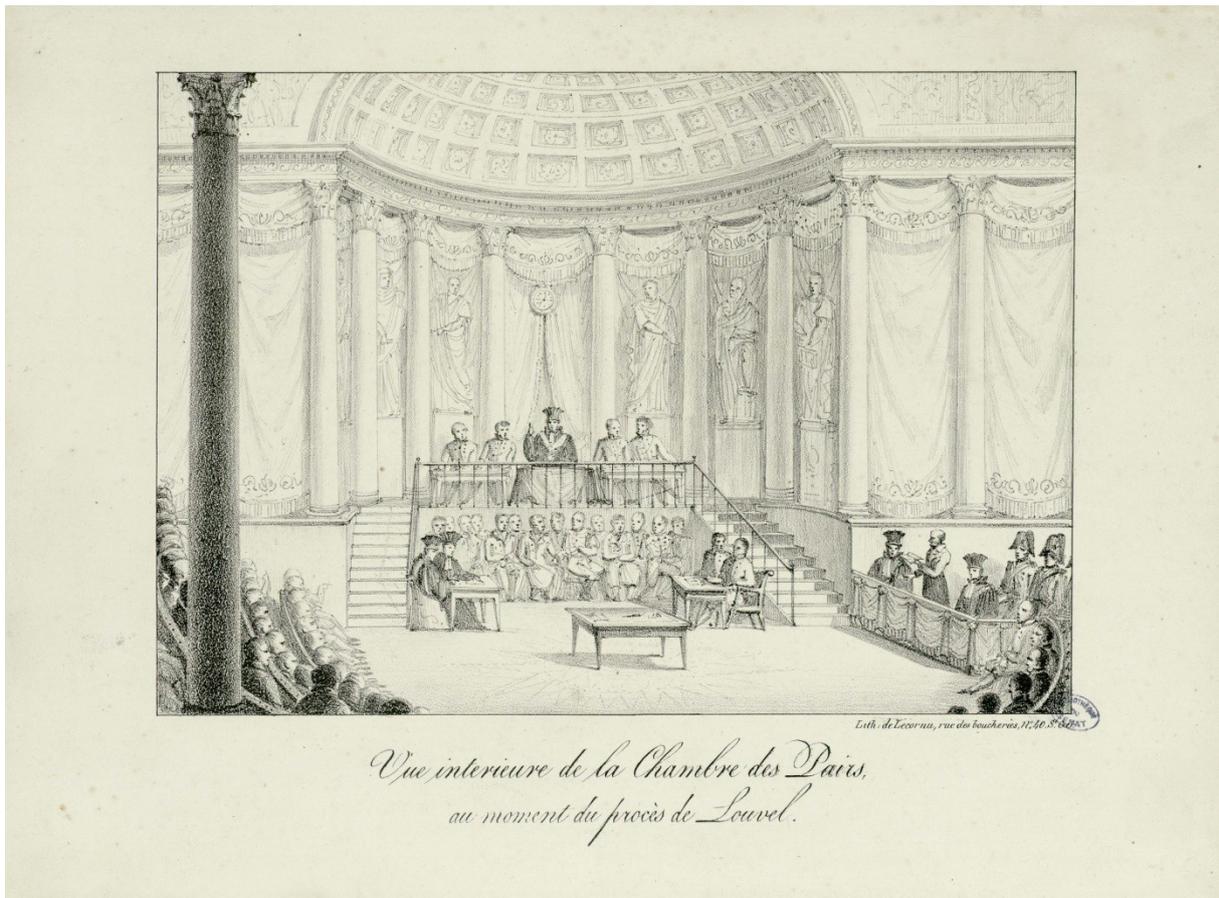
<sup>133</sup> Ainsi que du projet de chapelle et tombeau pour le prince Jérôme Napoléon aux Invalides, dont les plans sont conservés aux Archives du Sénat.

<sup>134</sup> Marie-Laure CROSNIER-LECONTE, « Alphonse Henry Guy de Gisors » dans *Revue générale de l'architecture et des travaux publics*, Paris, Mare Martin, 2017.

## 1. Une nouvelle salle des Séances

### *Un héritage de la Restauration*

Sous la Restauration, le nombre des pairs est en constante augmentation. Ils sont ainsi 380 membres en 1827 à devoir prendre place dans un hémicycle conçu pour 80 sénateurs, aussi leurs réunions ont lieu dans les salons de Boffrand. La transformation de l'hémicycle est d'autant plus nécessaire que les séances deviennent publiques et que la chambre des Pairs fait office de Haute Cour de justice jugeant les procès politiques dont les accusés se trouvent parfois en grand nombre.



**Figure 37 : LECORNU, *Vue intérieure de la Chambre des Pairs au moment du procès de Louvel*,  
On peut apercevoir l'hémicycle de CHALGRIN transformé en tribunal pour juger l'assassin du duc de BERRY.  
Bibliothèque du Sénat, GR54 A.**

Plusieurs procès relatifs aux insurrections lyonnaise et parisienne d'avril 1834 contraignent le duc DECAZES, grand référendaire, et Adolphe THIERS, ministre de l'Intérieur, à demander la même année l'établissement d'une salle des séances provisoire. Alphonse de GISORS est choisi pour la construction de cette pièce toute entière faite de charpente et de planches, édiflée entre février et avril 1835. De forme rectangulaire, agencement le plus naturel pour la tenue des procès, elle est bâtie en avant du palais, sur le jardin.

Le projet d'une nouvelle salle des Séances est décidé par une loi du 15 juin 1836<sup>135</sup>. Dès septembre suivant, GISORS en débute la construction, les dimensions projetées l'amenant à agrandir le palais. Il repousse la façade de 31 mètres sur le jardin, l'espace ainsi gagné permet d'aménager une bibliothèque entre le nouvel hémicycle et le jardin. Les travaux sont interrompus à deux reprises. La première, en 1839, à l'occasion du procès de l'insurrection républicaine des 12 et 13 mai<sup>136</sup>, la seconde pour les houleux débats entourant le jugement de la tentative de soulèvement de Louis-Napoléon BONAPARTE – le futur NAPOLÉON III – à Boulogne en 1840<sup>137</sup>. Terminée en janvier 1841, la nouvelle salle est investie pour la première fois par les pairs le 6 novembre 1841, quelques semaines avant l'achèvement des travaux définitifs. Son coût s'élève à trois millions de francs outre les huit cent mille francs pour les peintures et sculptures<sup>138</sup>.

## La construction de l'hémicycle actuel

Placée sur la longitude du Méridien de Paris<sup>139</sup>, la salle des séances est constituée de deux hémicycles se faisant face. Un petit (neuf mètres de diamètre), où siège le président de séance et un grand (vingt-huit mètres de diamètre sur dix-sept de profondeur) où siègent les sénateurs.

### Le petit hémicycle

- **Cul-de-four du petit hémicycle** soutenu par huit colonnes en stuc entre lesquelles sont placées sept statues de grands législateurs : *TURGOT* (contrôleur général des finances sous Louis XVI (1774-1776), qui rétablit la liberté de commerce des céréales dans le Royaume), par Jean-François LEGENDRE-HERAL ; *D'AGUESSEAU* (chancelier de France en 1717, qui perfectionne la législation), par Hippolyte MAINDRON ; *L'HOSPITAL* (nommé chancelier de France (1560-1573) par Marie de MEDICIS) par Achille VALOIS ; *COLBERT* (intendant des finances (1661-1683), qui engage une codification de la législation) par Jean-Baptiste DEBAY Père ; *MOLÉ* (Garde des Sceaux de 1651 à 1656) par Jean-Auguste BARRE ; *LAMOIGNON DE MALESHERBES* (premier président de la Cour des Aides de Paris, qui s'élève contre les lettres de cachet, défend le roi devant la Convention en 1792, est guillotiné en 1794) par Théophile BRA ; *PORTALIS* (Président des Cinq-Cents, ministre des Cultes et de l'Intérieur en 1804, qui participe à la rédaction du Concordat et du Code civil) par Joseph-Marius RAMUS.
- De chaque côté de la **voûte du petit hémicycle**, deux peintures de Merry-Joseph BLONDEL : à gauche, le couronnement de PHILIPPE V LE LONG, à droite, LOUIS XII aux États-généraux de Tours en 1506.

---

<sup>135</sup> Loi qui ouvre des crédits pour le complément des dépenses de la salle provisoire construite au Luxembourg, et pour la construction définitive d'une salle des Séances de la chambre des Pairs. L'article unique dispose qu'il est ouvert au ministre de l'Intérieur : « sur l'exercice 1836, un crédit d'un million neuf cent cinq mille francs dont cent cinq mille francs pour le complément des dépenses de la salle provisoire construite au Luxembourg [...]. Sur l'exercice 1837, un crédit de douze cent mille francs, pour le complément des dépenses de cette construction définitive. » Jean-Baptiste DUVERGIER, Collection complète des lois, décrets ordonnances, règlements et avis du Conseil d'État, tome 36, Paris, A. Guyot, 1837, p. 189.

<sup>136</sup> La tentative malheureuse ayant fait un grand nombre de victimes (77 du côté des insurgés, 50 parmi les militaires), les Pairs jugèrent sévèrement les coupables. Les chefs de l'insurrection, Armand BARBES, Auguste BLANQUI et Martin BERNARD furent condamnés à la déportation. BARBES, initialement condamné à la peine capitale pour avoir tué un officier, fut gracié par LOUIS-PHILIPPE, sa peine étant commuée en déportation.

<sup>137</sup> Enfermé au palais du Luxembourg durant son jugement, Louis-Napoléon BONAPARTE fut condamné à un emprisonnement à perpétuité au fort de Ham d'où il s'échappa en 1846.

<sup>138</sup> Gustave HIRSCHFELD, *Le Palais du Luxembourg*, Paris, Henri Laurens éditeur, 1931.

<sup>139</sup> Localisé, côté jardin, par un pied de buis situé près de la balustrade de droite.

## Le grand hémicycle

- **Quatre bustes de maréchaux d'Empire**, placés sur des consoles, sont réalisés sous la monarchie de Juillet : *MASSÉNA*, duc de Rivoli, prince d'Essling par Michel-Louis MERCIER (1841) ; *GOUVION-SAINT-CYR* par Honoré HUSSON ; *MORTIER*, duc de Trévisé par Jean-Louis BRIAN ; *LANNES*, duc de Montebello par Jean-Baptiste de BAY. Ces bustes ayant été réalisés en 1841 et 1842 pour GOUVION-SAINT-CYR, témoignent de la volonté du régime de Juillet de marquer la continuité historique depuis la Révolution. Un an plus tôt avait lieu le retour des cendres de NAPOLEON depuis Sainte-Hélène. *Gouvion-Saint-Cyr* et *Mortier* furent du reste pairs de France.
- Dans les **niches latérales** : *Saint-Louis*, par Augustin DUMONT (1846) et *Charlemagne* (avec le globe), par Antoine ÉTEX (1847).
- À la **voûte**, au-dessus des tribunes : allégories de la *Prudence* (à droite depuis les tribunes), la *Vérité* (au centre), la *Force protectrice* par Auguste VAUCHELET (par ailleurs auteur du médaillon du roi de Rome, situé dans le salon des messagers d'État). Elles ont été repeintes par VAUCHELET après l'incendie (voir infra).
- **Médaillons et grisailles** de NOLAU et RUBE représentant *Charles V*, *Louis XII*, *Louis XIV* et *Napoléon* dans leurs actes législatifs les plus marquants<sup>140</sup>.

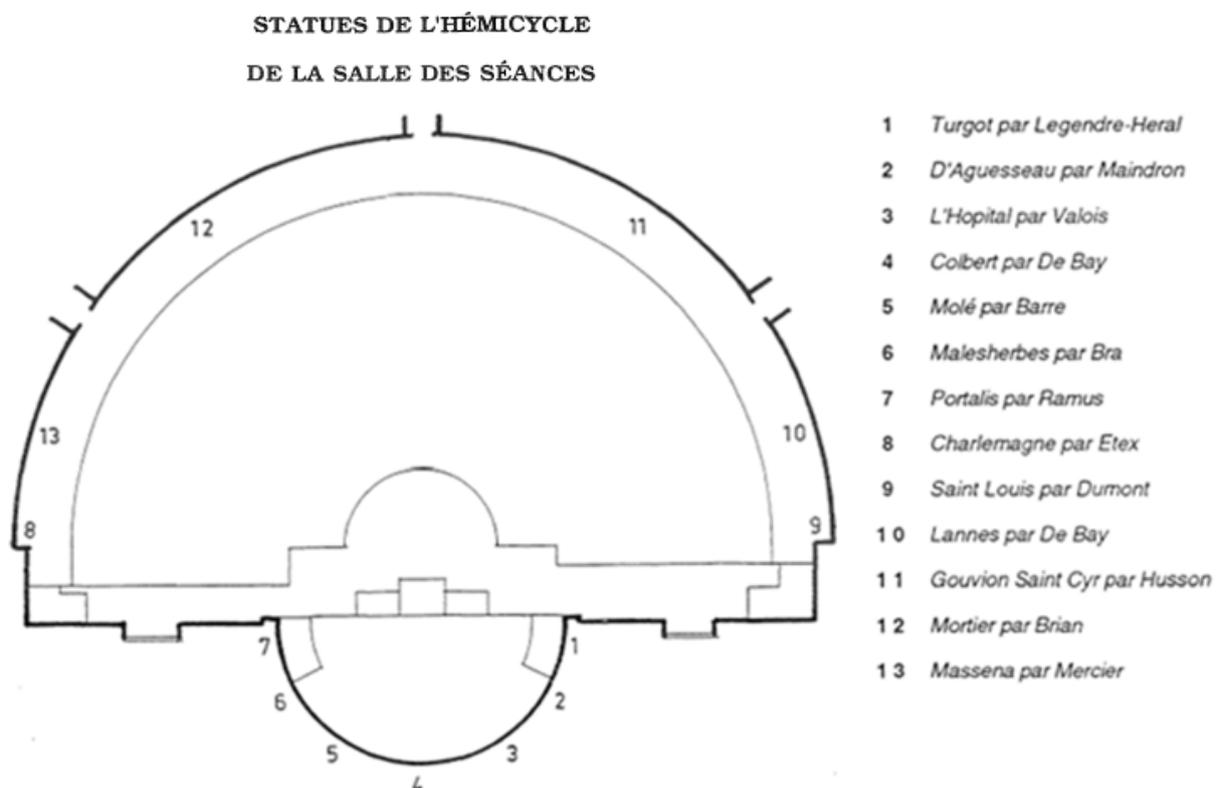


Figure 38 : Statues de l'hémicycle de la salle des Séances, Service de l'Architecture, des bâtiments et des jardins du Sénat, *Les sculptures du palais du Luxembourg*, 1996.

<sup>140</sup> *La salle des Séances du Sénat*, Bibliothèque du Sénat, 3D5720, p. 19.

## L'incendie de 1859

Dans la nuit du 27 au 28 octobre 1859, la toiture de la salle des Séances brûle vers 1h du matin. La plupart des peintures décoratives de la salle, détruites, sont refaites à l'identique. Quatre pendentifs d'Abel DE PUJOL (*La Sagesse et la Prudence concourant à la rédaction des lois*, *La Force s'appuyant sur la Loi*, *La Justice protégeant l'Innocence* et *Un guerrier prêtant serment de fidélité à la Patrie*) sont remplacés par trois peintures de NAPOLEON, SAINT-LOUIS et CHARLEMAGNE d'Adolphe BRUNE, retirées depuis lors.

Avant l'incendie, et contrairement à l'usage pour un hémicycle, la salle des Séances disposait de jours verticaux dans la partie supérieure de la voûte. La rénovation de celle-ci après l'évènement et la réorganisation des décorations entraîne leur disparition<sup>141</sup>.



Figure 39 : Gravure de l'hémicycle ravagé en 1859 par un incendie. La voûte sera reconstruite presque à l'identique. Bibliothèque du Sénat, GR032.

---

<sup>141</sup> Gustave HIRSCHFELD, *Le Palais du Luxembourg*, Paris, Henri Laurens, éditeur, 1931, p. 60.

## 2. Le Sénat du Second Empire : « l'élite de la nation »

### *Le dépositaire du pacte fondamental*

Après le coup d'État du 2 décembre 1851, Louis-Napoléon BONAPARTE, « persuadé que la prépondérance d'une seule assemblée est une cause permanente de trouble et de discorde », en tire les enseignements. La Constitution du 14 janvier 1852 instaure, aux côtés du Corps législatif, une chambre haute pondératrice et gardienne du pacte fondamental<sup>142</sup>. Celui qui est encore le Président de la République présente en ces termes le Sénat :

*« Une autre assemblée prend le nom de Sénat. Elle sera composée des éléments qui, dans tout le pays, créent les influences légitimes : le nom illustre, la fortune, le talent et les services rendus. Le Sénat n'est plus, comme la Chambre des Pairs, le pâle reflet de la Chambre des Députés [...].*

*Il est le dépositaire du pacte fondamental et des libertés compatibles avec la Constitution ; et c'est uniquement sous les rapports des grands principes sur lesquels repose notre société, qu'il examine toutes les lois et qu'il en propose de nouvelles au pouvoir exécutif. Il intervient, soit pour résoudre toute difficulté grave qui pourrait s'élever pendant l'absence du Corps législatif, soit pour expliquer le texte de la Constitution et assurer ce qui est nécessaire à sa marche. Il a le droit d'annuler tout acte arbitraire et illégal<sup>143</sup>. »*

Le système bicaméral du Second Empire repose donc sur une spécialisation de chacune des deux chambres, la première étant douée de la puissance législative, la seconde du pouvoir constituant.

Tout comme le Sénat du Premier Empire, celui de 1852 est composé de l'élite de la nation. Nommés par celui qui est pour quelques mois encore président de la République, ses membres sont tout naturellement choisis parmi plus enthousiastes envers la personne de Louis-Napoléon BONAPARTE. De fait, c'est à l'unanimité moins une voix d'abstention que les quatre-vingt-sept sénateurs adoptent, le 7 novembre 1852, le sénatus-consulte rétablissant la dignité impériale pour le 2 décembre 1852.

---

<sup>142</sup> Francis CHOISEL, « La procédure de révision constitutionnelle (1852-1870) », dans *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, 2008/3 (n° HS 4), p. 50-68.

<sup>143</sup> Déclaration de Louis-Napoléon Bonaparte préliminaire à la Constitution du 14 janvier 1852. Jean-Baptiste DUVERGIER, *Collection complète des lois, décrets ordonnances, règlements et avis du Conseil d'État*, tome 52, Paris, A. Guyot, 1852, p. 18-19.



Figure 40 : Sénateurs du Second Empire en tenue,  
Archives du Sénat, 71S 344.

## Le Sénat de « l'Empire autoritaire » à « l'Empire parlementaire »

La nouvelle chambre haute se compose de sénateurs nommés et de membres de droit. Ces derniers sont les membres de la famille impériale, les cardinaux, les maréchaux et les amiraux. Constitué de quatre-vingt membres à l'origine, le Sénat impérial en compte à la fin du règne cent-cinquante, les membres nommés étant d'anciens diplomates, ministres ou militaires gratifiés ainsi pour leurs services.

À l'aune des vifs débats et des grandes discussions qui, sous la Monarchie de Juillet, ont agité la chambre des Pairs, le Sénat du Second Empire est un modèle de docilité. De fait, la Constitution de 1852 ne lui laisse ni la liberté de parler ni celle d'agir, puisque cette assemblée est avant tout gardienne « du pacte fondamental et des libertés publiques<sup>144</sup> ». En outre, à l'instar de celles du Sénat conservateur, les séances du Sénat du Second Empire ne sont pas publiques et ne font pas, à l'origine, l'objet d'un compte rendu. Certes, quelques membres remuants revendiquent le droit à la discussion, comme en 1856, mais ces velléités sont bien vite étouffées. Le sénateur Édouard DROUYN DE LHUYS, illustre diplomate français et ancien ministre des Affaires étrangères, démissionne du Sénat pour l'occasion mais est bien vite convaincu de le réintégrer.

Le processus de libéralisation du Second Empire, mis en place au début de la décennie 1860, apporte son lot de modernisation dans le fonctionnement de la Chambre Haute. Le Sénatus-consulte des 2 et 4 février 1861 dispose ainsi que « les comptes rendus des séances du Sénat et du Corps législatif [...] sont adressés chaque soir à tous les journaux. En outre, les débats de chaque séance sont reproduits par la sténographie et insérés *in extenso* dans le journal officiel [*Le Moniteur*] du lendemain<sup>145</sup>. »

En 1867, un grand pas est accompli dans le sens de la liberté parlementaire à l'occasion de la publication de la lettre de NAPOLÉON III du 19 janvier 1867. La Constitution est amendée par le sénatus-consulte du 14 février de la même année qui instaure le droit d'interpellation du Gouvernement par les deux chambres<sup>146</sup>. Un parlementaire peut dorénavant questionner ou interpellier le Gouvernement durant les séances du Corps législatif comme lors de celles du Sénat. En outre, le Sénat se trouve partiellement réintégré dans le processus législatif en renouant avec un droit de veto suspensif. Il obtient en effet le pouvoir de renvoyer au Corps législatif une proposition de loi pour une nouvelle délibération<sup>147</sup>. La première interpellation trouve son origine dans la question romaine et la défense des États pontificaux face aux chemises rouges de Garibaldi. À la suite d'une interpellation signée par plusieurs cardinaux-sénateurs parmi lesquels l'archevêque de Paris, monseigneur DARBOY, le ministre des Affaires étrangères, le marquis de MOUSTIER, est sommé de préciser, lors des séances des 23 et 30 novembre 1867, la politique de la France à l'égard de PIE IX<sup>148</sup>.

Le 8 mai 1870, au terme d'un plébiscite approuvé par plus de 7 millions de « oui » – le troisième usage de cet outil éminemment bonapartiste depuis 1851 – une révision constitutionnelle transforme le régime en un système authentiquement parlementaire. La spécialisation des deux

---

<sup>144</sup> Article 4 du décret impérial concernant le Sénat et le corps législatif prévoyant les sénatus-consultes de février 1861. Jean-Baptiste DUVERGIER, *Collection complète des lois, décrets ordonnances, règlements et avis du Conseil d'État*, tome 52, Paris, A. Guyot, 1852, p. 22.

<sup>145</sup> *Ibidem*.

<sup>146</sup> « Décret impérial portant règlement des rapports du Sénat et du Corps législatif avec l'Empereur et le conseil d'État, et établissant les conditions organiques de leurs travaux » du 16 février 1867. DUVERGIER Jean-Baptiste, *Collection complète des lois, décrets ordonnances, règlements et avis du Conseil d'État*, année 1867, tome 67, Paris, A. Guyot, 1867, p. 29.

<sup>147</sup> Francis CHOISEL, « La procédure de révision constitutionnelle (1852-1870) », article cité, p. 50-68.

<sup>148</sup> Xavier LACROIX, *Le marquis de Moustier, ministre des Affaires étrangères de Napoléon III*, mémoire de Master, sous la direction d'Éric ANCEAU, Sorbonne Université, 2019, Bibliothèque du Sénat.

chambres étant abandonnée, le Sénat perd le pouvoir constituant qu'il a pour la dernière fois, et à regret, utilisé par le sénatus-consulte du 20 avril qui sanctionne sa propre dépossession. Mais il partage dorénavant le pouvoir législatif avec l'Empereur et le Corps législatif<sup>149</sup>.

## Le registre de la famille impériale

Aux termes de l'article 8 du sénatus-consulte du 25 décembre 1852 portant interprétation de la Constitution du 14 janvier: « Les actes de l'état civil de la famille impériale sont reçus par le ministre d'État et transmis, sur un ordre de l'Empereur, au Sénat, qui en ordonne la transcription sur ses registres et le dépôt dans ses archives<sup>150</sup>. » Le Sénat est donc gardien des actes d'état civil de la famille impériale.

C'est pourquoi il conserve un registre sous la forme d'un « grand ouvrage *in-quarto* relié en velours vert impérial, orné aux quatre coins d'abeilles, sculptures en argent doré<sup>151</sup> [...] ». Y est notamment inscrit le mariage de NAPOLEON III avec Eugénie de MONTIJO créditée, pour l'occasion, d'une abondante titulature nobiliaire. Figurent également le mariage du prince NAPOLEON avec Marie-Clotilde DE SAVOIE en 1859 et la naissance du prince impérial, le 12 mars 1856, durant le Congrès de Paris<sup>152</sup>.

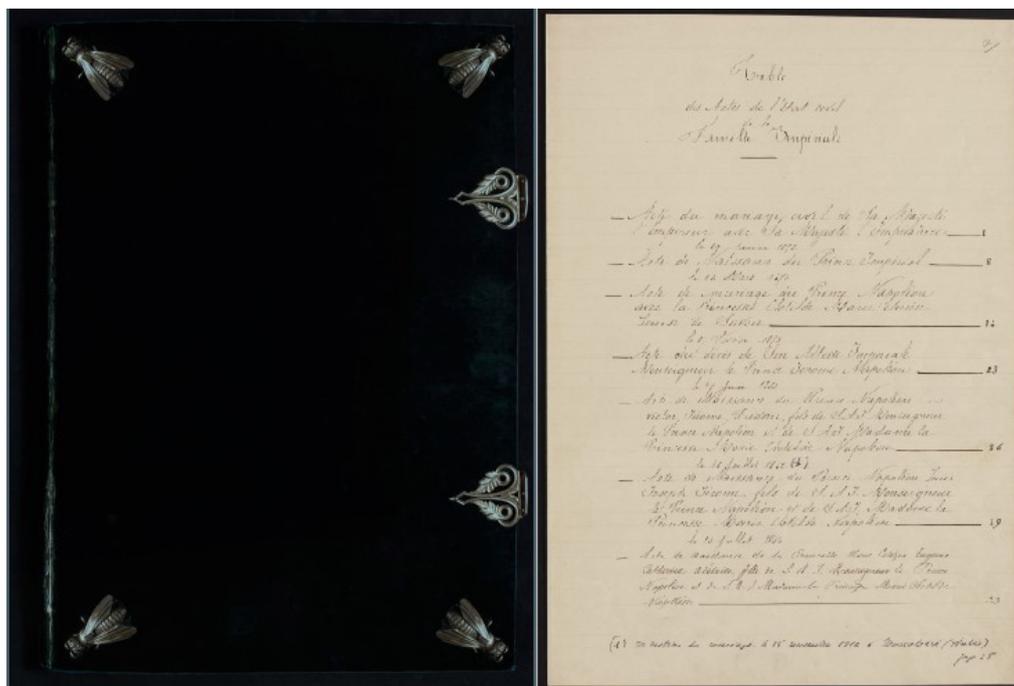


Figure 41 : Le registre des Abeilles, acte d'état-civil de la famille impériale, Bibliothèque du Sénat, RFP 789.

<sup>149</sup> Article 1 du *Projet de sénatus-consulte* du 28 mars 1870.

<sup>150</sup> Jean-Baptiste DUVERGIER, *Collection complète des lois, décrets ordonnances, règlements et avis du Conseil d'État*, tome 52, Paris, A. Guyot, 1826, p. 773-774.

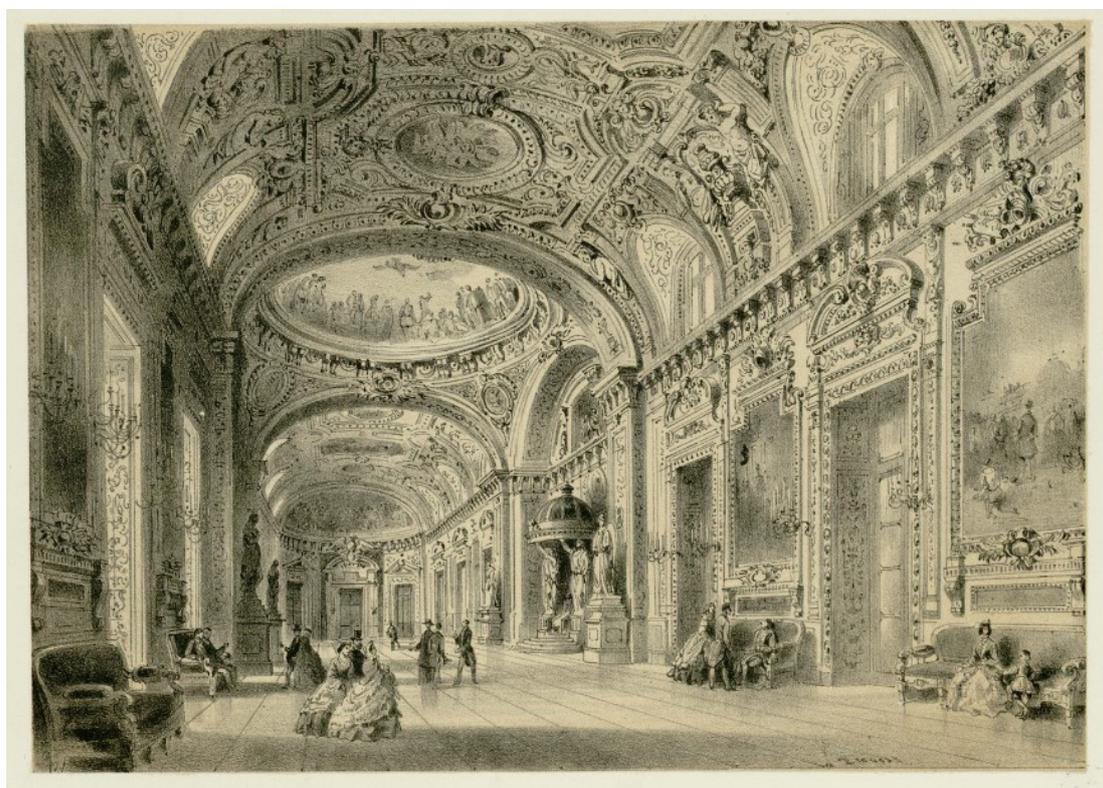
<sup>151</sup> Frédéric D'AGAY (dir.), *D'encre et de lumières, itinéraires secrets dans la bibliothèque du Sénat*, op. cit., p. 232-233.

<sup>152</sup> Pour plus d'informations, voir la vidéo dédiée à l'ouvrage exécutée par la Bibliothèque du Sénat et accessible sur le site du Sénat : [http://videos.senat.fr/video.779021\\_5b4db10bc622c.tresors-du-senat--le-registre-des-abeilles-et-les-actes-d-etat-civil-de-la-famille-imperiale](http://videos.senat.fr/video.779021_5b4db10bc622c.tresors-du-senat--le-registre-des-abeilles-et-les-actes-d-etat-civil-de-la-famille-imperiale).

### 3. La Galerie du Trône de Gisors (actuelle salle des Conférences)

#### *Une salle des fêtes*

« L'œuvre décorative du Second Empire se concentre dans la grande salle des Fêtes, [...] et dans le salon de l'Empereur qui lui [fait] suite<sup>153</sup>. » En effet, visitant le palais du Luxembourg le 27 janvier 1852, Louis-Napoléon BONAPARTE demande à Alphonse de GISORS de réaménager le premier étage du corps principal du bâtiment pour y créer une salle de réception destinée aux grandes solennités<sup>154</sup>. Les travaux débutent le 1<sup>er</sup> novembre 1852 et sont menés bon train. À peine trois mois plus tard, en février 1853, la pièce est pourvue d'une décoration provisoire faite de grandes glaces<sup>155</sup>, à l'occasion d'une réception en l'honneur du mariage de NAPOLÉON III et d'Eugénie de MONTIJO. Les peintures, totalement terminées en 1858, font de la galerie du Trône l'un des décors les plus riches du Second Empire.



**Figure 42 : Alphonse PROVOST, *Salle du trône, palais du Sénat*, lithographie, Cette gravure est l'une des rares représentations de la galerie du Trône dans son état d'origine à l'époque du Second Empire. Outre la présence du dais impérial, on aperçoit les peintures disposées à l'époque entre chaque porte, recouvertes sous la III<sup>e</sup> République par les huit tapisseries des Gobelins<sup>156</sup>. Bibliothèque du Sénat, GR 005.**

<sup>153</sup> Arthur HUSTIN, *Le palais du Luxembourg ses transformations, son agrandissement, ses architectes, sa décoration, ses décorateurs*, op.cit., 1904, p. 83.

<sup>154</sup> Camille NAPOLITANO, *La coupole de Jean ALAUX dans la salle des Conférences du palais du Luxembourg*, Division des Archives du Sénat, juin 2019.

<sup>155</sup> *Idem.*

<sup>156</sup> Notons l'existence d'une peinture de Victor Duval située dans le pourtour Est de l'hémicycle représentant la « Galerie du trône sous le Second Empire au palais du Luxembourg » et qui semble reproduire avec une certaine précision les compositions murales d'époque.

La salle aux vastes proportions issue de la plume de GISORS est inspirée de la galerie d'Apollon du palais du Louvre dont le chantier est entamé au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>157</sup>. En dépit de l'écart chronologique qui sépare la construction des deux salles (la galerie d'Apollon a toutefois été terminée par l'architecte romantique Félix DUBAN en 1852), de nombreux éléments leurs confèrent une similitude incontestable : les dimensions magistrales, le style fastueux, la présence massive de boiseries dorées, de sculptures et peintures murales, de tapisseries ainsi que l'agencement de chaque fenêtre en vis-à-vis d'une porte dotée d'un miroir.

- **Dimensions magistrales** : 57 mètres de longueur sur presque 11 mètres de largeur ; hauteur de plafond de 11 mètres et jusqu'à 15 sous la coupole, soit une superficie de 644 m<sup>2</sup> (égale à celle de la galerie d'Apollon<sup>158</sup>).
- La galerie prend jour par 9 fenêtres donnant sur la cour d'honneur. Elle communique sur la galerie des Bustes grâce à huit portes revêtues de glaces. La largeur de la pièce est telle qu'à chacune des extrémités circulaires de la salle, trois doubles portes peuvent être juxtaposées.
- L'éclectisme propre au **style Napoléon III** mêle le classicisme du mobilier et d'une partie de l'ornementation (canapés style Louis XIV, baies vitrées et leurs berceaux évidés), une prégnante touche baroque (portes des extrémités, lambris, arabesques et plafond largement dorés), l'académisme du décor iconographique (culs-de-four magnifiant l'histoire de France, plafonds allégoriques des Âges et de la France) tandis que subsistent certains éléments du néoclassicisme (la statuaire, les cariatides murales, le dais sous le Second Empire).
- **4 statues de Victoires** de marbre symbolisant les succès des armées françaises dans quatre théâtres sont commandées en 1854 par le grand référendaire du Sénat, le marquis Alphonse-Henri D'HAUTPOUL et rejoignent le palais en 1857. *L'Égypte*, (reconnaisable par la tête de pharaon sculptée derrière le pied de la statue), par Henri LEMAIRE, *l'Espagne*, par François JOUFFROY, *l'Allemagne* (trois couronnes crénelées posées sur le socle), par Bernard GABRIEL et *l'Italie* (enseigne romaine dans la main gauche de la statue, portant l'inscription « *Italia* »), par Francisque DURET<sup>159</sup>.
- **2 sculptures** en face de la cheminée exécutées en 1857 et 1858 : les deux génies ailés inspirés du célèbre *Castor et Pollux* (I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.) *Le Commerce et l'Industrie* (ou *Les sciences de la Navigation*) par Charles-François LEBOEUF dit NANTEUIL ; *L'Art demandant les inspirations à la Poésie* (ou *Les Sciences et les Arts*) par Pierre-Charles SIMART, également représentés sous les traits de deux génies ailés<sup>160</sup>.
- **2 grandes fresque historiques** peintes en 1854 par Henri LEHMANN, fidèle élève d'INGRES, dans les culs-de-four situés à chaque extrémité de la salle : à l'Ouest, *l'Histoire de France depuis sa naissance jusqu'à Charlemagne* ; à l'Est, *l'Épopée française de la première croisade à Louis XIV*.
- **Au plafond** : de part et d'autre de la coupole, deux compositions d'Adolphe BRUNE, disciple de GROS : à l'Ouest *l'Âge de la victoire*, à l'Est, *l'Âge de la paix* ; ainsi que quatre médaillons : *la France guerrière, la France chrétienne, la Chevalerie et les Grandes découvertes*.
- **8 tapisseries** des Gobelins datant de la III<sup>e</sup> République (installées entre 1896 et 1918) décorent les anciens panneaux peints sous le Second Empire<sup>161</sup>. Elles ont pour sujet les *Métamorphoses* d'OVIDE : *Prométhée et les Océanides, Psyché et les Trois Grâces, Aréthuse, Jason et Médée, Vénus et Adonis, Arachnée, Apollon et Daphné, Jupiter et Sémélé*. Elles sont

<sup>157</sup> Archives du Sénat, carton 573 S 36, travaux de GISORS, travaux d'art (1836-1857). Pour plus de précisions sur la coupole d'ALAUX, voir Camille NAPOLITANO, *La coupole de Jean ALAUX dans la salle des Conférences du palais du Luxembourg*, Division des Archives du Sénat, juin 2019.

<sup>158</sup> Collectif, *Le patrimoine du Sénat*, Paris, Flohic éditions, 1996, p. 145.

<sup>159</sup> Les descriptions proviennent de l'ouvrage collectif, *Le patrimoine du Sénat*, Paris, Flohic éditions, 1996, p. 150.

<sup>160</sup> *Idem*.

<sup>161</sup> Gustave HIRSCHFELD, *Le Palais du Luxembourg*, Paris, Henri Laurens éditeur, 1931, p. 95.

exécutées d'après les cartons d'Abel MIGNAN<sup>162</sup> sauf *Psyché et les trois Grâces*, réalisée à partir d'un modèle d'Henri ZO<sup>163</sup>.

- Subsiste dans la décoration des voûtes de chacune des lunettes un « N » surmonté de la couronne de NAPOLEON I<sup>er</sup>, reste du décor du Second Empire.
- Les volumineux **globes** qui surmontent les deux portes principales à chacune des extrémités sont aujourd'hui dépouillés des aigles qui se trouvaient déployés sous le Second Empire.

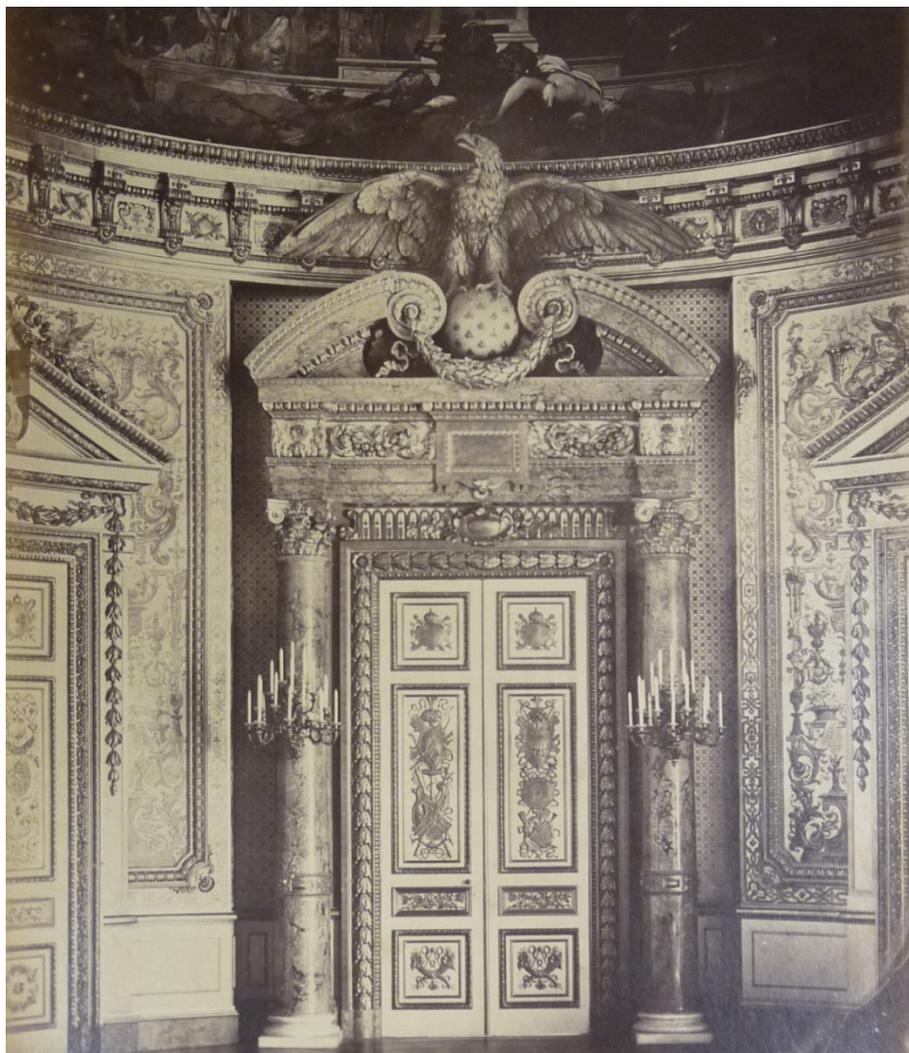


Figure 43 : Pierre-Ambroise RICHEBOURG, photographie de la porte côté salon Victor Hugo, 1857.  
Des aigles ornaient les globes surmontant les portes des extrémités de la galerie du Trône.  
DAPI 38.

---

<sup>162</sup> Emmanuel ROBICHON, *Guide du palais du Luxembourg*, E. Desfossé-néogravure, Paris, 1947, p. 35.

<sup>163</sup> Gustave HIRSCHFELD, *Le Palais du Luxembourg*, *op.cit.*, p. 95.



Figure 44 : Pierre-Ambroise RICHEBOURG, photographie du dais et du trône de NAPOLÉON I<sup>er</sup>, installés dans la galerie du Trône sous le Second Empire. DAPJ 41.

## La coupole d'Alaux

Au centre de la salle des Conférences, au-dessus de la vaste table que duc DECAZES a été contraint de vendre<sup>164</sup> après sa fuite en 1848, figure l'*Apothéose de Napoléon I<sup>er</sup>* peint par Jean ALAUX (1786-1864), dit « Le Romain », entre 1854 et 1858<sup>165</sup>.



Figure 45 : la coupole d'Alaux, salle des Conférences, Sénat.

Le style composite d'ALAUX se situe dans un entre-deux thématique et chronologique aux marges du néoclassicisme et de l'académisme<sup>166</sup>. Le programme officiel qui lui a été imposé est fort complexe et abstrait : représenter « un peu le présent et surtout l'avenir pour le règne de NAPOLÉON III ».

---

<sup>164</sup> Lettre du ministère des Travaux publics du 13 décembre 1850, Sénat, coffre 1939, référence égarée.

<sup>165</sup> Voir Jacques de MENDITTE, *Une porte ouverte sur le palais du Luxembourg*, op.cit.

<sup>166</sup> Un constat que vient renforcer l'évocation de son maître, François-André VINCENT (1746-1816), dont la peinture se caractérise par un coup de pinceau inspiré à la fois de DAVID et de FRAGONARD, deux maîtres pourtant à l'opposé l'un de l'autre.

L'évocation de l'histoire de France mais aussi celle de l'Europe notamment impériale par Rome et Byzance (la première libérée en 1849 sous la présidence de Louis-Napoléon BONAPARTE, la seconde protégée durant la guerre de Crimée entre 1854 et 1856) atteste la volonté d'inscrire dans la continuité de l'histoire millénaire de la France la dynastie napoléonienne encore fragilement établie. Divers détails reflètent cet aspect : les nuées, les signes du zodiaque peints au milieu de la voûte et « l'immense avenir qui semble s'ouvrir dans le ciel<sup>167</sup> ».

La coupole réunit les deux empereurs : l'apothéose de NAPOLEON I<sup>er</sup> se double d'une glorification de l'Empereur commanditaire car, « comme le précise le programme, c'est bien l'avenir radieux du pays promis par l'arrivée de NAPOLÉON III sur le trône impérial qui doit être brossé<sup>168</sup> ». « À la manière d'un empereur romain, NAPOLÉON I<sup>er</sup> est représenté déifié et couronné de lauriers dorés. Il est, comme le projetait le comité, enveloppé dans son manteau rouge impérial semé d'abeilles dorées et s'élève vers les cieux, dans les nuées porté par l'aigle impériale déployant ses ailes. »

Nombre d'allégories entourent la personne de NAPOLÉON notamment des figures ailées qui se pressent à ses côtés pour l'auréoler des palmes de ses victoires. Sous ce cortège ailé, en arrière-plan, une pyramide accompagnée de l'allégorie masculine d'un dieu fleuve, évoquent « les campagnes menées en Égypte en 1798. Le dôme des Invalides évoque le lieu où repose désormais son tombeau<sup>169</sup>. »

À la différence de NAPOLÉON I<sup>er</sup> qui est représenté au naturel, le règne de NAPOLÉON III est évoqué de façon allégorique, sous la forme d'une figure féminine debout sur un piédestal, les bras levés. On la reconnaît par la symétrie de sa position par rapport à l'Empereur, également entouré de figures angéliques et féminines. La corne d'abondance, disposée à ses pieds, rappelle les 7,5 millions de suffrages ayant été recueillis lors du plébiscite des 20 et 21 décembre 1851 qui restaure l'Empire.

---

<sup>167</sup> Sujet de la coupole d'Alaux tel que présenté à la commission du Sénat et à Napoléon, reproduite dans Camille NAPOLITANO, *La coupole de Jean ALAUX dans la salle des Conférences du palais du Luxembourg*, op.cit., p. 13.

<sup>168</sup> *Idem*, p. 14.

<sup>169</sup> *Ibidem*.

#### 4. Le salon de l'Empereur Napoléon III (salon Victor Hugo)

À la suite de la galerie du Trône du Second Empire, est édifée, vers 1854, une salle en l'honneur de NAPOLÉON III, en regard de celle élaborée pour NAPOLÉON I<sup>er</sup>. La pièce, qui tient son appellation actuelle d'un buste à l'effigie de Victor HUGO placé sur la cheminée présente un style analogue à celui de la galerie du Trône.

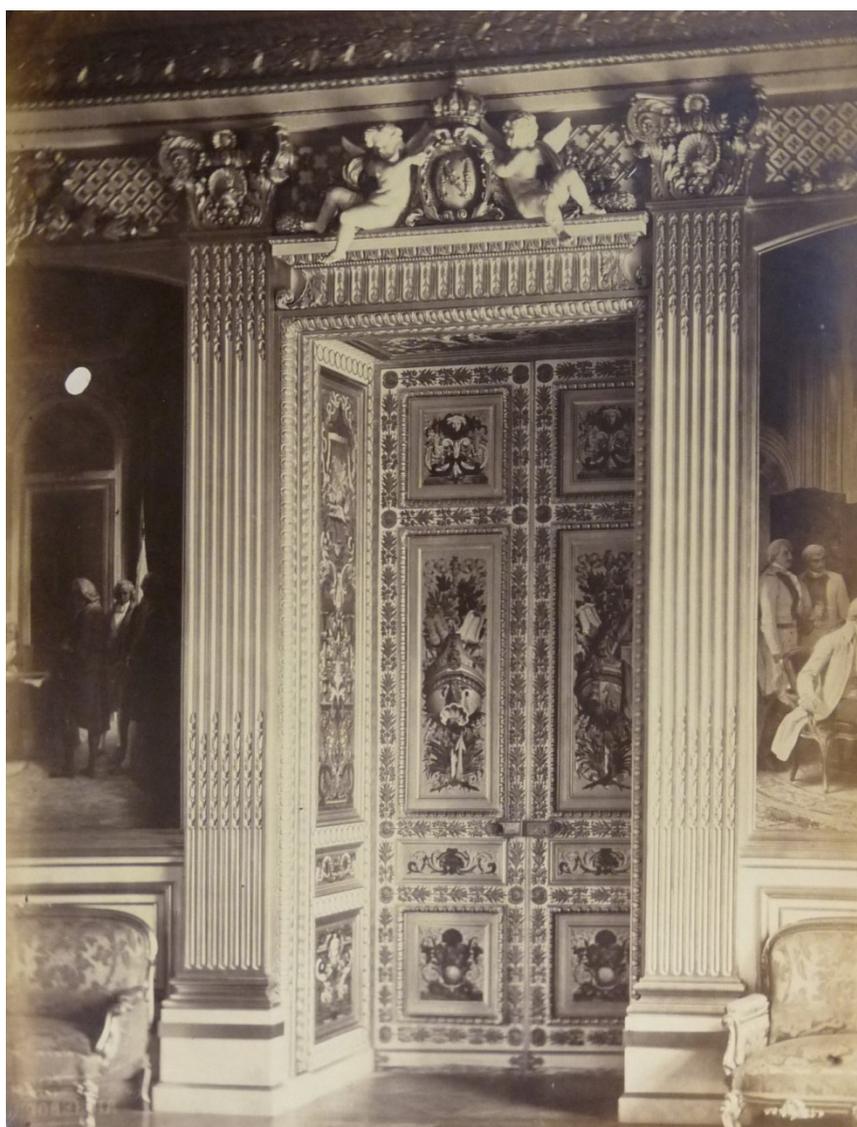


Figure 46 : Pierre-Ambroise RICHEBOURG, photo de la porte du « salon de l'Empereur Napoléon III », 1857.  
Le « N » surmonté d'une couronne impériale qui surplombait la porte constituait l'une des nombreuses ornementations de la pièce. On constate que des toiles ornaient les murs aujourd'hui recouverts de tentures de satin doré.  
DAPJ 42.

Au-dessus de chaque porte et de la cheminée, des ovales bleu clair sont ornés du symbole républicain « RF », qui remplace les aigles ou « N » du Second Empire (voir photo supra). Les symboles impériaux subsistent néanmoins dans les détails : les boutons de porte et les espagnolettes des fenêtres comportent un « N », chiffre de NAPOLEON III<sup>170</sup>.

La dénomination même de ce salon est la preuve de la victoire de l'exilé de Guernesey et de l'auteur des *Châtiments* qui, appelant son chien « Sénat », par dérision avait fait graver sur son collier le quatrain suivant :

« Je voudrais bien, chez moi, que l'on me ramenât.  
Mon maître : Hugo.  
Mon état : chien.  
Mon nom : Sénat<sup>171</sup> »

## 5. Le salon du Roi de Rome

La salle 2 de la buvette des parlementaires conserve de l'époque impériale un magnifique plafond peint en décor, seul souvenir de son ornement original qui l'a fait appeler, en 1811, le salon du roi de Rome. Si certaines pièces ont leur bâtisseur, celle-ci en compte deux et doit son ancienne splendeur à l'alliance entre le talent planificateur de Thomas-Pierre BARAGUEY et l'inventivité technique et artistique d'Antoine VAUCHELET.

En 1809, les sénateurs se trouvant à l'étroit dans les bureaux affectés aux travaux de commissions, réclament des quartiers supplémentaires. En 1810, Jean-François CHALGRIN présente donc un plan d'aménagement de cinq salles nouvelles dans le pavillon Est donnant sur le jardin. Selon Arthur HUSTIN, « L'aménagement de ce quartier du palais était en cours lorsque CHALGRIN mourut, le 21 janvier 1811. BARAGUEY, qui lui succéda, le termina et proposa de décorer la pièce d'angle Est du pavillon sur le jardin en la désignant sous le nom de salle du Roi de Rome, titre que le fils de NAPOLEON venait de recevoir en naissant, le 20 mars 1811<sup>172</sup> ».

Tout dans cette pièce (désignée alors comme la « grande pièce B »), devait faire référence à la ville éternelle et en offrir une représentation à travers divers angles de vues. Le décor était constitué, selon un rapport de l'architecte BARAGUEY adressé aux questeurs du Sénat en juillet 1811, de huit panneaux de tenture « dont le principal sujet [était] allégorique à la naissance du roi de Rome et les autres représent[ant] les monuments antique et modernes de cette capitale » : le Capitole, la place Saint-Pierre, la place du Peuple, le Colisée, le Panthéon, le pont Saint-Ange et le Pont Milvius.

On choisit la manufacture Delaneuville, productrice de velours peints, sise rue des Saints-Pères et représentée par Louis-Joseph LEROY, l'inventeur Antoine VAUCHELET et le peintre Pierre-Joseph PETIT (1768-1825), pour exécuter la décoration des panneaux muraux. Elle devait en

---

<sup>170</sup> Collectif, *Le patrimoine du Sénat*, Paris, *op.cit.*, p. 153.

<sup>171</sup> Lettre de Victor HUGO datée du 17 mai 1868, destinataire inconnu, *Correspondance de Victor Hugo*, année 1868, 1952, p. 120.

<sup>172</sup> Arthur HUSTIN, « Les Arts au Palais du Luxembourg », (magazine inconnu), n°187, pp. 2-15, Bibliothèque du Sénat, coffre 1939.

autre livrer douze fauteuils, six chaises, trois canapés et deux causeuses recouverts de velours de coton qui, grâce au procédé de VAUCHELET, représentaient sur leur fond et leur dossier les diverses vues de Rome.

Le rôle qu'a joué Antoine VAUCHELET (1763-1819) non seulement dans cette pièce mais dans le décor et l'ameublement d'une notable partie du palais nécessite de s'arrêter quelques instants sur ce personnage. Il est le père d'Auguste VAUCHELET, l'auteur du médaillon du roi de Rome (voir supra), et grand-père d'Émile VAUCHELET, qui, mort à l'âge de 20 ans en 1817, a cependant participé à l'œuvre artistique de son père. Négociant parisien et révolutionnaire membre de la section Brutus, Antoine VAUCHELET fut emprisonné en l'an III au Luxembourg pour avoir présenté un fauteuil à MARIE-ANTOINETTE durant son procès. Remis en liberté, il mit au point sous l'Empire un procédé permettant de peindre directement à l'huile sur du velours de soie tissé « sans que l'huile des couleurs employées s'étendît et fit tâche sur l'étoffe<sup>173</sup> », utilisant une huile de lin la plus clarifiée possible. Associant à ses dons d'innovation ceux du sens des affaires, il fit de sa trouvaille, auprès des personnages influents de la Cour impériale, une publicité effrénée, réussissant notamment à vendre à l'impératrice Joséphine une vue de la Malmaison peinte sur velours<sup>174</sup>.

La commande de BARAGUEY pour le salon du roi de Rome accrut la notoriété de VAUCHELET puisqu'une fois terminé le mobilier, peint par Pierre-Joseph PETIT, l'homme d'affaires le fit exposer pendant quelques temps dans son atelier où défila une grande foule de curieux. L'ensemble reçut du public un franc succès, suscitant notamment l'intérêt de la reine de Naples Caroline MURAT, sœur de l'Empereur, qui en commanda une série analogue avec des vues de Paris pour son palais royal napolitain. En janvier 1812, le décor commandé par BARAGUEY rejoignait enfin sa destination définitive<sup>175</sup>.

Le plafond peint en décor subsiste de nos jours, et comporte, dans les coins de la pièce, le symbole de la Prudence, emblème du Sénat conservateur. Un lustre, les vues peintes sur étoffes fixées aux murs dans des cadres dorés, une glace en deux morceaux et une cheminée en marbre bleu turquin accueillant une pendule complétaient l'ornementation de la pièce.

Durant la première Restauration, l'*Allégorie de la naissance du roi de Rome* fut, sur les conseils de BARAGUEY, remplacée par une *Vue du forum romain* à la réalisation de laquelle participa un des frères ALAUX. L'ensemble des tentures et des sièges a été déposé par le Sénat au musée de la Malmaison en 1933 puis transféré à Fontainebleau en 1984.

---

<sup>173</sup> *Ibidem*.

<sup>174</sup> Est-ce celle qui est aujourd'hui exposée au musée des châteaux de Malmaison et de Bois-Préau dont l'auteur est Pierre-Joseph PETIT (1768-1825), peintre au sein de l'atelier Delaneuveville ?

<sup>175</sup> Arthur HUSTIN, *Le palais du Luxembourg, ses transformations, son agrandissement, ses architectes, sa décoration, ses décorateurs*, Paris, P. Mouillot, imprimeur du Sénat, 1904, p. 79.

## 6. L'Annexe de la bibliothèque et le *Lever de l'Aurore* d'Antoine-François CALLET

On doit à Antoine-François CALLET le *Lever de l'Aurore* qui se trouve au centre de l'Annexe de la Bibliothèque. Seul ouvrage de l'artiste subsistant dans le palais, c'est également un des derniers décors peints de l'époque impériale.

Il représente « l'Aurore, dans un char attelé par des chevaux ailés, qui paraît annoncer le dieu du soleil. Les vents légers la suivent en versant la rosée du matin. La Nuit fuit devant le flambeau du Jour en repliant son voile, où se cachent les songes, ses enfants ; un d'entre eux répand ses pavots<sup>176</sup> ».



Figure 47 : Antoine-François CALLET (1741-1823), *Le lever de l'Aurore* (1803),  
motif central du plafond de l'Annexe de la Bibliothèque du Sénat.  
©Sénat

Antoine-François Callet (1741-1823), né à Paris, grand prix de Rome en 1764 à 23 ans, membre de l'Académie de Peinture et de Sculpture, est tout autant un peintre reconnu de l'Ancien Régime, auteur du Portrait de Louis XVI en costume de sacre, qu'un artiste apprécié du Consulat et de l'Empire, auteur de l'Allégorie du 18 brumaire, tableau à grand succès de 1801. Il s'ajoute à la cohorte des artistes formés à l'école italienne qui ont participé à la décoration du palais du Luxembourg. Durant son long séjour de jeunesse en Italie, il se fait connaître par ses portraits, en particulier celui du cardinal de Bernis, ambassadeur de Louis XV à Rome, dont le résultat est à ce point agréable à son commanditaire que celui-ci voit son jeune artiste influencé par Raphaël lui-même. Callet donne aussi des peintures décoratives dont les tons de couleur chatoyants émeuvent les sens, pour preuve l'immense succès de son Apothéose d'Ambroise Spinola peinte à

---

<sup>176</sup> Frédéric VILLOT, *Notices des peintures du Musée impérial du Luxembourg*, Paris, Charles de Mourgues frères, 1855, p. XIX.

fresque au plafond du salon du Palais Spinola à Gênes en 1772<sup>177</sup> ou encore la décoration de l'hôtel Thélusson, à Paris, en 1780.

En 1803, BARAGUEY vient d'obtenir l'acquisition des douze tableaux de Jacob JORDAENS (1593-1678) représentant les signes du zodiaque. Il les destine au plafond du futur musée qui sera installé dans l'actuelle Annexe de la Bibliothèque. Il les dispose dans l'ordre du calendrier révolutionnaire encore en vigueur à l'époque, de la *Balance* jusqu'à la *Vierge*. Pour achever la voûte et compléter l'ensemble de manière harmonieuse, il fait appel à CALLET dont les couleurs ne sont pas sans rappeler ceux des flamands RUBENS et JORDAENS. « BARAGUEY souhaitait, selon B. GALLINI, que ce tableau soit fait "par un artiste dont la couleur et le dessin fassent assez d'illusion pour que l'on puisse croire qu'il a été fait par le même maître<sup>178</sup> ». CALLET parvient à prendre en considération l'esprit et le coloris des tableaux de JORDAENS, antérieurs de près de deux siècles. « Il a su avec bonheur jouer sur une gamme de tons chauds et harmonieux proches de ceux du maître flamand<sup>179</sup>. »

De fait, *Le Lever de l'Aurore*, se souvenant de la tradition de la grande peinture classique du XVII<sup>e</sup> siècle, évoque franchement *L'Aurore* de Guido RENI au palais Rospigliosi (1613-1614) et *L'Aurore* du GUERCHIN de la villa Ludovisi (1621)<sup>180</sup>. Le style italien si cher à Marie de MEDICIS lui a donc largement survécu jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>177</sup> Gratifiée d'une notice dans *l'Encyclopédie* de DIDEROT et D'ALEMBERT mais détruite par un bombardement durant la Seconde Guerre mondiale. Voir Brigitte GALLINI, « Antoine-François Callet (1741-1823), évolution d'un style lié aux aléas de l'histoire », article cité.

<sup>178</sup> Brigitte GALLINI, « La participation d'Antoine-François Callet au décor peint du Sénat, 1803-1807 », *Société d'Histoire de l'Art français*, séance du 25 janvier 1992, p. 169-178, Bibliothèque du Sénat, cahier 20-33, coffre 1939.

<sup>179</sup> *Ibidem*.

<sup>180</sup> *Ibid.*

## Conclusion : La Prudence, emblème du Sénat conservateur

Au terme de ce parcours dans le palais du Luxembourg napoléonien, arrêtons-nous quelques instants sur le symbole qui fut attribué au Sénat conservateur.



Figure 48 : Tampons du Sénat conservateur.  
Celui de la Préture en 1804 (à gauche) et en 1808 (au centre), celui de la Chancellerie (à droite),  
Fonds des Archives du Sénat.

Sur nombre de documents officiels, de décorations ou de meubles du palais du Luxembourg figure en effet une allégorie: un miroir à main au manche enlacé par un serpent qui s’y mire. Vision assez curieuse puisqu’elle n’est pas sans rappeler le bâton d’Esculape, signe traditionnellement assimilé au Corps médical. C’est pourtant l’allégorie de la Prudence, adoptée par le Sénat dès sa création<sup>181</sup>. Elle personnifiait la qualité maîtresse de cette assemblée qui, au-delà de sa fonction de gardienne de la Constitution, était destinée à empêcher toute subversion notamment en réfrénant les ardeurs réformatrices du Corps législatif.

Le dictionnaire iconologique de PREZEL définit comme suit la représentation de la Prudence :  
« Le miroir pour désigner que l’homme prudent ne peut régler sa conduite que par la connaissance de ses défauts ; le serpent, parce que ce reptile a toujours été regardé comme le plus prudent des animaux<sup>182</sup>. »

---

<sup>181</sup> Georges DILLEMANN, « La médaille du Sénat conservateur et le symbole de la Prudence », article paru dans la revue *Produits et Problèmes pharmaceutiques*, vol. 21, n°5, mai 1996, p. 223-229, Bibliothèque du Sénat, classeur 38-49, coffre 1939. Georges DILLEMANN (1903-1999), professeur à la Faculté de Pharmacie de Paris, est connu pour ses travaux sur l’histoire pharmaceutique.

<sup>182</sup> Honoré LACOMBE DE PREZEL, *Dictionnaire iconologique ou introduction à la connaissance des peintures, sculptures, médailles et estampes*, Paris, 1761, p. 229.

Si la Prudence a régulièrement figuré comme symbole – parmi d’autres – de corps de la puissance publique à l’instar du Directoire ou du ministère de la Justice, il devient le propre symbole du Sénat dès sa création. En 1800, la médaille qui commémore la création du Sénat conservateur porte ce symbole sur son revers<sup>183</sup>.

Selon Georges DILLEMANN, à la suite de la création, en 1807, de la noblesse impériale accordée soit à titre personnel soit du fait de l’exercice de hautes fonctions, tous les sénateurs sont créés comte de droit et reçoivent des armoiries personnelles. C’est pourquoi environ cent-vingt blasons de sénateurs sont ornés du symbole de la Prudence qui se décline, en termes héraldiques, par : « le franc quartier d’azur [...] chargé d’un miroir en pal après lequel se tortille et se mire un serpent d’argent<sup>184</sup>. »

Outre les sceaux et tampons du Sénat conservateur, les chaises signées de l’ébéniste Benoît-Pierre MARCION<sup>185</sup> (1769-1840) réservées aux sénateurs dans la salle des Conférences comportent de manière très ostensible, sur leur dossier, l’emblème du Sénat conservateur. Au-dessus de la porte d’entrée de la rue Tournon, figure également un bas-relief « composé d’un couronne de laurier, un miroir entortillé d’un serpent symbole de la Prudence, deux figures de femmes représentant des sujets allégoriques au Sénat<sup>186</sup> ». Le Sénat du Second Empire perd, outre l’épithète de « conservateur » remplacée par l’adjectif « impérial », l’insigne de la Prudence auquel est substituée l’aigle impériale.



Figure 49 : Emblème du Sénat impérial (Second Empire), Plat supérieur d’un ouvrage du Sénat, Bibliothèque du Sénat, Cote ZC001972.

---

<sup>183</sup> Georges DILLEMANN, « La médaille du Sénat conservateur et le symbole de la Prudence », *idem*.

<sup>184</sup> *Ibidem*.

<sup>185</sup> Cette commande de 82 chaises en acajou dorées de l’emblème du Sénat lui permet de devenir l’un des ébénistes favoris de NAPOLEON après Jacob DESMALTER.

<sup>186</sup> Clauses et conditions des travaux de sculpture à faire au palais du Sénat pour l’établissement de la porte principale sur la rue de Tournon, par MOSSMANN et DURET, 1806, Archives du Sénat, carton 573 S 17, liasse « Sénat conservateur : ameublement, Bas-reliefs, éclairage, etc. ».



# Archives et bibliographie sur le palais du Luxembourg et le Sénat sous les Napoléonides

## Sources et archives

### Fonds des Archives du Sénat :

Sur les travaux du Sénat conservateur : cartons 573S 17 ; 573S 40 ; 71S 336.

Fonds des dessins et plans des architectes Chalgrin et Gisors

### Fonds de la Bibliothèque du Sénat :

Classeurs du coffre 1939, salle de lecture

*Le Compte-rendu des débats du Sénat conservateur*, salle de lecture.

### Sources :

Paul BARRAS, *Mémoires de Barras, membre du Directoire*, tome 2 le Directoire jusqu'au 18 fructidor, Paris, Hachette, 1895.

Honoré LACOMBE DE PREZEL, *Dictionnaire iconologique ou introduction à la connaissance des peintures, sculptures, médailles et estampes*, Paris, 1761

Louis-Marie LA RÉVELLIÈRE-LEPEAUX, *Mémoires*, tome 1, Paris, Plaan, 1895

Pierre-Louis ROEDERER, *Notice de ma vie pour mes enfants*, tome 3, Paris, Firmin Didot frères, 1846.

## Bibliographie

### Outils de travail :

*Catalogue des sculptures du Palais du Luxembourg*, Direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins, édition 2018.

Jean-Baptiste DUVERGIER, *Collection complète des lois, décrets ordonnances, règlements et avis du Conseil d'État*, Paris, A. Guyot.

Collectif, *Le patrimoine du Sénat*, Paris, éditions Flohic, 2<sup>e</sup> édition, 2007.

*Le Moniteur universel*, années 1797, 1799 à 1814, 1852, 1861, 1867.

Archives nationales, *Le Sénat et les sénatoreries de l'an VIII à 1814*, Paris, Centre historique des Archives nationales, 2002.

## Ouvrages

Jacques-Olivier BOUDON, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, Paris, Perrin, 2000.

Jacques-Olivier BOUDON, *La campagne d'Égypte*, Paris, Belin, 2018.

Frédéric D'AGAY (dir.), *D'encre et de lumières, itinéraires secrets dans la bibliothèque du Sénat*, Paris, éditions de la Martinière, 2005.

Basile BAUDEZ, Dominique MASSOUNIE (dir.), *Chalgrin et son temps*, Bordeaux, William Blake & Co, 2016.

Léonce de BROTONNE, *Les sénateurs du Consulat et de l'Empire*, Paris, Honoré Champion, 1895.

Laurence CHATEL DE BRANCION, *Cambacérés*, Paris, Perrin, 2009, 642 p. *L'une des deux biographies du second personnage de l'Empire et qui fut, sous Napoléon I<sup>er</sup>, le « grand manipulateur du Sénat ».*

Alain DI STEFANO, *Insignes et médailles des sénateurs*, Paris, Public-réalisations.

Louis FAVRE, *Le Luxembourg*, Paul Ollendorf, Paris, 1882, ouvrage du service des Archives du Sénat.

Alphonse de GISORS, *Le palais du Luxembourg*, Paris, Plon, 1847.

Claude Madeleine GRIVAUD DE LA VINCELLE, *Notice sur le palais de la Chambre des Pairs de France*, Nepveu, Paris, 1818.

Patrice GUENIFFEY, *Le Dix-huit Brumaire*, Paris, Gallimard, 2019.

Jacques HABERT, *Le palais du Luxembourg sous la Révolution française*, actes du III<sup>e</sup> colloque international de l'Association internationale des docteurs des universités de France, à la Société de Géographie, Paris, p. 159 ; article consultable à la Bibliothèque du Sénat, cahier 84-90, coffre 1939.

Gustave HIRSCHFELD, *Le Palais du Luxembourg*, Paris, Henri Laurens éditeur, 1931.

Arthur HUSTIN, *Le palais du Luxembourg ses transformations, son agrandissement, ses architectes, sa décoration, ses décorateurs*, Paris, P. Mouillot, 1904.

Thierry LENTZ, *Le Grand Consulat*, Paris, Fayard, 1999.

Thierry LENTZ, *Nouvelle histoire du Premier Empire*, Paris, Fayard, 2004.

Jacques de MENDITTE, *Une porte ouverte sur le palais du Luxembourg*, Nice, autoédité chez Altaïr, 1988.

Bernard MORICE, *Le palais du Luxembourg et ses métamorphoses*, Paris, Draeger, 1975.

Bernard MORICE, *Le palais du Luxembourg et le destin des hommes*, Paris, France-Empire, 1971.

Antoine Chrysostome QUATREMÈRE DE QUINCY, *Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. de Chalgrin*, Paris, 1816.

Emmanuel ROBICHON, *Guide du palais du Luxembourg*, Paris, E. Desfossé-néogravure.

Jean-Marc TICCHI, *La voyage de Pie VII à Paris pour le sacre de Napoléon (1804-1805)*, Paris, Honoré Champion, 2013.

Jean THIRY, *Le Sénat de Napoléon*, Berger-Levrault, 1949.

Jean TULARD, *Napoléon, les grands moments d'un destin*, Paris, Fayard, 2006.

Jean TULARD (dir.), *Dictionnaire Napoléon*, Paris, Fayard, 2 tomes.

Jean TULARD, *La France de la Révolution et de l'Empire*, Paris, PUF, 1995.

Frédéric VILLOT, *Notices des peintures exposées dans les galeries du Musée impérial du Luxembourg*, Paris, Vinchon et Charles de Mourgues, 1855.

Emmanuel de WARESQUIEL, *Talleyrand, le prince immobile*, Paris, Fayard, 2003.

*La proclamation de l'Empire, Recueil des pièces et actes relatifs à l'établissement du gouvernement impérial héréditaire, imprimé sur ordre du Sénat conservateur*, introduction de Thierry Lentz, biographies et bibliographie de Nathalie Clot, Paris, Nouveau Monde Éditions, 2001.

### **Articles de revues**

Francis CHOISEL, « La procédure de révision constitutionnelle (1852-1870) », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, 2008/3 (n° HS 4), p. 50-68.

Marie-Laure CROSNIER-LECONTE, « Alphonse Henry Guy de Gisors » dans la *Revue générale de l'architecture et des travaux publics* », Paris, Mare Martin, 2017.

Frédérique FAUBLÉE, « Les trônes de Napoléon Ier : un symbole, quatre destins », *In Situ* [En ligne], 2016, mis en ligne le 21 juillet 2016.

Brigitte GALLINI, « La participation d'Antoine-François Callet au décor peint du Sénat, 1803-1807 », *Société d'Histoire de l'Art français*, séance du 25 janvier 1992, p. 169-178.

Brigitte GALLINI, « Antoine-François Callet (1741-1823), évolution d'un style lié aux aléas de l'histoire », publié sur le site *La Tribune de l'Art* le 11 janvier 2017.

Jean-Philippe GARRIC, « La culture italienne d'un élève de Charles Percier. Le recueil de calques d'Alphonse de Gisors dessiné sous la Restauration », in Antonio Brucculeri et Sabine Frommel, *Renaissance italienne et architecture au XIXe siècle. Interprétations et restitutions*, Rome, Campisano editore, 2016, p. 113-122.

Arthur HUSTIN, « Les Arts au Palais du Luxembourg », Magazine inconnu, Bibliothèque du Sénat, coffre 1939, n°187, pp. 2-15.

Jacques PATUREAU, « Chalgrin, auteur du premier Sénat » in *Chalgrin et son temps*, textes réunis par Basile BAUDEZ et Dominique MASSOUNIE, Willam Blake & Co, 2016.

Emily RAWLINSON-MAZERI, « Bertelot et Kulikowski au Luxembourg. Conservation d'un exceptionnel ensemble de moulages », *In Situ* [En ligne], 28 | 2016, mis en ligne le 11 mars 2016.

### **Brochures du Sénat**

*La salle des Séances du Sénat*, Bibliothèque du Sénat, 3D5720.

Camille NAPOLITANO, *La coupole de Jean ALAUX dans la salle des Conférences du palais du Luxembourg*, Division des Archives du Sénat, juin 2019.

